



HAL
open science

La pratique sportive auto-organisée : de nouveaux enjeux institutionnels ?

Mélanie Guet

► **To cite this version:**

Mélanie Guet. La pratique sportive auto-organisée : de nouveaux enjeux institutionnels?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01893797

HAL Id: dumas-01893797

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01893797v1>

Submitted on 11 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



La pratique sportive auto-organisée : de nouveaux enjeux institutionnels ?

**PRESENTE PAR
Mélanie GUET**

pour obtenir le diplôme de
**MASTER STAPS –
MANAGEMENT DU SPORT**

Mémoire de recherche

Sous la direction scientifique de :

Mme Noemi GARCIA ARJONA

**Maitre de conférences à l'Université de
Rennes 2**

Année universitaire 2017/2018

« LOISIR, TOURISME ET INNOVATION »

de l'Université de Rennes 2

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma reconnaissance à ma Directrice de mémoire Madame Noemi Garcia-Arjona pour sa disponibilité et ses précieux conseils qui ont guidé ma réflexion.

J'adresse également mes sincères remerciements aux personnes ayant contribué à ce mémoire par leurs témoignages. Leurs disponibilités et leurs conseils m'ont été d'une grande aide. Je remercie tout particulièrement les 140 pratiquants de course à pieds ayant pris un peu de leur temps pour répondre à l'enquête menée sur leur pratique.

Enfin, je remercie mes proches, parents, conjoint et amis pour leur soutien et leur accompagnement dans ce projet, dans les échanges mais aussi sur le terrain, baskets aux pieds !

A travers les rencontres et les échanges avec l'ensemble de ces personnes, au-delà de sa dimension scientifique, ce travail représente une véritable expérience humaine qui a nourri ma motivation et m'a permis de le mener à bien

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I.CONTEXTE ET DÉFINITION	3
II.OBJET D'ETUDE.....	15
III.RÉSULTATS	31
IV.DISCUSSION.....	41
CONCLUSION.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	59
WEBOGRAPHIE	61
TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	62
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	62
TABLE DES AUTEURS	63
TABLE DES ANNEXES	67

INTRODUCTION

Dans notre environnement quotidien, la façon de consommer le sport, et plus précisément l'activité sportive, semble en pleine mutation. Fini la pratique traditionnelle du sport : les cours de sport à la carte se substituent aux abonnements annuels, les regroupements informels de sportifs viennent remplacer les entraînements associatifs et parfois même les applications mobiles remplacent le coach de sport particulier.

Nous avons choisi de nous interroger sur les raisons de ces mutations. L'ensemble de ces constats du quotidien semblent avoir un dénominateur commun : une quête d'autonomie. C'est là tout le questionnement de notre recherche, les raisons de ces pratiques de plus en plus autonomes et leur traitement par les institutions.

Scientifiquement, il s'agit d'analyser sociologiquement le comportement humain en matière d'individualité et de choix, mais aussi l'organisation humaine de ces pratiques et les réponses managériales qui sont apportées à ces mutations. La consommation apparaît comme un champ d'étude en soi que nous envisageons de mettre en parallèle avec l'individualisme grandissant. Ainsi, l'enjeu est de comprendre d'où vient cette tendance à l'individualisme si elle est avérée, si cette volonté peut être totalement ou partiellement conquise, comment cela se produit et à quel titre.

D'autre part, l'objet de cette recherche à un enjeu pratique : analyser et comprendre une demande croissante et anticiper les éventuels innovations et nouveautés en la matière. C'est pour les institutions et le mode du sport une opportunité de comprendre les attentes pratico-pratiques des consommateurs d'activités physiques et sportives, que leurs pratiques soient intenses ou occasionnelles.

Enfin, en tant que mutation d'ordre sociale, il importe d'analyser le regard de la société sur ces pratiques autonomes, mais aussi les transformations qu'elles impliquent. Dans un premier temps il s'agit de comprendre son émergence, d'analyser son ampleur, si elle est le fait d'une fraction particulière des individus, si elle a une explication économique, sociétale ou purement personnelle. L'enjeu de

ce champ n'est autre que la pérennité de ce type de pratiques, son étendue, sa durabilité voire son futur. La manière dont sont perçues telles ou telles pratiques ou même encourager ou freiner par les institutions semble lui donner une part de légitimité ou au contraire les placer à la marge.

Pour traiter le sujet, il importe dans un premier temps de définir « pratiques autonomes » du sport, et le contexte dans lequel elles s'inscrivent à travers un balayage de quelques travaux réalisés sur le sujet pour ensuite en dégager une problématique qui guidera notre démarche de recherche. Dans cette même partie consacrée à l'objet d'étude, il s'agit de fixer le fondement théorique que l'on applique à notre recherche et à élaborer notre méthodologie de recherche.

Vient ensuite la phase de résultats, qui valide ou invalide les hypothèses émises suite à l'élaboration de la problématique. Enfin, il importe de discuter ces résultats pour ensuite souligner dans un dernier temps les implications managériales de notre recherche.

I. CONTEXTE ET DÉFINITION

1. De la pratique sportive aux loisirs sportifs

Une société de loisirs

Dès les années 1980, rompant avec les sociétés traditionnelles, la France voit s'installer une société du loisir. Avec la réforme du temps de travail (39h en 1982), à l'univers de la contrainte s'oppose celui de la liberté et de la détente. L'augmentation du temps libre permet aux individus d'accorder davantage de place aux activités tertiaires et au sport dans leur temps de loisirs. À ce titre, Chifflet (2005) qualifie les années 1960 à 1980 « *d'Apogée du sport fédéral amateur* » (Chifflet, 53) complété post 1980 par l'émergence des loisirs commerciaux tels qu'on les connaît au XXI^e siècle. Ainsi en 2000, selon l'Enquête « *Pratique Sportives 2000* » réalisée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et l'INSEP, un peu plus de 26 millions de français âgés de 15 à 75 ans affirmaient pratiquer une activité physique et sportive au moins une fois par semaine.

Apparaît également la notion de « *pratiques récréatives* » que Corneloup (2013) utilise dans ces travaux sans jamais vraiment la définir. Il en dit qu'elles sont « *des pratiques sociales qui tissent des liens avec des règles et des normes plus ou moins prononcées en fonction des univers culturels et institutionnels, présents et convoqués* » (Corneloup, 2013, 43). En somme des pratiques où la règle n'est pas l'objet principal. Pour mieux comprendre, cette notion semble être inspirée de la langue anglaise « *recreational* » qui, associée au sport est défini ainsi : « *Recreational sports are those activities where the primary purpose of the activity is participation, with the related goals of improved physical fitness, fun, and social involvement often prominent* » (Lerner, Wilmoth 2007). On comprend bien qu'il s'agit de pratiques déconnectées de l'aspect compétitif du sport, qui placent l'amusement au centre, et qui se rapprochent en ce sens du loisir sportif tel que nous l'avons défini plus haut.

Sport, nature et ville

Cet engouement pour la pratique sportive peut trouver une explication dans le rapprochement de la sphère sportive avec d'autres domaines comme celui du tourisme, de l'environnement ou encore de la ville. Ainsi né le tourisme sportif, autour des grands événements et du spectacle sportif, mais également autour des sports de nature qui connaissent un fort développement sur la fin du XXe siècle. En 2007, deux français sur trois disent pratiquer les sports de nature (Rapport CNESI, 2007).

La particularité des sports de nature ou loisirs sportifs de nature réside dans le fait que leur définition ne repose pas sur le type de pratique qu'elles soient terrestres, aquatiques ou aériennes mais bien sur le lieu, l'espace de mise en œuvre de celles-ci ; un lieu qui se veut être un espace à caractère naturel.

La nature de l'espace choisi pour la pratique a toute son importance dans le rapport du sportif à celui-ci. Qu'il s'agisse de conquérir un espace disputé avec un adversaire, de s'affranchir d'une distance ou de parcourir, progresser dans un espace, le sport est un rapport constant avec un espace, et donne ainsi du sens au sport (Vigneau, 2008).

En ce qu'ils évoluent au sein d'un espace, les pratiquants de sports de nature et plus généralement les sports de nature opèrent un rôle médiateur entre les espaces naturels et urbains (Bourdeau, Mao, Corneloup, 2011). Les auteurs notent depuis le milieu des années 1990 un certain flottement dans la manière dont se construisent les représentations de l'articulation entre ville et nature avec une vision urbanisée et technologiste de la montagne et, à l'inverse, une vision naturalisée de la ville où l'on pratique des activités autrefois propres à la montagne (escalade indoor, kayak sur bases d'eaux vives etc.). Ces représentations témoignent bien du « *continuum croissant entres espaces urbains et espaces de nature* » (Bourdeau, Mao, Corneloup, 2011, 453). Cela souligne ainsi le rôle médiateur, « *d'entre deux* », de « *pas-de-deux* » qu'occupent les sports de nature, en tant qu'acteurs du ballet reliant espaces urbains et naturels.

Cet entre-deux se traduit par l'existence d'espaces à mi-chemin que Corneloup définit comme « *aroundoor* » (Corneloup, 2002), une zone périphérique aux villes ou aux stations, massifs qui se développe comme un espace récréatif, une sorte de transition permettant une vulgarisation des sports de nature. Les échelles

de pratiques conceptualisées par Corneloup regroupent ainsi graduellement, l'indoor, aroundoor, l'outdoor et même le wildoor (contraction de wilderness et d'outdoor) regroupant les pratiques allant vers l'aventurier, l'extrême.

Au sein même de ce continuum, les pratiques créés en montagne à la fin du XIX^e siècle se déplacent vers les villes qui se transforment ainsi en véritables centres de loisirs urbains. Des équipements artificiels voient le jour progressivement (parcours acrobatiques, murs d'escalade etc.) et des activités plus informelles investissent les espaces et lieux de la ville.

2. Les nouveaux consommateurs de loisirs sportifs

Le profil pratiquant consommateur

Dans ce contexte d'avènement de la société du loisir et d'accroissement des loisirs sportifs de nature, les consommateurs de sport au sens large sont de plus en plus nombreux. En 2010, ce sont 34 millions d'individus âgés de 15 ans et plus qui pratiquent une activité physique ou sportive et 42% d'entre eux pratiquent plus d'une fois par semaine (Les chiffres-clés du sport, 2017). En revanche la part de la compétition dans ce nombre de pratiquants représente une part minoritaire : seulement 8% de la population des 15 ans et plus affirment participer à des compétitions (INSEP, 2015).

On remarque également une féminisation et un vieillissement de la population des pratiquants en France (cf. Tableau 1). Parmi les femmes qui ont entre 26 et 29 ans, 78% ont pratiqué au moins une activité sportive (hors marche utilitaire) au cours des douze mois précédant l'enquête (Chiffres clefs 2017). Les séniors (50 ans et plus) quant à eux représentent une part importante des pratiquants puisque 44% d'entre eux pratique plus d'une fois par semaine.

Contexte et définition

PROFIL SOCIAL	déclaration de pratique	pratique intensive (plus d'une fois par semaine)	association ou structure privée	pratique encadrée	compétition ou manifestation
SEXE					
femme	87	40	26	32	10
homme	91	46	28	24	26
AGE					
de 30 à 49 ans	92	39	28	29	19
50 ans et plus	84	44	18	17	9
DIPLÔME					
sous le bac	86	42	21	23	14
bac ou équivalent	92	45	35	37	23
plus du bac	96	44	36	38	22
REVENU MENSUEL					
1 500 euros et moins	83	40	17	20	11
de 1 501 à 3 000 euros	92	42	28	29	18
plus de 3 000 euros	97	48	39	40	27

Tableau 1 : Niveau d'engagement selon le profil social (%)

Source : enquête INSEP 2015 - données 2010

Pourtant, le marché du sport semble difficile à mesurer du fait de sa particularité première qui veut que tous les pratiquants de sport ne sont pas forcément des clients (Corneloup, 2005). Si Corneloup (2005), associe la pratique de sports de nature à un produit et va jusqu'à dire que l'on « *consomme la nature, on achète une prestation, on vend une destination* » (Corneloup, 2005, 2), cette marchandisation du sport est à relativiser.

En effet, selon l'enquête INSEP (2015), en 2010 les activités et familles d'activités les plus représentées dans les pratiques sportives des français sont la marche/balade, randonnée, trekking avec plus de 35 millions de pratiquants, la nage (baignade, natation, plongée, waterpolo) arrive en seconde position avec 21 millions de pratiquants, suit le vélo (vélo/cyclisme, VTT, BMX) qui regroupe plus de 17 millions d'individus. Des activités de pleine nature donc, qui rentrent pour la majorité d'entre-elles dans ce secteur des « *pratiques libres et gratuites dans un lieu de nature* » (Corneloup, 2005, 4), qui ont cette spécificité de ne pas induire forcément un acte marchand et de se pratiquer sans être forcément affilié à un mouvement sportif.

C'est là l'autre particularité du profil consommateur des pratiquants : en 2010, plus des deux tiers des pratiquants ne sont pas adhérents d'une structure

(association ou club privé marchand) et 21% seulement des pratiquants visent la gagne, la compétition et la performance (INSEP, 2015). Les motivations des sportifs évoluent : la santé, le bien-être, le contact avec la nature prennent le pas sur les motivations purement physiques de dépense et de dépassement de soi (INSEP, 2015). Dans notre étude des pratiques sportives autonomes de nature il est une discipline qui paraît se prêter idéalement au sujet : la course à pied. Par affinité avec la pratique et au regard de sa popularité et son universalité, nous avons choisi cette discipline comme point d'ancrage de notre recherche. Ainsi, il est particulièrement intéressant de connaître le profil du pratiquant de course à pied en France. Selon Les chiffres-clés sur les Usages et attitudes de la course à pied publiés en 2014 en par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), 8,5 millions de français pratiquent la course à pied. Parmi eux, les hommes sont surreprésentés (22%) mais les pratiquantes féminines ne sont pas très loin avec 16% des pratiquants. Intervient ensuite le facteur de l'âge : ce sont les 15-24 ans qui pratiquent le plus (41%) grâce en partie à la pratique scolaire/universitaire alors que les séniors (50 ans et plus) représentent seulement 8% des coureurs. Autre donnée mobilisable : l'enquête montre que 77% des coureurs pratiquent seuls, le plus souvent en milieu naturel (41%) et minoritairement en milieu urbain (26%). D'autre part, seul 16% des pratiquants participent à des courses et des compétitions. Le profil type du pratiquant de course à pied est donc relativement homogène : un homme qui a entre 15 et 24 ans, de CSP dites « aisé », qui pratique seul, en milieu naturel sur son temps de loisirs (vacances, week-end), faisant peu de compétition et souhaitant améliorer sa condition physique et être en bonne santé.

De nouvelles pratiques

En lien direct avec l'avènement de la société du loisir, les années 1980 voient se multiplier et se démocratiser les pratiques sportives. À la recherche de nouveautés, de singularisation, les pratiquants s'adonnent à des pratiques nouvelles et pour la plupart hybrides, en ce qu'elles combinent plusieurs activités. Si cette dynamique d'hybridation n'est pas nouvelle, elle connaît une accélération et une reconnaissance progressive au cours de ces décennies (Jourdan, 2004, 334). Pour une meilleure compréhension de ce « *foisonnement de pratiques nouvelles* » (Jourdan, 2004, 336) et des pratiques en elles-mêmes, Jourdan (2004) récence trois degrés de

combinaison : de la juxtaposition où les activités se succèdent dans un rapport de relative égalité comme c'est le cas dans le triathlon par exemple ; à la fusion qui s'assimile à l'intégration d'activités à un ensemble comme le kite-surf, fusion du surf et du cerf-volant de traction ; en passant par l'imbrication dans lesquelles les deux activités procèdent à des échanges, l'une conservant un statut dominant à l'image du moto-ball ou de la danse-escalade. Kayak polo, hockey subaquatiques, aquagym, aquabike, on ne compte plus les pratiques hybrides qui cultivent à la fois la nouveauté mais également le « *renouvellement de l'ensemble du champ sportif* » (Jourdan, 2004, 341).

Certaines des pratiques issues de ce processus d'hybridation comme le kite-surf ou encore le sky-surf (fusion de la planche de surf et du parachute de figure) mettent également en avant une autre caractéristique des nouvelles pratiques des années 80 : leur appartenance à une culture du « fun » (Loret, 1995). Les années 1980 voient ainsi émerger des pratiques « *à la recherche de « l'extrême », du « hors-limite » (...), de la « glisse » et du « fun »* » (Loret, 1995, 14). Le « fun » pour Loret se présente comme « *une morale du plaisir* » (Loret, 1995, 30), en découle des activités qui placent le plaisir et l'anticonformisme au cœur de la pratique. Ainsi les pratiques de glisse se réclament comme l'essence du fun en ce qu'elles apparaissent en marge de la société et représentent une quête d'absolu. Se développent et se démocratisent ainsi des pratiques « fun » comme le snowboard ou le roller.

Des modes de pratiques culturellement identifiés

Loret (1995) définit ces « *années fun* » à travers plusieurs évolutions, celles qui relèvent des innovations techniques, la télégestion du sport ou encore la législation de plus en plus draconienne des activités sportives mais il souligne principalement « *l'évolution des mentalités, aspirations, motivations et symboles [...] en matière de sport* » (Loret, 1995, 13). C'est avec ces envies neuves que le sportif pratique une activité, des aspirations alternatives au rapport sportif traditionnel d'affiliation au Mouvement sportif.

Les marques le comprennent très vite à l'image de Reebok qui adopte bien avant, début des années 1960, le slogan « *Break the Rule* ». « *Casser les règles* » du sport, en consommant le sport de manière ludique, sans contraintes. D'ailleurs, le

mot anglais « *sport* » souvent synonyme de compétition vient du vieux français « *desport* », se « *des-porter* » signifiant s'amuser.

Loret (1995) l'affirme : « *nous sommes en présence d'une nouvelle « culture sportive, entièrement inédite qui semble s'opposer à cette tradition sportive* » (Loret, 1995, 14). Apparaît ici une première définition de la culture sportive, au sens de système de valeurs sportives, qui fonde la relation sportive en la rendant compréhensible aux yeux de tous les pratiquants (Loret, 1995). Cette culture, au-delà de son utilité publique, aurait pour Loret une utilité basée sur le jeu, dite « *ludique* » qui échappe à toute volonté organisatrice et aspect compétitif mais relève davantage du « *fun* ». Loret distingue ainsi la culture sportive digitale nourrie de chiffres ou la performance, le classement et la victoire règne, de la culture sportive analogique faite de sensibilité et de subjectivité. Pour mettre en lumière la distinction entre ces deux types de cultures Loret utilise l'image de la montre à aiguilles (analogique) dont la précision est faible qu'il oppose au chronomètre digital qui sera privilégié par les compétiteurs dans l'âme, marque supplémentaire de la rupture avec la culture sportive traditionnelle.

Le spécialiste des cultures sportives Pociello propose lui plusieurs définitions des cultures sportives, au pluriel notons-le. Si l'utilisation du pluriel ne semble pas marquer en 1995, différentes phases de cultures, il souligne avant tout « *des différenciations significatives de ces cultures sportives résultant de la diversité des groupes sociaux* » (Pociello, 1995, 26). Dans la continuité de Bourdieu, Pociello relie ici l'appartenance sociale à la pratique sportive avec l'existence d'une culture sportive aristocratique « *légitime* » en opposition avec une culture sportive populaire. Le sport, en ce qu'il se présente comme une activité communautaire, assure des fonctions de distinctions (Pociello, 1995). C'est en s'attachant aux motifs sociaux de consommation que l'auteur dégage une structuration sociale des modalités de pratique, révélatrice des différents usages sociaux de l'activité. Avec d'un côté le modèle « *compétiteur* » qui privilégie les pratiques d'affrontements, de confrontations, un modèle spectaculaire et fortement structurés autour des institutions (Fédérations, Ligues). De l'autre, le modèle « *aventureux* » qui met en avant l'exploit et le risque, le plus souvent dans le milieu naturel. Enfin, le modèle « *hédoniste* » basé sur la liberté et l'autonomie de la pratique s'organise lui autour de structures et services à faible contraintes (Pociello, 1989).

Si Bessy reconnaît lui aussi un comportement plus autonome et inventif du sportif il note tout de même une certaine conformité du sportif à la sphère sociale qui ne permet pas un passage total à l'indépendance mais plutôt une complexification des modes de pratiques (Bessy, 2008). Tous les pratiquants ne seraient pas forcément dans une démarche contre-culturelle : leur engagement sportif relatif témoignent davantage d'une « culture plurielle » (Bessy, 2008).

Dans cette conception temporelle de la culture sportive, Corneloup (2011) définit lui quatre grandes formes de culture : traditionnelle, forte d'une grande symbolique de la conquête de la nature ; moderne avec une dynamique institutionnelle et cette fois-ci de fortes symboliques compétitives ; post-moderne qui intervient dans les années 1980 à 2000 qui, de par ses valeurs hédonistes et ludiques vient rompre avec la culture moderne et enfin la culture transmoderne (Corneloup, 2011). Cette dernière vient « dépasser la modernité (aller au-delà) tout en effectuant des passerelles avec les formes historiques précédentes » (Corneloup, 2011, 3). Elle amène ainsi à repenser les liens entre le sport et le territoire ou encore entre la ville et la ruralité. Règne ainsi une volonté de retrouver une relation en profondeur à la nature et de valoriser le vivre-ensemble (Corneloup, 2016). L'ensemble de ces conceptions des cultures sportives et les évolutions mises en avant marquent l'apparition de nouveaux modes de pratique, en rupture avec les comportements précédents.

Vers une individualisation et personnalisation de la pratique

Dans la conclusion de son ouvrage éponyme dédié à l'étude du Culte de la performance, Ehrenberg met en avant ce nouveau mode de pratique de l'activité sportive qui relève davantage de la participation : « *Participer aujourd'hui n'est idéalement pas autre chose qu'agir sur soi-même* » (Ehrenberg, 1991, 283). Une façon de souligner l'individualisme qui grandit dans la société française depuis la première moitié du XIX^e siècle. La société moderne serait « *caractérisée avant tout par l'individualisme, c'est-à-dire par le primat de l'individu sur le tout social* » (Ehrenberg, 1991, 39) ; un primat qui mène aussi bien à l'indifférenciation qu'à la singularisation voire la différence. Une différence marquée par le fait de ne plus entrer dans une rhétorique de combat, de compétition mais bien dans une pratique libre.

Toujours en lien avec la sociologie de l'individu, Lahire (1998) développe l'idée que les comportements du consommateur dépasseraient le modèle de l'habitus bourdieusien selon lequel chaque individu est soumis à un système de dispositions issu de sa socialisation. Pour Lahire, chaque individu ne dépend pas d'un seul habitus mais d'une multiplicité liée à la diversité des univers de socialisation qu'il connaît. Il évoque également de possibles distorsions, adaptations de l'habitus dans le processus de transfert de l'héritage culturel au sens de Bourdieu. Ainsi, le comportement de chacun s'individualise, il ne répond plus forcément à un héritage culturel ou une pratique sociale mais devient un acte sur soi et venant de soi. Ainsi, selon Lahire, chaque acteur social est porteur d'une diversité de répertoires d'actions. Appliquée au sport, la théorie développée par Lahire permet de comprendre les ressorts de l'action de la pratique sportive et son autonomisation, elle répond ainsi à un processus d'individualisation, c'est-à-dire à rendre l'unicité de l'individu.

La liberté associée à la pratique autonome permet également la personnalisation de celle-ci : choix des horaires, du ou des lieux de pratiques en réponses aux motivations qui sont propres à l'individu.

3. La pratique autonome, autogérée

Dans la mesure où l'activité pratiquée ne génère aucune inscription auprès d'une structure sportive privée ou non et qu'elle n'implique pas d'encadrement, licence, suivi de cours ou même prestation de conseil, elle est considérée comme une pratique autogérée. Cette pratique peut être collective, dans la mesure où elle regroupe plusieurs individus, se pose alors la question de l'organisation interne au groupe ; mais elle peut aussi être individuelle, une activité centrée sur l'individu lui-même.

Des pratiques « sauvages » du sport

L'ensemble de ces nouveaux modes de consommation du sport marque un « désintérêt envers des structures fédérales quelque peu ignorées au bénéfice d'une pratique dite « sauvage » » (Loret, 1995, 14). Les sociologues étudiant ces nouvelles formes de pratiques au sein des villes à l'image de Chantelat, Fondimbi et Camy

préfèrent utiliser le terme « *sports auto-organisés* ». Selon eux, ils peuvent prendre « *deux formes principales, ils peuvent correspondre à des usages sportifs de la ville qui procèdent d'une requalification d'espaces urbains (les rues, les places, les squares, les parkings...) ou bien à des usages sportifs d'espaces spécialisés (les équipements sportifs) dans la ville* » (Chantelat et al. 1998, 41).

Cette pratique libre se heurte ainsi à de fortes contraintes : de manière globale au poids de la culture sportive dite dominante, et au niveau local à des contraintes de site, de configuration émanant principalement des acteurs publics et institutionnels qui peinent parfois, dans le temps et la façon de procéder, à s'adapter à ces nouvelles pratiques.

Le rôle socialisant des pratiques auto-organisées

En ce qu'elles permettent à l'individu de situer lui-même son engagement au sein de la société, les pratiques auto-organisées apparaissent comme une forme de pratique capable de mobiliser massivement et assurent ainsi un rôle socialisant majeur. La pratique auto-organisée pouvant être assimilée à une forme d'entreprise sociale, d'après Ehrenberg (1991) le sport et l'entreprise « *ont pour effet de réalité la formation d'une mentalité de masse dont le socle est le gouvernement de soi* » (Ehrenberg, 1991, 280). Apparaît ainsi la notion de communauté. À travers une pratique libre, non encadrée, les individus se constituent leur propre espace social, se l'approprient et en font un véritable champ communautaire avec un style de vie et un mode de consommation propre à cette communauté.

Au-delà de cette construction sociale, le « *sport apparaît comme une voie possible pour réduire l'exclusion sociale et culturelle qui se développe dans notre société* » (Chantelat et al. 1998, 41). En se substituant au lien sociétaire, le lien communautaire favorise le lien social et repousse ainsi un peu plus l'exclusion sociale : aussi paradoxale que cela puisse paraître, la pratique « sauvage » semble être une forme de socialisation.

Une difficile gestion des pratiques auto-organisées par les politiques publiques locales

Face à l'émergence de ces modes de pratiques libres et autonomes, les institutions, qu'ils s'agissent des Fédérations, du Mouvement sportif dans son

ensemble ou des institutions publiques locales doivent faire preuve d'adaptabilité. La première difficulté rencontrée réside probablement dans la pluralité des acteurs concernés : Communes, EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), Département, dont l'action se doit d'être coordonnée et homogénéisée.

En ce qu'elle répond aux valeurs du sport établies dans le Code du sport, une politique sportive territoriale se doit de répondre à un principe commun : l'intérêt général sportif. En ce sens, elle apparaît comme devant être en constante évolution, au rythme de l'évolution perpétuelle du territoire et des pratiques.

En effet, comme nous venons de le voir, les acteurs de la structuration d'une politique d'aménagement sportif font face à des pratiques non institutionnalisées qui utilisent les espaces sportifs en libre accès du territoire mais aussi les espaces publics (square, place urbaine ect.), une utilisation qu'il importe de réguler. Toute la difficulté réside tout d'abord dans la définition du périmètre du service public du sport et dans la transversalité de la question, qui concerne tant à la fois les services dédiés au sport, qu'à la culture ou à l'aménagement urbain. « *Ce fonctionnement sectoriel plus ou moins cloisonné est remis en cause* » (Jourdan, 2004, 343), pour travailler ensemble sur la réponse à apporter à l'apparition des pratiques auto-organisées.

À ce titre, Stéphane Merle (2010) dans son étude de la gestion des pratiques auto-organisées sur le territoire stéphanois constate « *des difficultés de la puissance publique locale à se positionner par rapport à ces pratiques* » (Merle, 2010, 147).

Un questionnement qui ne concerne pas seulement le cas français. L'Allemagne par exemple, connaît dès les années 1990 la même configuration et les municipalités semblent connaître une forte pression pour répondre à ces pratiques nouvelles : « *There is increased pressure on municipalities to implement policies for mixed land-uses in suburban and residential areas* » (Bach, 1993, 282). Si les politiques mettent l'accent sur l'accompagnement du sport de haut-niveau et la mise en place d'infrastructures de qualité, les demandes alternatives émergent : « *there are increasing demands on the local level for informal sports facilities which will positively influence the infrastructure of suburbs, residential areas and neighborhood communities* » (Bach, 1993, 283). Tout ne semble pas pour autant acquis de l'autre côté du Rhin puisque l'auteur conclut : « *This presupposes, however, that the demand for spontaneous use, as characteristic of informal sports activities,*

is officially accepted and supported by municipalities and legislators. ». (Bach, 1993, 281). Il en va de même en France.

II. OBJET D'ETUDE

1. Problématique

Le questionnement des enjeux de cette adaptabilité et des réponses apportées par les institutions et les acteurs du marché de la course à pied à ces nouvelles modalités de pratique constituent l'objet d'étude de ce travail. Les transformations et évolutions de la pratique sportive ces dernières décennies agissent directement sur le pratiquant et les milieux de pratique. Des évolutions par le bas, directement provoquées par les pratiquants qui adaptent leur pratique et mode de pratique à leur mode de vie et leurs motivations ; ou bien par le haut, impulsées par les institutions sportives elles-mêmes, le mouvement sportif en premier lieu et même, les acteurs privés du secteur.

Or, l'intérêt général sportif est l'objet de l'action publique des collectivités locales, et ces nouveaux modes de pratique représentent un enjeu inédit. On peut donc se demander, **en quoi la pratique sportive auto-organisée des sports de nature, et plus particulièrement de la course à pied, représente un nouvel enjeu de gestion pour les institutions publiques et pour l'ensemble des acteurs du marché ?**

Il importe dans un premier temps, pour mieux s'imprégner du sujet et comprendre les enjeux de ces nouvelles pratiques, de questionner leur organisation, leur mise en place à travers le questionnement des pratiquants eux-mêmes et de leurs attentes, générales puis auprès des différents acteurs.

Pour assurer l'efficacité de notre travail, nous avons choisi d'orienter nos données vers une pratique de nature particulièrement touchée par les pratiques libres et autonomes : la course à pied. Discipline répandue avec plus de 8,5 millions de pratiquants en France en 2013, la course à pied appartient à la catégorie de la course hors stade affiliée à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Elle présente l'intérêt d'être accessible au plus grand nombre, et de se pratiquer dans des lieux divers et variés, urbains comme naturels.

CHOIX DU TERRAIN D'ETUDE

Nous avons choisi de concentrer notre étude sur un territoire donné : le département des Côtes d'Armor.

Véritable terrain de pratique de la course à pied avec des espaces naturels propices à la pratique de cette discipline, c'est aussi le territoire sur lequel nous vivons, où la pratique auto-organisée nous a intriguée et celui où nous effectuons notre stage de Master 2. Pour les facilités de contacts, mais aussi l'engagement des acteurs de ce territoire en la matière ; notons que le département des Côtes d'Armor est le seul département breton à s'être doté d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), espaces également propices à la pratique de la course à pied ou de son dérivé sur terrains escarpés appelé « trail » ; nous avons choisi ce terrain d'étude.

Les frontières de ce territoire sont vastes, il se compose de plus de 6800 km² et compte plus de 500 000 habitants. Nous avons cependant veillé au maximum à recueillir des données couvrant l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc à Dinan, en passant par l'intérieur des terres et le littoral.

DÉFINITION DES ACTEURS

Pour une meilleure compréhension de notre travail, nous répertorions ici les principaux acteurs du secteur, tout du moins ceux que nous avons identifiés à ce stade et pensons solliciter dans notre étude.

Pratiquants	Institutions	Mouvement sportif	Acteurs marchands
Licenciés	État	Fédération Française d'Athlétisme	Enseignes sports généralistes
Non licenciés	Région Bretagne	Ligue de Bretagne d'Athlétisme	Magasins spécialisés

Objet d'étude

Compétiteurs	Département Côtes d'Armor	Comité Départemental d'Athlétisme des Côtes d'Armor	Centres sportifs (Remise en forme)
Sportifs de haut-niveau	Communautés de Communes	Clubs d'Athlétisme	Applications mobiles
Amateurs	Communes		Sites web

Tableau 2 : les différentes catégories d'acteurs du secteur de la course à pied sur le Territoire

Si les scientifiques se sont déjà intéressés à l'émergence des pratiques auto-organisées au sein des villes à travers notamment l'étude des pratiques ludosportives, peu à l'image de Corneloup ont questionnés de telles pratiques en milieu naturel. Nous nous proposons, à travers l'étude de la course à pied de lier les deux milieux et de toucher ainsi une vaste communauté de pratiquants et des institutions déjà confrontées à cette ambivalence dans l'ensemble de leurs actions à l'instar des collectivités locales.

Face à l'émergence des phénomènes de course à pied solitaire, ou en groupe, affranchi de tout statut officiel ou de toute organisation, pourquoi de plus en plus d'individus pratiquent-ils la course à pied de façon autonome ? Quelles sont leurs motivations et surtout leurs attentes ? Et, comment les acteurs institutionnels, fédéraux ou marchands répondent-ils à cette nouvelle forme de pratique, originale qui pose à la fois des questions sociétales, sécuritaires et structurelles ?

2. Fondements théoriques

Deux dimensions viennent se superposer dans notre travail. La première concerne les pratiquants eux-mêmes, leurs comportements vis-à-vis de la pratique, leurs motivations et leurs attentes. Nous étudierons leurs pratiques sous le prisme de l'individualisme, croissant dans les modes de pratiques. Pour cela nous ferons appel à la théorie de l'individualisme méthodologique développée par Boudon complétée

par des notions de l'individualisme contemporain théorisé par Ehrenberg dans les années 1980.

Vient ensuite la partie organisationnelle et purement managériale de notre questionnement qui nous amène à mobiliser la sociologie de l'action organisée afin d'étudier et comprendre la prise de décision et l'action des acteurs ainsi que la façon dont s'organise la gestion de ce sport et des pratiques sportives auto-organisées sur un territoire.

L'individualisme méthodologique et l'individualisme contemporain

S'interroger sur les pratiques auto-organisées implique de se questionner sur les raisons de ce mode de pratique issu de l'individu lui-même. Nous pouvons donc faire appel aux théories sur l'individualisme et notamment celles qui concernent la rationalité de l'individu en tant qu'acteur.

Dans l'optique de prendre davantage en compte les actions individuelles dans le collectif au-delà du déterminisme sociologique développé par Durkheim ou Bourdieu, Raymond Boudon (1977) théorise le fait que l'analyse du social doit se faire à partir de l'étude de la situation à partir de laquelle se construit l'action individuelle.

Ainsi, pour lui, le principe de « l'individualisme méthodologique » au sens de Weber, énonce que « *pour expliquer un phénomène social quelconque (...) il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question et d'appréhender ce phénomène comme résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations* » (1991, 46). Ainsi, l'individualisme méthodologique, « *s'astreint toujours à mettre en évidence les raisons individuelles de ces phénomènes collectifs, et refuse, par principe de traiter un groupe comme un acteur qui, comme l'individu serait doté d'une identité, d'une conscience et d'une volonté* » (1991, 59).

Il complète cette théorie d'une réflexion sur les contraintes qui rendent le choix et l'action rationnels. Pour Boudon, dans la mesure où l'action prend forme dans un contexte de contraintes, celles-ci sont ces éléments-là qui permettent de comprendre l'action. Il conçoit les contraintes comme des possibilités d'usages offertes aux acteurs. Ainsi, dans les limites autorisées par les contraintes, l'individu

est un être rationnel qui réalise une action dans un but et avec un objectif défini. Nous nous attacherons, dans la suite de notre travail à appliquer cette théorie de l'acteur rationnel aux résultats de nos enquêtes afin de voir si, lorsqu'il fait le choix de pratiquer de façon autonome, le coureur est un être rationnel.

De son côté, Ehrenberg développe l'idée selon laquelle à travers l'individualisation de ses actions, l'individu se singularise. Il parle « *d'âge de l'individu quelconque, c'est-à-dire un âge où n'importe qui doit s'exposer dans l'action personnelle afin de produire et montrer sa propre existence au lieu de se reposer sur des institutions qui agissent à sa place et parlent en son nom* » (1991, 279). Si l'on pourrait penser que l'individualisme n'est autre chose qu'un retour au sujet, à soi, Ehrenberg explique qu'il est en réalité un changement, une nouveauté qui découle de « *l'effondrement de la représentation de la société en termes de classes sociales* » (1991, 280), du « *recul de l'assujettissement disciplinaire qui enfermait les individus à une place* » (1991, 280) ainsi que de « *l'effondrement des diverses politiques de l'émancipation collective* » qui laissent la place à une volonté d'émancipation individuelle, qui consiste à « *se produire soi-même dans un projet personnel* » (1991, 281).

Dans cette conception de l'individualisme contemporain, Ehrenberg théorise également le fait que l'individualisme triomphe dans une logique entrepreneuriale du gouvernement de soi-même ou chacun doit faire les preuves de son identité. Il prend comme exemple les sports d'aventure qui répondent à cette logique dans la mesure où ils représentent une opportunité d'affirmer ses valeurs et notamment celle de la gagne, de l'héroïsme. Ehrenberg évoque une « *transformation de la mythologie sportive* » (1991,183) autour de ces valeurs : au-delà de la pratique corporelle, de son caractère exutoire, « *le sport symbolise et promeut l'image d'un individu autonome, gérant aussi bien sa santé, son apparence physique que son implication dans sa vie professionnelle comme l'entrepreneur de sa propre existence* » (1991, 183). Autre caractéristique commune à la logique entrepreneuriale et aux sports d'aventure : le « *régime du changement* ». En ce qu'elle consiste à évoluer dans un environnement imprévisible et parfois inconnu, l'aventure est faite de changement ; de la même façon l'avenir d'une entreprise, la planification du marché favorise l'instabilité. Pour synthétiser, l'individualisme n'est

autre que gérer sa propre entreprise, et en cela le sport triomphe : « *le sport est un système de conduites de soi qui consiste à impliquer l'individu dans la formation de son autonomie et de sa responsabilité* » (1991, 178).

La sociologie de l'action organisée

Intervient ensuite le deuxième volet de notre travail qui consiste à comprendre les enjeux de ces nouvelles pratiques pour les différents acteurs du secteur.

S'intéresser au fonctionnement effectif des dispositifs, programmes mis en place par les acteurs, de leur initiation à leur réalisation permet d'étudier le système d'action concret. C'est notamment ce à quoi Crozier et Friedberg (1977) se sont consacrés à travers la mise en évidence de stratégies développées par les différents acteurs de ce système d'action. Cette théorie de l'analyse stratégique repose sur quatre concepts clefs dont le système d'action concret, crée par des acteurs libres et autonomes où ils s'organisent pour faire face aux éventuels problèmes de l'organisation sous forme d'une régulation.

Crozier et Friedberg (1997) définissent ainsi le système d'action concret comme « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre eux, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* » (1997).

S'ajoute à cela le fait que toute organisation est soumise à des incertitudes qui sont à regardées comme des éléments à intégrer par les acteurs dans la stratégie de l'organisation, sans la contraindre mécaniquement. Dans l'analyse stratégique, Crozier et Friedberg considèrent cette « *zone d'incertitude* » comme une source de pouvoir potentielle : en se l'appropriant, l'acteur gagne en autonomie et en pouvoir d'action. Les auteurs énoncent ainsi quatre sources de pouvoirs, la stratégie, l'incertitude, mais aussi le jeu des acteurs autour des règles du système d'action. Ils affirment ainsi : « *le jeu est l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. C'est l'instrument essentiel de l'action organisée. Le jeu concilie la liberté et la contrainte. Le joueur reste libre, mais doit, s'il veut gagner, adopter une stratégie rationnelle en fonction de la nature du jeu et respecter les règles de celui-ci. (...) S'il s'agit d'un jeu de coopération, comme c'est toujours le cas dans*

une organisation, le produit du jeu sera le résultat commun recherché par l'organisation. (...). Ainsi défini, le jeu est un construit humain. » (CROZIER, FRIEDBERG, 1977, 113). C'est la définition même de l'organisation qu'ils donnent : un construit humain ou un ensemble humain structuré. Cet aspect « structuré » nous amène à évoquer la quatrième source de pouvoir selon Crozier et Friedberg : la formalisation. Montrer que la formalisation est partout, c'est tout le sujet du travail de Friedberg en 1992 qui s'intéresse lui au fondement de l'action organisée. Dans un premier temps, il démonte l'opposition du monde de l'organisation formalisée signifiant mise sous contrôle et soumission au « monde du « marché », de « l'action collective » ou du « mouvement social », c'est-à-dire de la concurrence, du surgissement, du devenir » (1992, 532)

Pour Friedberg, il s'agit-il de nier l'éventuel caractère structuré des actions plus diffuses, et de mettre en exergue l'aspect formel d'une organisation. Pour lui, la formalisation « *constitue en fait une caractéristique, plus ou moins forte et plus ou moins importante selon les cas, de tout champ d'action* » (1992, 532) : elle est commune à toute les formes d'actions.

Il est intéressant ici de souligner le paradoxe de notre étude : les pratique auto-organisées que l'on a qualifiées d'informelles plus tôt auraient en réalité un aspect formel dans leur structuration. Il sera intéressant de formuler cette hypothèse plus tard dans notre démarche de recherche.

Notons que, même si nous serons amené à étudier l'action des acteurs publics du secteur de la course à pied, la sociologie de l'action organisée est à distinguer de l'analyse des politiques publiques dans la mesure où comme le dit Musselin (2005), « *cette sociologie s'inscrit davantage dans une approche par l'action publique qui couvre l'ensemble des faits et des pratiques, y compris des décisions (...) que dans une approche par les politiques publiques stricto sensu, c'est-à-dire un contenu, un programme, une orientation normative, un facteur de coercition et un ressort social* » (2005,55). Enfin, Musselin l'explique bien, la démarche du sociologue ne sera pas la même que celle de l'analyste : plus précise, dans le détail, dans la démonstration du poids des mécanismes, dans une démarche inductive où la place

du politique n'est pas au cœur du questionnement. L'auteur conclut ainsi en évoquant bien deux approches différentes mais complémentaires.

3. Démarche de recherche

Au regard de ce cadre théorique et des données officielles consultées, nous avons fait le choix de construire des hypothèses à priori qui seront ensuite mises à l'épreuve des faits et données récoltées sur le terrain.

Les individus sont à la recherche de plus de liberté, en opposition à une culture dominante.

Si cela est avéré au cours des années 1980 dites « *fun* » (Loret, 1995), on remarque aujourd'hui dans la société actuelle une tendance au mode de vie alternatif. Le végétarisme, le nomadisme ou encore l'autarcisme sont autant de pratiques qui se veulent opposées à la culture dominante, carnivore, sédentaire et sociétale. Face à la montée en puissance d'une culture unique et de modes de vie dictés par le capitalisme, certains individus semblent faire le choix de voies alternatives.

Cela semble faire écho à notre sujet sur deux points :

1. Via ces pratiques, on remarque que le corps et le bien-être sont au cœur des préoccupations. La pratique d'une activité physique et sportive semble entrer en corrélation avec ce besoin de bien-être corporel, recherché dans la pratique d'une activité physique régulière, un besoin d'entretenir son corps et son esprit.
2. D'autre part, sortir d'un encadrement, d'une norme, c'est tout l'objet de la pratique sportive auto-organisée, c'est-à-dire construite sans règles autres que celles que l'on se fixe à soi-même et que l'on est libre de choisir. Investir des lieux qui n'étaient jusqu'alors pas destinés au sport comme les Parcs publics ou encore les rues des centres villes, à l'image de nombreux runners évoluant en milieu urbain, semble s'inscrire dans un esprit de rébellion, ou en tous cas de contradiction avec les normes établies. Cela renvoie au discours d'Ehrenberg (1991) qui vise à démontrer le besoin identitaire de l'individu de « *montrer sa propre existence au lieu*

de se reposer sur des institutions qui agissent à sa place et parlent en son nom » (1991, 279).

L'autonomie n'est jamais vraiment totale

Le contraste entre l'encadrement institutionnel ou encore marchand des activités physiques et sportives et une liberté totale de pratique affranchie de toutes interactions avec des sphères semble radical. Même si certains pratiquent le sport de façon autonome à première vue, il semble exister de nombreuses interactions avec le monde marchand dissimulées derrière cette liberté, par exemple, via l'utilisation d'applications mobiles qui encadrent informellement la pratique en la mesurant, en stimulant indirectement le pratiquant.

Et puis, se pose la question de la structuration de cette pratique auto-organisée, informelle, en dehors de toutes formes. « Organisée » suppose qu'elle se déroule suivant un ordre ou une méthode déterminée, c'est en soi, même si cela se passe en interne, au sein de l'individu en lui-même, une forme de structuration, la pratique ne semble alors pas être si informelle que cela.

Les institutions ne cherchent pas à répondre aux besoins des pratiquants dits « auto-organisés »

Cela semble logique : si les individus cherchent à s'affranchir d'un encadrement institutionnel, pourquoi les acteurs institutionnels agiraient ou prendraient en considération ces pratiques dans leurs actions ou stratégies ? Pourtant il semblerait que les responsabilités qui incombent certains acteurs soient plus fortes que le désintérêt observable de prime abord. Par exemple, lorsque des coureurs « auto-organisés » choisissent les allées de la Ville comme terrain de jeux, la Mairie de cette Ville semble responsable des usagers sur la voie publique. Cette préoccupation relève-t-elle du Maire, du service ou de la collectivité en charge de la voirie ? Autant de questions auxquelles nous tenteront de répondre et qui expliqueront peut-être l'intérêt ou la préoccupation des institutions pour les pratiques auto-organisées.

4. Méthodologie

Définition de la cible

Il importe dans un premier temps de cibler un public pour effectuer cette recherche. Nous avons commencé à définir cette cible au sein de la partie consacrée à la problématique, il s'agit ici d'y revenir de manière plus approfondie.

Au regard du choix de notre terrain d'étude, nous ciblons des individus vivant sur le Département des Côtes d'Amor. Une des premières nuances réside dans le sens du mot « vivre ». On peut très bien imaginer interroger des individus résidant dans le Département et y pratiquant une activité de course à pied, tout comme il peut s'agir de personnes résidant dans un Département limitrophe (notamment l'Ille-et-Vilaine pour sa proximité immédiate) mais pratiquant sur le territoire en question. Nous écarterons cependant le public touristique qui, potentiellement pratique la course à pied lors de ses déplacements touristiques mais ne constitue pas, de prime à bord un usager direct des infrastructures ou aménagement des collectivités locales, sans être pour autant délaissée par celles-ci puisque la plupart y dédient des politiques et stratégies touristiques.

D'autre part, nous avons orienté notre recherche vers des individus adultes ou adolescents (à partir de 15 ans) afin de garder une cohérence avec les études menées au niveau national (*Enquête Chiffres-clés sur les usages et attitudes de la course à pied et Enquête INSEP, La pratique des activités physiques et sportives en France - Annexe I*) qui interrogent les individus à partir de ce même âge.

Enfin, et c'est un élément clé de notre travail, il s'agit de définir précisément les terrains qui servent à notre étude et les portes d'entrée utilisées. Grâce à notre pratique occasionnelle et personnelle de la course à pied, nous avons pu identifier plusieurs lieux de pratiques privilégiés par les pratiquants libres sur le Territoire, notamment aux abords de notre lieu de vie. L'identification de ces lieux comme l'étang de Bétineuc (Saint-André des Eaux - 22630) ou encore les bords du canal d'Ille-et-Rance de Dinan (22100) nous ont permis dans un premier temps de recenser des lieux potentiellement mobilisables pour l'étude.

D'autres part, parmi nos connaissances ou proches, beaucoup pratiquent la course à pied de manière autonome ou même encadré, ils constituent une autre

porte d'entrée et de diffusion, prise de contact. Nous avons par exemple été en contact, via une expérience professionnelle commune, avec un des organisateurs des rassemblements « We Run in Dinan ». Ces rassemblements informels de runners par l'intermédiaire d'un rendez-vous sur les réseaux sociaux constituent de potentiels terrains d'observations, et leurs organisateurs, qui ont vocation à « organiser une pratique informelle » c'est là tout le paradoxe, des sujets d'entretiens semi-directifs.

Enfin, notre lieu de stage, la Communauté de Communes de Dinan Agglomération a constitué une autre porte d'entrée sur le Territoire, à travers son Service des Sports mais aussi à travers la « Tribu Dinan Agglomération », une façon de pratiquer une activité physique et sportive, et notamment la course à pied, au travail, entre collègues.

Et puis, l'utilisation de mon statut d'étudiante en Master 2, m'a permis de contacter légitimement des institutions ou acteurs marchands en présentant ma démarche de mémoire et en sollicitant leurs contributions.

Choix des épreuves étudiées

Nous avons également fait le choix, afin d'étudier la pratique des individus auto-organisés, non licenciés qui font le choix de participer à des compétitions, de nous intéresser tout particulièrement à deux d'entre elles : Le Défi du Jerzual et les Foulées Evrannaises. Plusieurs critères sont intervenus dans le choix de ces compétitions :

- la réputation dans le milieu de la course hors stade : l'idée était d'avoir un événement qui compte dans le milieu des runners et qui soit reconnu comme un événement majeur. Le Défi du Jerzual figure parmi « Les Grandes Classiques » identifiées par la Ligue de Bretagne d'Athlétisme. Il y est dit : *« La première course "sur route" organisée à Dinan portait le nom des Foulées Dinannaises, suivie par les 10 km de Dinan puis par le semi-marathon du même nom. Mais c'est avec le Jerzual et son "Défi" disputé sur 11 km, que l'épreuve Dinannaise a trouvé sa place dans le gotha des courses à pied de Bretagne. Nombreux en effet sont les coureurs venus s'essayer à l'ascension de cette côte de 502 mètres, avec un dénivelé oscillant entre 12 et 18 % accompagné*

d'une foule présente en masse. Qu'ils soient athlètes aguerris ou "jogeur du dimanche", ils ont permis au "Défi du Jerzual" de passer d'une centaine de participants en 1984 à plus de 1 100 en 2012. Ce qui fait de cette course, celle comptant le plus grand nombre de classés en Côtes d'Armor » (Zoom sur l'Athlé breton #14, 3). Nul doute que cette épreuve représente la course emblématique que nous souhaitons étudier pour cette recherche.

Parallèlement, il était essentiel, pour contraster, de choisir un événement de moindre envergure, bénéficiant d'une notoriété moins importante, pour comparer justement l'état de la pratique auto-organisée au sein de ces deux épreuves. D'autre part, j'ai pu mesurer la reconnaissance de ces deux compétitions dans les échanges avec les runners, certains ont évoqués à plusieurs reprises ces deux courses, et cela nous a, de ce fait, amenés à suivre leur pratique sur celles-ci.

- la proximité avec les terrains accessibles pour des observations, distributions des questionnaires ou réalisations d'entretiens : le choix des terrains précis d'études dépendant du secteur, des portes d'entrées sur ce terrain comme nous l'avons vu, il fallait également que le choix des compétitions soit cohérent avec cette notion de proximité. L'objectif étant de comprendre les motivations des pratiquants libres à participer à des compétitions, il est intéressant qu'ils s'agissent, pour certains des mêmes pratiquants. Par exemple dans le cas d'individus présents aux rassemblements We Run in Dinan qui ont participé au Défi du Jerzual, ou des membres de la Tribu Dinan Agglomération inscrits à cette même course.
- le cadre de pratique : nous l'avons vu, le Territoire choisi bénéficie d'une ambivalence rural / urbain. Il paraissait intéressant de retrouver cette dualité dans notre étude en orientant notre choix vers une compétition en milieu urbain (Le Défi du Jerzual au sein de la cité médiévale de Dinan, une commune de 11 000 habitants en 2015 (INSEE)) et en milieu rural (Les Foulées Evrannaises à Evran, une commune de 1712 habitants en 2015 (INSEE)).

Objet d'étude

Au regard de la dualité de cette problématique qui s'attache à la fois à la pratique des individus et à la réponse apportée par les acteurs de la course à pied, trois outils de recueil de données sont envisagés : le questionnaire à destination des pratiquants, les entretiens semi-directifs réalisés avec les acteurs au sens plus large, institutions, acteurs marchands, regroupements et les observations participantes.

Notre objectif en utilisant ces trois modes de recueils de données est de disposer à la fois de données quantitatives sur le profil des pratiquants et ses motivations mais aussi qualitatives avec des témoignages de pratique, de projet, de gestion de la pratique sur ce territoire.

Le questionnaire

Nous avons élaboré cet outil selon plusieurs préoccupations. La première, pouvoir percevoir au mieux les profils des pratiquants de ce territoire et leurs spécificités sociales qui peuvent varier de celles exprimées sur d'autres espaces, plus urbains, démographiquement différents et nous permettre de comprendre le choix d'une pratique libre. La seconde, recueillir les difficultés et attentes propres à cette pratique en interrogeant les pratiquants sur leurs modalités de pratique, leurs satisfactions ou insatisfactions.

Pour cela, nous avons consultées plusieurs études relatives à la course à pied comme celle de l'INSEP consacrée à la pratique des activités physiques et sportives en France ou encore celle de la FFA qui traite elle des usages et attitudes de la course à pied. Au regard des résultats de ces enquêtes nous avons pu identifier les questions types posées aux pratiquants de course à pied sur leur profil et modalités de pratique que nous avons complétée avec des éléments propres à notre sujet sur les attentes et besoins de ces mêmes runners.

Nous avons donc rédigé un questionnaire découpé en trois parties :

- **PROFIL** regroupant toutes les informations liées au sexe, l'âge, la situation familiale, professionnelle et financière du pratiquant
- **VOTRE PRATIQUE SPORTIVE** qui interroge les raisons de la pratique, l'ancienneté, la fréquence, le partage de la pratique mais aussi les choix des moments de pratiques, des lieux et itinéraires fréquentés ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées au cours de la pratique

- **PRATIQUE ENCADRÉE ET COMPÉTITION** qui recense les pratiquants qui font le choix de l'encadrement et/ou de la compétition, les raisons de ce choix, les modalités de participation à des compétitions
- **AUTOUR DE VOTRE PRATIQUE** où il s'agit là d'aborder le lien marchand à la pratique (utilisation d'applications, de matériel spécialisé) ainsi que la complémentarité de la pratique de la course à pied avec d'autres activités physiques et sportives.

Vous trouverez le questionnaire complet en annexe (*Annexe III*).

Nous avons recueilli un total de 140 réponses à ce questionnaire avec une parité quasi-parfaite 55,7% d'hommes pour 44,3% de femmes. Les résultats de ce questionnaire seront analysés dans la partie suivante.

Les entretiens semi-directifs

Pour étudier le second volet de ce mémoire à savoir la réponse institutionnelle à ces pratiques auto-organisées, nous avons fait le choix de réaliser des entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels du sport, et tout particulièrement au sujet de la course à pied et auprès des acteurs marchands dans la mesure du possible.

Pour cela, nous avons réalisé un échantillon d'entretien afin de prendre contact avec les acteurs susceptibles d'être concernés par le sujet de notre étude. L'idée était de couvrir l'ensemble du territoire, notamment les deux grosses agglomérations de Saint-Brieuc et Dinan et le maximum d'acteurs concernés (organisateur de rassemblements informels, élus aux sports, techniciens, acteurs marchands etc). Pour élaborer cette échantillon, nous avons repris la liste des acteurs établie plus haut et associé chaque acteur à un nom, un individu susceptible de nous répondre. Par exemple dans la catégorie « institutions », au niveau du Département des Côtes d'Armor, nous avons pris contact avec le Responsable du Service Sport, jeunesse et vie associative du Département. Ensuite, pour la catégorie « mouvement sportif » nous avons ciblé le Président de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.

L'ensemble des acteurs sollicités n'ayant pas donné suite à notre demande, nous avons été contraints de réaménager notre échantillon d'enquête. Au sein de la catégorie « institutions », nous avons ainsi privilégié la diversité des acteurs et de leurs fonctions. Nous avons ainsi distingué le statut d' élu, que nous avons codifié « ELU » dans la retranscription de nos entretiens, à celui de technicien « TECH », afin d'étudier les deux points de vue et également les enjeux de communication et prise de décisions que suppose ces deux statuts. Nous avons en revanche conservé la catégorie « pratiquants » codifiée, PRA ainsi que la catégorie consacrée aux acteurs marchands, MAR.

Ainsi, nous avons réalisé quatre entretiens avec une personne représentant chacun des quatre statuts et catégories identifiés ci-dessus : avec un élu communal, un technicien départemental, un pratiquant organisateur de rassemblement informel et une personne en charge du marketing d'un acteur marchand.

Nous avons ensuite rédigé des grilles d'analyse propres à chaque type d'acteurs qui découlent sur des questions et relances relatives à leur rôle qui constituent un guide d'entretien. L'ensemble de ces documents sont répertoriés en annexe (*Annexe II*).

Suite à la retranscription des entretiens, nous avons repéré pour chacun d'entre eux les propos éclairant notre sujet que nous avons souligné pour ensuite les intégrer à la partie consacrée aux résultats.

Les observations participantes

Pour compléter ces deux outils d'enquête nous avons réalisées plusieurs observations participantes. À travers notre participation à un rassemblement We Run, à des courses en tant que bénévole dans l'organisation mais aussi à travers la réalisation de plusieurs sessions de courses à pied personnelles ou entre amis avec l'utilisation d'une application mobile. Cela nous a permis une meilleure appréhension du terrain et de la pratique. Les observations réalisées sur ces rassemblements sont recensées dans des grilles d'observations dites systémiques où l'on a identifié les dimensions à observer les différents temps auxquels nous avons participés (*Annexe IV*). Pour construire ces grilles nous nous sommes servis de nos expériences en tant que pratiquante et spectatrice d'événements de course à pied et de nos premières observations préalables à l'élaboration de notre problématique.

Objet d'étude

Ces observations vont nourrir notamment l'interprétation des résultats qui pourra être réalisée dans la partie discussion de cette étude.

III. RÉSULTATS

1. Le profil des pratiquants de course à pied auto-organisée

Profil type

Notre objectif dans un premier temps est d'étudier le profil des pratiquants de course à pied autonome pour mieux comprendre leurs attentes envers les institutions sur notre terrain d'étude à savoir le département des Côtes d'Armor.

Au vu des résultats obtenus dans le questionnaire (140 réponses) nous sommes en mesure d'établir le profil type dominant de notre échantillon d'enquête. Le coureur autonome peut aussi bien être un individu de sexe masculin (55,7%) ou féminin (44,3%), âgé de 25 à 49 ans, en couple, employé, dont les revenus mensuels se situent entre 1200 et 1800 euros. On remarque dans les répondants beaucoup de personnels du milieu médical (Aide-soignant (8), Kinésithérapeute (5), Infirmier (2), Sage-femme (1), Manipulateur radio (1), Assistant Dentaire (1)). Cet individu pratique majoritairement la course à pied dans l'objectif de rester en bonne santé (67,1%), depuis 2 à 5 ans (30%), et pratique de manière régulière, plus de 2 fois par semaine pour 55,4 % des répondants. L'individu type pratique la course à pied seul (71,4%) ou si c'est à plusieurs avec des groupes mixtes (80,6%), c'est le cas par exemple sur le rassemblement We Run in Dinan auquel nous avons participé, où l'on retrouvait 8 femmes au sein du groupe d'environ 25 coureurs. Il court le week-end (72,1 %) et majoritairement en milieu naturel sur des sentiers balisés (69,3%). Il choisit son itinéraire « *au feeling, au hasard* » (33 répondants sur 107). Il rencontre des difficultés liées au partage de l'espace avec les autres usagers (véhicules à moteur ou même chasseurs en milieu naturel).

Certains pratiquent la course à pied en parallèle de leur activité personnelle au sein d'associations ou de clubs (64,3%), principalement pour des besoins de conseil (41 sur 87 répondants). Ce sont bien les 50 autres individus (35,7%) qui pratiquent uniquement en dehors de tout encadrement qui constituent le cœur d'étude de notre recherche. Ils font le choix de pratiquer en autonomie pour échapper aux contraintes d'horaires, d'itinéraire, de rythme ou de niveau imposé.

Beaucoup d'entre eux pratiquent tout de même la course à pied en compétition (80,7%) mais parmi eux, 34,2 % ne le font pas sous le nom d'un club ou d'un team mais bien en leur propre nom. Ce pourcentage s'est vérifié dans notre étude approfondie des deux compétitions, nous le verrons.

Autour de sa pratique, l'individu type utilise à 63,6% des applications dédiées à la course à pied, notamment Runtastic (30,2%). Cela se confirme lors de nos observations participantes ou beaucoup de coureurs, même en compétition lors des Foulées Evrannaises par exemple, mesure leur chrono et performance via leurs mobiles ou montres connectées. Il accorde beaucoup d'importance au matériel utilisé pour pratiquer (66,9%) et se procure principalement ce matériel dans les enseignes spécialisées dans le matériel sportif de manière générale et non dans les enseignes spécialisées dans la course à pied.

Enfin, il ne pratique pas uniquement de la course à pied (76,4% pratiquent d'autres sports) et c'est les activités de cycles (vélo de route, de piste, VTT, BMX) qui reviennent le plus souvent.

Ce profil type du pratiquant de course à pied reprend les réponses majoritaires cependant, d'autres données sont également notables, et intéressantes pour notre analyse.

On remarque dans les catégories professionnelles de pratiquants que certains domaines sont particulièrement en retrait, notamment les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (3,6%), les agriculteurs exploitants (2,9%) et les retraités (0,7%), peut-être, cela reste une supposition, par manque de temps à consacrer à cette pratique. En termes de revenus, les revenus les plus élevés de plus de 3000 euros mensuels sont les moins représentés (5,1%).

Dans les motivations, plus de la moitié des répondants affirment une volonté de partager une pratique et le plaisir qui va avec (52,9%) alors que seulement 25% évoquent une motivation liée à la performance. D'où certainement, l'existence de rassemblements tel que We Run in Dinan où l'on observe beaucoup de convivialité, d'échanges symboliquement matérialisés par des bises et des poignées de mains de félicitation à l'issue la session. Cela confirme bien un certain recul de la pratique compétitive pour une plus grande emprise de la convivialité et du sport loisir.

En ce qui concerne le choix de l'itinéraire, les répondants évoquent également, au-delà du « feeling », des notions techniques de kilométrage, dénivelé, nature ou balisage du terrain (28 réponses sur 107) qui soulignent bien l'importance de ce choix et de l'existence de terrains adaptés aux attentes des coureurs. De la même façon dans les difficultés évoquées par les individus sondés on retrouve à plusieurs reprises des problématiques d'entretien des itinéraires (8 réponses sur 97), elles aussi significatives des préoccupations des coureurs.

La pratique « compétition »

Dans leurs réponses, beaucoup des pratiquants affirment participer à des compétitions, parfois sans être affiliés à un club, un team ou une association. Pour mesurer cela de façon plus détaillée, nous nous sommes intéressés à deux courses du territoire, où nous avons par ailleurs réalisé des observations.

LE DÉFI DU JERZUAL :

Course emblématique de la cité médiévale de Dinan (22100), cette épreuve de 11km a rassemblé 1 503 coureurs hommes et femmes confondus pour son édition 2017 (Résultats 11km Défi du Jerzual édition 2017). Sur ces 1503 coureurs, nous avons recensés 828 participants non licenciés, soit près de la moitié des coureurs.

LES FOULÉES ÉVRANNAISES :

Le 20 avril 2018, le parcours des 10km labélisés au Championnats de France des Foulées Évrannaises a lui rassemblé 589 coureurs hommes et femmes confondus. Sur cette course au profit d'une jeune fille en situation de handicap se sont 269 participants qui ont évolués en tant que non licenciés. On retrouve parmi les 30 premiers du classement final 4 non licenciés. Là aussi, près de la moitié, 45,7% des coureurs ne sont pas membre d'un club ou association de course à pied.

On remarque que près de la moitié des participants à ces deux temps forts sportifs des Côtes d'Armor ne sont pas affiliés à un club de course à pied ou autre team. Autre nuance, difficile à traiter : certains des coureurs s'inscrivent sous le nom de leur entreprise à l'image des salariés de Dinan Agglomération qui courent sous le nom de « La Tribu Dinan Agglomération » ou encore les salariés de la presse

locale « Le Petit Bleu » qui courent sous ce même nom. Impossible alors de connaître leur niveau d'affiliation à un club spécialisé dans la course à pied. Nous savons par exemple, pour l'avoir observé, que la Tribu de Dinan Agglomération regroupe à la fois des pratiquants de course à pied, de marche nordique, de natation ou même de yoga. Cela fait partie des données qui échappent à notre mesure quantitative de la pratique auto-organisée.

Nous avons à ce sujet relevé un élément clef dans la compréhension de la pratique de la course à pied auto-organisée. En effet, lorsqu'il choisit de participer à une course comme celles que nous venons d'évoquer à l'instant, le coureur, faute de licence, est dans l'obligation de fournir un certificat médical attestant son aptitude à la course à pied à l'organisateur de la compétition. Cette obligation relève de l'article L231-3 du Code du Sport qui stipule « *La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'article L. 131-6 portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an.* ».

Comme nous l'explique ainsi un élu : « *il y aussi l'autre frontière qui est le certificat médical* » (ELU). L'utilisation de ce mot « *frontière* » sous-entend bien ici une stricte séparation entre deux types de pratiquants qui intervient en sus de la première distinction licenciés/non licenciés. On obtient ainsi trois catégories de coureurs : les coureurs licenciés participants à des compétitions de course à pied, les coureurs non licenciés participants aux compétitions avec un certificat médical et coureurs non licenciés ne participant pas à ce type de compétition.

Autour de la pratique

Pour en revenir aux résultats issus de notre questionnaire et à la dernière partie consacrée aux éléments qui interviennent autour de la pratique, on constate, lorsque nous interrogeons les pratiquants sur l'utilisation d'applications dédiées à la course à pied, qu'une grande diversité d'applications sont à disposition des coureurs. Au total 17 applications ont été mentionnées par les coureurs sondés, des classiques

Runtastic et Starva aux applications développées par les marques de smartphones (Samsung Health, Santé sur iPhone) en passant par les applications dérivées de matériel GPS (Garmin Connect, Tomtom) et le système de coaching mis en place par les enseignes et marques spécialisées (Decathlon Coach, Nike+Running).

Enfin, au sujet des activités pratiquées en parallèle de la course à pied, suivent le vélo (54,6%) de très près les activités de nage (30,6%), de fitness (20,4%) et de marche (19,4%) avant les sports collectifs qui ne représentent que 17,6% des répondants. Cela met en bien en valeur le fait que la course à pied intervient souvent comme une activité complémentaire. La combinaison course à pied, cyclisme, nage n'est pas sans rappeler l'activité des triathlètes qui semble connaître elle aussi un fort engouement.

2. Le regard porté par les acteurs sur ces pratiquants

Nous l'avons vu dans la partie précédente, le profil des pratiquants est extrêmement varié, c'est ce qui ressort principalement de la vision que portent les différents acteurs sur la pratique de la course à pied.

Un public identifiable ...

Certains parlent de plusieurs échelons de pratique de la course à pied : « *C'est vrai que, comment, la course à pied ça peut se pratiquer seul hein, c'est celui qui part le dimanche matin faire son petit tour et qui revient chez lui, ou le soir même. Après vous avez l'échelon, j'allais dire supérieur où se sont, un, enfin à partir de deux, ou trois ou quatre, des amis qui se donnent rendez-vous et qui partent ensemble faire leur petit tour. Ça c'est l'échelon supérieur. Après, l'échelon au-dessus de ça, ça va être en effet la pratique sportive de manière entre guillemets « organisée », c'est-à-dire un rendez-vous organisé par un club ou une association avec un lieu de rendez-vous et un parcours plus ou moins établi, là on rentre déjà dans une forme de structuration* » (ELU). Identifier plusieurs niveaux de pratique pour les institutions permet dans un premier temps un diagnostic qui est susceptible d'aider aux réponses apportées à ces pratiques.

Autre regard d'élus qui marque cette fois une difficulté à identifier le type de pratiquant et par le même temps une certaine difficulté à mesurer la pratique de la

course à pied sur des regroupements ou au quotidien : « *C'est un public qui peut regrouper aussi bien des amis entre eux qui veulent s'amuser et aussi par exemple de salariés d'entreprise à l'initiative de leur responsable. C'est une population de coureurs qui est beaucoup diffuse* » (ELU). « *La course à pied ne fait pas exception aux réseaux sociaux et comme vous l'avez souligné aujourd'hui des rassemblements entre guillemets « sauvages » pour un certain nombre, pas systématiquement mais tout de même par les réseaux sociaux, je pense que demain on aura des rassemblements de coureurs, sportifs également sur les réseaux sociaux. Et cela posera les mêmes problèmes que pour les rassemblements musicaux par exemple, c'est-à-dire qu'à un moment ou un autre se posera la question du nombre de participants (...). Tout regroupement d'individus au même endroit pose question et quand c'est des regroupement d'origine réseaux sociaux, on a moins d'emprise sur ça* » (ELU)

... et large à la fois

Nous l'avons compris, la pratique de la course à pied doit être considérée de la manière la plus large possible, c'est en tout cas le point de vue et le créneau des acteurs marchands : « *Notre cible c'est l'ensemble des pratiquants. Ça peut être tout à fait tout le monde, cela peut être des personnes qui n'ont pas d'activités sportives régulières, qui vont débiter par exemple. (...) Mais cela peut être aussi des personnes qui courent régulièrement qui recherchent la performance, donc là on leur donne des conseils adaptés en fonction de leurs objectifs. Donc pour résumer notre cible ce n'est pas forcément des personnes qui courent des marathons tous les jours, elle est beaucoup plus large et comme nos applications sont aussi diversifiée ça peut toucher vraiment un grand nombre de personnes* » (MAR). Runtastic compte ainsi en avril 2018 plus de 135 millions d'utilisateurs.

Pour résumer, aux yeux des acteurs mobilisés autour de la course à pied sur le territoire cette pratique se caractérise à la fois par sa multiplicité de pratiques, de type de pratiquants mais aussi par son côté informel, difficilement mesurable.

3. Des institutions peu informées et inquiètes

Ce regard porté par les acteurs sur la pratique auto-organisée de la course à pied et les définitions qu'ils en font un à un semble pour autant laisser transparaître un manque de connaissances sur le sujet. De manière globale, on remarque une disparité dans la connaissance de ces pratiques autogérées de la course à pied.

Un manque accru d'informations

Si les acteurs marchands eux, se procurent des données sur les pratiquants via le profil de leurs utilisateurs : « *En termes de données sur les pratiquants on a toutes les données que l'utilisateur veut bien nous transmettre. Par exemple, pour télécharger l'application, et qu'elle fonctionne, il y a certaines questions au début qui permette de renseigner le profil de l'utilisateur. C'est des données qui ne sont jamais transmises, qui sont internes à Runtastic, qui ne sont jamais utilisées pour des publicités ou quelque chose comme ça. On va pouvoir analyser, si on a besoin, la consommation des utilisateurs, par exemples quel type d'entraînement ils affectionnent, le nombre de kilomètres parcourus par exemple* » (MAR), dans l'optique notamment de répondre à leurs besoins ; on remarque que les institutions sont moins au fait de la réalité de la pratique. Certain reconnaissent : « *Je ne connais pas les courses We Run* » (ELU) alors que les rassemblements We Run évoluent depuis plus d'un an sur la commune et les organisateurs auraient informés la Mairie de ces rassemblements de course à pied : « *Oui, la Mairie c'est juste une recommandation qui nous a été faite. On ne déclare pas le nombre de participants à chaque fois. Ils sont au courant que l'on organise des courses régulièrement, le reste, le nombre, le parcours, la date c'est à notre bon vouloir.* » (PRA). Sur le même sujet des courses We Run, un autre acteur répond « *Je n'ai pas trop connaissance de cela.* » (TECH).

De la même façon, d'autres acteurs affirment avoir connaissance de l'état de la pratique de la course à pied sur le territoire mais évoquent une pratique personnelle ou bien une discipline de la course à pied, niant ainsi l'état global de la pratique : « *Alors, connaissance à plusieurs titres. Connaissance bien sûr de par les fonctions j'occupe depuis pas loin de 15 ans. Et puis, parce qu'il se trouve quand dans mes pratiques personnelles je suis typiquement classable dans cette catégorie de pratiquant libre. À travers la course à pied pendant 20 ans. (...) C'est-à-dire en fait*

ce qu'il se passe, c'est plus marquant dans le running notamment sur la pratique des trails. On est effectivement sans trop me tromper, un des départements de France où on dénombre le plus de trail tous les ans » (TECH).

Ce manque de connaissance semble tel que les acteurs vont parfois même jusqu'à remettre en question les études établies : *« Des statistiques existent dans les gens qui sont licenciés qui font du sport. Il y a les français qui font du sport ou tout du moins qui disent qu'ils font du sport parce que ça fait bien quand il y a une enquête mais qui en font rarement, alors qu'il y a ceux qui sont licenciés qui en font vraiment » (ELU)*

Aucun état général de la course semble être établi sur le territoire. Cela rend difficile une éventuelle prise en charge des problématiques liées à la pratique autogérée de la course à pied. Ainsi les différents acteurs décèlent des éléments problématiques et inquiétants isolés de la pratique.

Des inquiétudes dans un premier temps sécuritaires liées au côté informel de la course à pied autonome et à l'utilisation informelle de l'espace public. C'est ce qu'explique l'élu au sport de la Ville de Dinan qui évoque la responsabilité du Maire en cas d'accident : *« La sécurité en ville est de la responsabilité de Monsieur le Maire et au cas où il y aurait un accident d'une de ces personnes, la Mairie pourrait se voir reprocher le fait de ne pas avoir, comment dire, sécuriser la traversée de ces 100 piétons par exemple » (ELU).* Il exprime clairement une inquiétude pour les institutions : *« c'est l'inquiétude de toutes les collectivités puisque l'inquiétude première c'est l'insécurité, c'est de ne pas être au courant d'un événement, qui pourrait entre guillemets « mal tourné », ne pas être sécurisé, ne pas avoir prévenu les services de santé, la gendarmerie ou autre. » (ELU).*

La question du partage de l'espace

Viennent ensuite des inquiétudes liées au partage de l'espace. En effet, les coureurs évoluant dans l'espace public mis à disposition, celui-ci ne leur est pas réservé. Ainsi, de nombreux conflits d'usages interviennent. En milieu urbain il peut s'agir de partager l'espace avec les véhicules à moteurs (voitures, scooter, motos) ou bien avec les piétons ; en milieu naturel certains coureurs sont confrontés à

l'utilisation des espaces par d'autres sportifs, les cyclistes par exemple. Les coureurs évoquent également une difficulté de partage de l'espace avec les chasseurs et leurs chiens dans les espaces boisés. Lors de compétitions ces questions de partage de l'espace sont d'autant majeures qu'un nombre important de coureurs se rassemblent au même endroit, au même moment. Nous avons par exemple observé à Evran lors des Foullées Evrannaises 2018 des difficultés de partage de la route entre les usagers motorisés qui souhaitent emprunter l'itinéraire en amont de la course, jusqu'aux dernières minutes avant le passage des coureurs, alors-même qu'un arrêté préfectoral avait été établi.

Même si c'est rare, certains équipements de la Ville ou de l'intercommunalité sont parfois accessibles aux coureurs auto-organisés, non licenciés. Se pose alors la question du partage de l'utilisation de l'équipement, c'est le cas par exemple sur le Stade d'athlétisme de Saint-Brieuc : *« Oui, si l'on prend l'exemple de la Ville de St Brieuc, la piste extérieure de 400 est en accès libre. En accès libre avec malgré tout, un usage prioritaire pour les clubs sur certains créneaux. Par exemple on voit régulièrement des coureurs à pied individuels venir faire leur séance de fractionné sur le temps du midi par exemple. Ça cela fonctionne très bien, le soir c'est infaisable. D'ailleurs, il y a déjà des conflits d'usage entre les clubs d'athlétisme et les associations trail. Par exemple, on a le club d'athlétisme l'UACA qui vient donc faire ses entrainements sur la piste et on a une association de course à pied / marche nordique La Vaillante qui fait de la marche nordique, de la course sur route et du trail mais qui revendique effectivement les équipements, d'utiliser elle aussi les installations d'athlétisme. Ça pose quelques petits soucis de cohabitation. »* (TECH).

Des questionnements environnementaux

Enfin, les acteurs de la course à pied observent également des difficultés liées à la protection de l'environnement. La pratique libre de la course en milieu naturel protégé comme cela peut l'être sur certains portions du littoral costarmoricain pourraient menacer la faune et la flore établie à cet endroit. Les exemples sont nombreux d'après le service Sport du Département : *« C'est-à-dire que si on ne nous dit pas que à cette époque de l'année il y a une espèce d'oiseau qui va nicher à cet endroit-là de la plage d'Hillion et qu'effectivement le passage de 400 coureurs ça*

va potentiellement perturber le nichage, personne ne le sait. Donc c'est aussi ce travail qu'il faut faire. On est assez régulièrement amené, en amont, à désamorcer sur les trail, ce qui aurait pu dégénérer en conflit. (...) Je me rappelle une année, pour bien connaître l'organisateur de Landes et Bruyères qu'est Madame Le Maire d'Erquy, à une époque, les associations de protection des oiseaux ont constaté que l'année n-1 il y avait un couple d'une espèce protégée qui nichait dans les falaises à Erquy, et que, après l'édition du trail, ils avaient abandonné le nichage. Alors, il est difficile de mettre un lien direct de cause à effet. Pour autant, c'est ce qui a été mis en avant par les associations de protections de l'environnement. En bonne intelligence, même si personne n'était sûr que c'était parce que les coureurs étaient passé que l'oiseau avait abandonné son nichage, cela avait été pris en compte sur les itinéraires ultérieurs du trail » (TECH).

IV. DISCUSSION

1. Sur la pratique auto-organisée de la course à pied

Une auto-gestion relative

Au regard de notre enquête et de ces résultats, se pose la question du degré d'auto-organisation d'une activité comme la course à pied, et de la définition même de l'auto-gestion. En première partie nous avons défini la pratique autogérée comme une « *activité qui ne génère aucune inscription auprès d'une structure sportive privée ou non et qui n'implique pas d'encadrement, licence, suivi de cours ou même prestation de conseil* ». Nous avons également évoqué le fait qu'elle puisse être collective en interrogeant ainsi l'organisation interne au groupe.

C'est là que notre enquête nous apporte des réponses. Nous avons constaté, que cela soit sur l'individu seul ou sur un groupe d'individus plusieurs formes d'organisation implicites limitant l'autonomie de l'individu. La participation des coureurs à des regroupements tels que We Run par exemple consiste déjà en une forme d'organisation dans la mesure où, même s'il n'y a pas d'affiliation à une association, ou d'inscription, l'individu répond à un horaire fixé par les organisateurs et emprunte un itinéraire commun, pensé par les organisateurs. Cette bande d'amis se nomment d'ailleurs « organisateurs », autrement dit qui organisent la pratique.

On se rapproche ici de la théorie développée par Friedberg (1992) autour de la formalisation où toute action, aussi diffuse qu'elle soit dispose d'un caractère formel implicitement.

L'utilisation d'applications mobiles dédiées à la course à pied semble elle aussi limiter l'autonomie du coureur. En ce qu'elle lui suggère des séances d'entraînements, des objectifs physiques, et mêmes des plans nutritifs, l'application se positionne ainsi comme un « coach virtuel ». C'est ce qu'explique Runstastic « *je pense que c'est vraiment le plus de Runtastic. C'est de permettre aux utilisateurs d'avoir leur coach à disposition 24h/24h grâce à leur smartphone et de pouvoir avoir accès à un plan d'entraînement en fonction de leurs objectifs personnalisés. C'est vraiment un plus pour la pratique autonome* » (MAR). Or, dans les faits cela permet

à l'individu de pratiquer sans l'encadrement d'un club, association ou coach personnel mais jamais totalement seul, dans la mesure où l'application le guide, l'encouragement et mesure sa performance.

Si l'on va plus loin, vers un raisonnement presque philosophique, même dans sa forme la plus autonome qu'il soit, lorsqu'il part seul faire son jogging, le coureur est encadré par l'itinéraire aménagé, balisé qu'il emprunte, par le facteur temps, la distance, la météo etc autant de facteurs, non maîtrisables mais pourtant parfois aliénants. La course à pied autonome, non licenciée représente une forme différente de pratique qui échappe à l'encadrement institutionnel classique, c'est là toute la problématique de notre objet d'étude.

Un sentiment de liberté contre-culturel

Alors, si l'auto-organisation n'est jamais totale, d'où vient ce sentiment de liberté provoqué par la course à pied dont plusieurs coureurs font mention dans leurs réponses au questionnaire ? Dans leurs réponses à « pourquoi ne pratiquez-vous pas la course à pied de manière encadrée ? » plusieurs coureurs répondent « *Je souhaite garder ma liberté* » ou encore « *la course à pied c'est ou je veux quand je veux et c'est gratuit !* ». C'est significatif de la volonté des runners d'acquiescer cette liberté, en opposition aux normes, codes, cadres fixés par la société, et la culture dominante en place.

Cela rejoint la théorie du « fun » et de la « contre-culture » développée par Loret (1995). À ce sujet, les paroles d'un élu qui évoque « *des pratiques sauvages* » ou « *une autre forme de course à pied qui se développent également avec un côté ludique* » avec l'organisation sur sa commune de courses à obstacles, ne sont pas sans faire écho à la culture de Loret dont l'utilité ludique, au-delà de son utilité publique serait basée sur le jeu (Loret, 1995).

D'autre part, en s'opposant aux traditions sportives d'affiliation à un club, ou une association, le coureur semble acquiescer un sentiment d'affranchissement, loin des contraintes horaires et de performances que peut impliquer une structure officielle. Ce détachement de la structure club ou association passe dans un premier temps par le rejet d'une identification. Nous l'avons observé lors de nos participations aux courses ou entraînements de teams. Lorsqu'ils appartiennent à un club ou une association les couleurs portent leurs couleurs, images, noms. Pour

certains, remettant en place incessamment leur tee-shirt pour que le logo soit visible ou d'autres qui multiplient les accessoires « logotés » cela semble être une marque d'appartenance marquant la fierté d'appartenir à un club. Pour d'autres, courir en son propre nom et se différencier de tous ceux qui sont affiliés à une team semble être un véritable acte d'affranchissement, de libération. Dans une société où l'ensemble des objets, faits, actes sont étiquetés, eux font le choix du sans étiquette.

On constate également, dans cette quête de liberté, un fort retour à la proximité avec le milieu naturel que Corneloup définit à travers une culture transmoderne repensant les liens entre le sport et le territoire et ou reflet d'une volonté de retrouver une relation en profondeur à la nature (Corneloup, 2016). Cela semble être fondamentalement le cas avec la pratique du trail, longuement abordée par le technicien du Département et valorisée comme l'une des pratiques les plus répandues sur le territoire. En effet, le trail, course nature ou course en sentier est une forme de course à pied qui a la particularité de se dérouler en milieu naturel. Codifié depuis le milieu des années 1990, ce qui correspond aux années « fun » évoquées par Loret (1995), le trail compterait de nombreux adeptes en Côtes d'Armor : « *Il y a vraiment une dynamique trail dans le département mais qui est dû aussi à la configuration et aux espaces naturels sur notre territoire* » (TECH). Le technicien identifie tout particulièrement deux zones fréquentées pour la pratique du trail sur le territoire : « *ce qui est le plus fréquenté et ce qu'affectionne particulièrement les coureurs à pied, c'est le GR 34. D'une part pour la beauté des paysages, c'est la réalité, et d'autre part parce que par rapport à la pratique du trail, le côté naturellement accidenté du parcours fait que c'est un vrai bonheur* » ainsi que le Lac de Guerlédan. Un espace côtier et un situé à l'intérieur des terres, tout à fait représentatif du patrimoine naturel du Département.

Autre point fort de cette pratique de la course à pied auto-organisée qui marque un rejet de la culture dominante souvent associée au capitalisme, la gratuité de l'activité. Parce qu'elle utilise l'espace public et qu'elle ne nécessite pas d'encadrement obligatoire, la course à pied se présente comme une activité physique et sportive accessible à tous d'un point de vue économique. L'argument

revient plusieurs fois dans les commentaires des runners et c'est aussi celui des applications de courses à pied qui se revendiquent 100% gratuites : « *Toutes les applications elles sont disponibles gratuitement donc sur Android ou sur iOS* » (MAR). On remarque d'ailleurs que ce ne sont pas forcément les individus aux revenus les plus élevés qui pratiquent le plus la course à pied, mais ceux bénéficiant de revenus moyens (39,4% ont pour un revenu mensuel de 1200 à 1800 euros).

Ainsi, si l'auto-organisation de la course à pied est à relativiser, elle ne remet pas pour autant en cause une véritable quête de liberté de la part des coureurs.

2. Le paradoxe de la pratique libre à l'esprit compétitif

Un besoin de se mesurer aux autres

Cependant, nous constatons dans la pratique libre de la course à pied une contradiction qui tient du fait de la participation de bon nombre de ces coureurs « autonomes » à des compétitions. Nous l'avons vu dans la partie précédente consacrées aux résultats, sur certaines compétitions, près de la moitié des coureurs ne sont pas licenciés. Cela signifie qu'au-delà de leur pratique personnelle, les coureurs éprouvent, à un moment donné de leur évolution dans la pratique, le besoin de se mesurer. Lors d'observations participantes nous avons pu déceler chez les pratiquants plusieurs stades de pratiques, du débutant(e) qui reprend une activité physique, au coureur intermédiaire qui découvre des sensations liées à la course à pied (légèreté, endurance, bien-être, musculation) à celui qui semble atteindre les limites de la pratique autonome, à l'aise, pratiquant de plus en plus régulièrement et dont la détermination est de plus en plus grande. C'est principalement ce type de coureurs que l'on retrouve en tant que non licenciés sur les compétitions. Leur niveau de performance n'est pas forcément le plus important, mais c'est l'envie qui prime. On voit par exemple beaucoup de femmes qui s'inscrivent sur un 10km non pas pour le remporter mais pour le finir avant tout, et pour l'adrénaline que cela procure. Se mesurer aux autres, mais aussi à soi-même, à sa détermination, c'est ce que mettent en avant ces coureurs auto-organisés dont la participation à une compétition ne répond pas tout le temps à un plan d'entraînement ficelé comme on peut le voir chez les marathonniens par exemple.

Une compétition avec soi-même

Le paradoxe de cet état d'esprit libre mais compétitif à la fois va plus loin avec une inclusion de la compétition dans la pratique personnelle de chaque coureur grâce aux nouvelles technologies. Sur les 140 coureurs interrogés, 89 affirment utiliser une application dédiée à la course à pied avec leurs smartphones. L'acte d'embarquer son smartphone dans ses poches ou sur un brassard marque un certain besoin de mesurer sa performance, de connaître sa vitesse, son temps sur le nombre de kilomètre effectués ect. Nous nous sommes particulièrement intéressés à l'application Runtastic. Nous avons pu constater la précision et la multiplicité des données fournies par l'application sur la session de course à pied : distance, durée, calories éliminées, rythme moyen, vitesse moyenne, vitesse maximum, gain d'altitude, perte d'altitude, dénivelé max, fréquence cardiaque moyenne, fréquence cardiaque maximum, niveau de déshydratation. L'ensemble de ces mesures et leurs degrés de précision informent le coureur de sa performance. À partir du moment où une mesure de la performance est réalisée, tout amène à vouloir la réitérer ou l'améliorer. C'est là que l'application intervient dans les motivations du coureur. D'ailleurs, un bouton de l'application situé juste en dessous de l'énoncé de l'ensemble de ces mesures attire tout particulièrement notre attention « Défier cette activité », autrement dit, faites une nouvelle session pour faire mieux. Au même titre, dans l'incitation à la compétition avec soi-même, l'application enregistre toutes les sessions du coureur dans un onglet intitulé « Progrès ». Cela va bien dans le sens d'une volonté du coureur, parfois malgré lui, d'entrer en compétition avec soi-même, de faire mieux d'une session à l'autre. Cela rejoint la théorie sur l'individualisme développée par Ehrenberg qui disait « *Participer aujourd'hui n'est idéalement pas autre chose qu'agir sur soi-même* » (Ehrenberg, 1991, 283). Entrer en compétition avec soi-même c'est en quelque sorte agir sur soi-même, son corps, son activité pour participer, se façonner, se dépasser.

Une compétition virtuelle

Autre fonctionnalité de l'application qui amène cette fois-ci à une forme de compétition virtuelle entre les coureurs, c'est la possibilité de partage sur les réseaux sociaux. À l'issue de sa session de course à pied, l'utilisateur peut faire le

choix de partager sa performance, son parcours sur ses réseaux sociaux personnels. S'il le souhaite, les amis de ses comptes Twitter et Facebook peuvent même l'encourager en direct pendant sa course à l'aide d'un like. Afficher son activité sportive sur les réseaux sociaux c'est informer l'ensemble de ces amis, voire plus, de sa performance. Les motivations à ce partage pouvant être variés : se comparer, montrer sa volonté, obtenir la reconnaissance de ces pairs etc.

L'utilisation de ces technologies et la valorisation de ces performances au plus grand nombre, couplé au côté parfois ostentatoire des équipements et au sentiment de communauté d'un groupe de runners semble dans certains cas ériger la pratique de la course à pied à un rang de « mode », « tendance ». C'est aussi ce qui peut expliquer l'engouement que connaît cette pratique : une pratique libre qui prône le dépassement de soi et la maîtrise de son corps tout en revêtant un caractère sociabilisant et populaire. En ce sens, on peut penser qu'une « culture de la course à pied » se met en place et promeut la pratique au plus grand nombre.

Pour conclure, à travers la pratique de la course à pied auto-organisée, les individus semblent bien à la recherche de liberté et d'affranchissement de la culture dominante, pour autant celle-ci ne semble pas totale et nuancée à la fois par des facteurs encadrants et par une prédominance implicite et paradoxale de l'esprit compétitif.

3. Une pratique à l'origine d'enjeux variés

Cet ensemble de constats produit une catégorie de coureurs dans la contradiction, avec des formes de pratiques inédites créant dans le même temps des enjeux divers et variés pour les institutions.

Enjeux sécuritaires

L'enjeu principal de la mise en place de ce type de pratiques, celui qui est évoqué en premier par les élus reste la sécurité. En effet le développement de ces pratiques implique l'utilisation de l'espace public, qu'il soit urbain (rues, Parcs, centres-villes) ou rural (halages, sentiers boisés etc), dédiés ou non aux activités sportives. Ainsi, la pratique peut risquer de porter atteinte à l'ordre public à l'image

des conflits d'usages entre piétons et coureurs ou même des troubles de la tranquillité publique lorsque par exemple un groupe de 70 coureurs traversent la ville un jour de marché ou perturbe les activités de la commune. Un autre risque potentiel concerne la sécurité des usagers en lien avec l'entretien de l'espace public.

Dans le cadre d'activité non-organisée, se pose la question de la responsabilité qui incombe en cas d'incident sur cet espace. Pour le coup, il n'existe pas de Code qui régitte cette responsabilité, c'est la jurisprudence qui traite le plus largement ces questions. Là, la responsabilité de l'acteur public n'est jamais engagée en tant qu'organisateur mais bien en tant que propriétaire de l'espace qui accueille les activités, que cela soit une infrastructure dédiée comme un stade d'athlétisme ou une rue pavée. Cependant, selon le principe du droit, pour que la responsabilité de l'acteur public soit impliquée, il faut qu'une faute ait été commise, comme une faute de police, celle commise par une autorité dans le cadre de ses pouvoirs de police (il tient ce pouvoir des articles L 2212-1 et suivant du Code Général des collectivités territoriales). Cela peut-être par exemple un défaut d'aménagement ou d'entretien d'un parcours où un défaut de signalisation sur ces mêmes parcours. Dans le cas d'un ouvrage public, c'est-à-dire d'un équipement tel qu'un stade d'athlétisme ou une installation indissociable de celui-ci (cages de but, starting bloc etc), la responsabilité du propriétaire ou gestionnaire de l'équipement peut être engagée en cas de défaut d'entretien normal.

Ce sont des cas qui ont déjà été rencontrés par la jurisprudence, nous avons à ce sujet consulté le jugement de la Cours d'Appel Administrative de Lyon - 6^{ème} chambre n° 15LY02137 du 7 juillet 2016. Ce jugement faisait suite à la chute d'un coureur à pied en 2013 « *en raison de la présence d'un tube métallique (...) sur le trottoir correspondant à une partie d'un panneau de signalisation coupée à cette hauteur* ». Le tribunal a statué « *qu'il appartient à la victime d'un dommage survenu à l'occasion de l'utilisation d'un ouvrage public d'apporter la preuve du lien de causalité entre cet ouvrage et le dommage dont elle se prévaut ; que la collectivité en charge de l'ouvrage public peut s'exonérer de sa responsabilité en rapportant la preuve, soit de l'entretien normal de l'ouvrage, soit de ce que le dommage est imputable à la faute de la victime ou à un cas de force majeure* ». Autrement dit, chacune des parties doit prouver le lien de cause à effet entre la chute de la victime

présumée et le tube métallique. La victime ayant prouvé ce lien grâce des témoignages d'amis courant à ses côtés, la Commune a été déclarée responsable de 30% des conséquences dommageables subis par la victime et condamnée à verser 2000 euros pour la réparation des préjudices subis.

L'ampleur que peut prendre ce type d'incidents amène les institutions à être de plus en plus inquiètes de la tenue d'événements informels comme des rassemblements de course à pied sur son territoire dans la mesure où, comme nous venons de le voir, elle peut être tenue juridiquement responsable de l'utilisation de l'espace public. L'enjeu pour les institutions est donc de sécuriser au maximum l'espace public à travers un entretien régulier des espaces, des aménagements adaptés, une signalisation à jour et entretenue voire la mise en place de règlements.

Enfin, autre risque pour les institutions, indépendants à la pratique sportive auto-organisées mais inhérent à chaque rassemblement d'individus : le risque d'attentat, bien identifié par les élus : *« on n'est pas à l'abri d'un incident y compris le risque d'attentat avec les actualités que l'on connaît. Tout regroupement d'individus au même endroit pose question et quand c'est des regroupement d'origine réseaux sociaux, on n'a moins d'emprise sur ça »* (ELU).

Enjeux politiques

Le développement de ces pratiques sportives auto-organisées renvoi également à des stratégies politiques. Pour la collectivité il importe de renvoyer à ses usagers une image responsable, dynamique et à l'écoute de ses usagers. Il s'agit pour les élus de satisfaire les besoins et demandes de leurs usagers *« il faut que les sentiers soient propres et praticables et en bon état, ça en termes de retombées auprès de la population, cela a une grande importance d'avoir des sentiers entretenus (...) mais aussi des clubs ouverts dans lesquels on puisse s'inscrire facilement et surtout qu'il y en ait des clubs comme ça, et puis pouvoir participer aux événements festifs de course à pied qu'accueille la Ville, cela a un intérêt auprès de la population (...). D'où l'intérêt d'avoir une offre complète sur le territoire. Donc là il faut proposer de tout. Et c'est vrai que nos citoyens sont sensibles à l'offre sportive en général, que cela soit en termes d'équipements sportifs ou en terme de manifestations sportives et de clubs sportifs »* (ELU). Dans

cette dynamique politique, il s'agit aussi de se différencier d'autres collectivités qui mettraient en place des dispositifs plus innovants, ou qui adopteraient une politique sportive plus favorable à la course à pied par exemple et qui inciteraient ainsi les usagers à pratiquer dans un lieu plus que dans un autre. La Ville de Dinan semble connaître cela notamment avec les bords de Rance, fortement prisés par les joggeurs comme le montrent les réponses à notre questionnaire. Pour renforcer son attractivité par rapport aux communes alentours bénéficiant elles aussi du bord de Rance, la Ville de Dinan a pour projet d'y mettre en place des modules de fitness. Cela rentre dans le cadre d'une stratégie politique de fidélisation et captation de l'utilisateur, tout particulièrement à destination du promeneur ou runner qui emprunte ce parcours. La volonté politique peut également être constituée d'une volonté de maillage du territoire, de toucher l'ensemble du territoire et non seulement une commune ou un espace de la ville.

Enjeux de gestion

Le développement de ces pratiques sportives auto-organisées pose également des problèmes de gestion et de régulation au sein des institutions. Le côté informel de ces pratiques, non déclarées ne permet pas de les mesurer ou d'en assurer une gestion cohérente. Ainsi, pour en contrôler l'image et pour organiser l'espace public, la collectivité est confrontée à des problèmes de gestion de planning entre les événements officiels, déclarés en Préfecture et les regroupements informels ou coureurs individuels. Pour éviter les conflits d'usage, il importe par exemple à la collectivité de mettre en place des planning d'utilisation pour les équipements sportifs en libre accès, de développer des activités de médiations dans les espaces concernés par les conflits d'usages mais surtout d'informer les usagers, sur les manifestations, événements ou autre qui pourraient perturber l'activité des coureurs.

Cela passe dans un premier temps par l'efficacité assurée d'une circulation de l'information en interne. Afin de pallier au manque d'informations des élus comme nous avons pu le constater, il faut peut-être penser des outils de communication en interne entre les services de la Ville et les élus.

Cela peut aussi se faire à travers des collaborations ou partenariats. Par exemple, sur des rassemblements We Run, peut-être qu'une collaboration avec les

organisateurs pour échanger sur les dates prévues des rassemblements permettrait de mieux anticiper les conflits d'usages.

Enjeux environnementaux

Nous l'avons vu dans la partie résultat, une des préoccupations des institutions relève du volet environnemental. L'enjeu pour les acteurs est de cohabiter ou faire cohabiter plusieurs pratiques mais aussi un terrain, parfois protégé. Le Département, et notamment sa façade littoral compte de nombreuses zones protégées, à l'image des zones Natura 2000. Elles constituent souvent, grâce à la beauté de leurs paysages recherchée par les coureurs, un terrain de pratique très convoité, tout en bénéficiant de mesures spécifiques à sa faune et sa flore. Ainsi, se découvre un nouvel acteur de la gestion institutionnelle de la course à pied : les associations de préservation de l'environnement. Elles sont associées à la concertation de la cadre de la CDESI nous l'avons vu et défendent la protection des sites. L'enjeu pour les institutions est ici de montrer la compatibilité entre une activité sportive comme la course à pied et le maintien d'un environnement protégé. C'est le fruit d'échange et d'études d'impact tout en concédant des compromis.

Ainsi, les coureurs ne se semblent pas se définir comme des détracteurs de l'environnement qui constitue le terrain de jeu : « *les pratiquants sont quand même tous tout à fait conscients qu'il y a un vrai enjeu à préserver notre terrain de jeu, parce qu'autrement effectivement le terrain de jeu on va nous le boucler demain* » (TECH). Nous allons le voir, cet enjeu environnemental dépend en réalité d'un enjeu beaucoup plus programmatique qui est celui de l'information.

4. Une réponse difficile des institutions

Face à ces enjeux d'une grande diversité, les institutions qu'elles soient sportives ou territoriales tentent d'apporter des réponses aux attentes des pratiquants. La mise en place de ces réponses est rendue difficile par le manque de connaissances du milieu identifié dans la partie résultat. Là encore, c'est contradictoire avec le fait que les élus et techniciens interrogés sont eux-mêmes

pratiquants de course à pied (trail ou marathon). Pour autant, s'ils ont connaissance de leur pratique personnelle ou celle de leur proche, ils ne disposent pas de données plus larges sur l'ensemble des pratiques de la course à pied sur leur territoire.

Une gestion concertée des pratiques et équipements

Au-delà de ce manque de connaissance, qui peut s'apparenter à la « zone d'incertitude » théorisée par Friedberg et Crozier, intervient une difficile gestion interne des questions liées à la pratique de la course à pied auto-organisées. Les instances se multiplient et parfois même les terrains d'action se chevauchent. C'est le cas par exemple sur le Stade Maurice Benoist à Dinan. Si l'Adjoint au Maire évoque ce projet de réhabilitation et d'ouverture au public comme un projet de la commune, l'équipement est géré par l'intercommunalité. Alors, élus aux sports de la Ville, de l'intercommunalité Dinan Agglomération, les services et commissions sports des deux institutions sont concernés par la gestion de l'équipement. Ce nombre d'interlocuteurs et de décideurs multiplie les difficultés de gestion quotidienne et stratégique de l'équipement. De la même façon, il importe pour les usagers, individuels ou clubs d'identifier un interlocuteur dans l'utilisation de l'équipement.

De plus, le fonctionnement des instances en place pour la gestion concertée du sport semble lourd. C'est en tous cas ce qui ressort des paroles du technicien du Département au sujet de la CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires). Les CDESI ont pour vocation de favoriser la concertation entre les acteurs autour des sports de nature. Placée sur l'autorité du Président du Conseil Départemental et composée de représentants fédérations sportives agréées dans les sports de nature, de groupements professionnels, d'associations d'usagers ou encore d'élus locaux, la CDESI donne son avis sur les projets de loi et de décrets relatifs aux sports de nature et, c'est la partie qui nous intéresse tout particulièrement ici, fait des propositions sur l'organisation et la gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. En Bretagne, le Département des Côtes d'Armor est le seul à s'être muni de cet outil de concertation à l'heure actuelle. Pourtant, il ne semble pas totalement efficace : *« Alors, la CDESI c'est une grosse usine. Normalement, c'est une compétence obligatoire des Départements, c'est la seule compétence obligatoire en matière de sport d'ailleurs. Telle que le dit la loi, le*

Département doit veiller à la gestion maîtrisée du développement des sports de nature. Donc nous on a été effectivement un des premiers départements à l'installer. Pour être objectif, dans sa forme plénière, c'est-à-dire où la CDESI réunie les comités sportifs départementaux, le conservatoire du littoral, l'État, les associations de protection de l'environnement, une cinquantaine de personnes, on un peu de mal à la faire fonctionner parce que c'est lourd » (TECH). La complexité de ces outils, réunissant bon nombre d'acteurs rend donc difficile son fonctionnement et son action d'après le technicien chargé des sports au Département. Ce même technicien explique ainsi la mise en place de CDESI, à plus petite échelle « *des CDESI locales, c'est-à-dire on est les initiateurs et animateurs de réunions locales sur les territoires qu'on organise consécutivement à des problématiques de conflit d'usages* ». On constate là la mise en place d'une forme moins institutionnelle de la CDESI qui se trouve être une réponse apportée au traitement de la pratique sportive de nature sur le territoire. En réunissant les différents acteurs au niveau local, le Département parvient à jouer son rôle de médiateur dans la gestion maîtrisée des sports de nature. La course à pied, et notamment la pratique du trail est directement concernée par ce genre d'outils dans la mesure où les coureurs empruntent pour beaucoup les itinéraires du Département, notamment sur le littoral et qu'il appartient au Département de gérer les enjeux de l'utilisation de ces espaces tels que nous les avons énoncés plus haut (conflit d'usages, préservation de l'environnement etc).

De fortes réponses marchandes

Dans leur tentative de gestion de la pratique sport, et ici de la course à pied, les institutions font face à des réponses fortes de la part des acteurs marchands. En effet, lorsqu'il s'agit de répondre à une demande par une offre, c'est le propre de la sphère marchande, d'autres acteurs interviennent auprès des usagers. Ainsi, une collectivité peut rapidement « se faire doubler » par un acteur privé dans sa tentative de réponses aux besoins des coureurs. C'est le cas par exemple lorsque qu'une collectivité envisage la mise à disposition d'un équipement comme les piscines alors qu'un prestataire privé choisit d'implanter ce type d'équipement sur ce même territoire. Pour la course à pied, cela pourrait se matérialiser par la mise en place d'une offre running par des salles de sports privées à l'image de ce que

peut faire l'Orange Bleue, en réponse au manque d'itinéraires running sur le territoire par exemple.

Nous avons également pu observer ce phénomène à travers l'utilisation de l'application Running Runtastic. Pour fidéliser et capter ses utilisateurs, l'application met en place une plateforme d'échanges qui lui permet d'identifier les attentes de ces utilisateurs pour mieux y répondre et rester innovant. Ainsi, depuis l'année dernière « *il y a une fonction « Groupe » (...) qui répondait à un besoin de se retrouver, de se comparer avec d'autres runners. Donc on a créé cette fonction pour que les utilisateurs puissent avoir cette possibilité.* » (MAR)

Dans une moindre mesure, lorsqu'une enseigne spécialisée telle que Sohbi Sport Saint-Malo choisi de s'associer aux organisateurs des rassemblements We Run in Dinan, le commerçant propose là une réponse aux attentes des utilisateurs qui est de se regrouper autour d'un itinéraire commun, d'un moment convivial, avec en prime, la possibilité de tester des produits du magasin gratuitement et de bénéficier d'un encadrement informel.

C'est le propre d'un service marchand de répondre à la demande. Sur un créneau inédit, original comme l'est celui de la course à pied auto-organisée nombreux sont les acteurs à se positionner avec une offre marchande, freemium voire premium.

Des tentatives de réponses plus ou moins abouties

Cependant, les institutions, de par leur mission de service public sont en mesure, elles aussi, d'apporter des réponses aux besoins et attentes des coureurs, des mesures en partie gratuites qui entrent parfaitement en résonance avec la volonté d'une pratique peu onéreuse affirmée par les coureurs. Nous avons constaté sur notre terrain d'étude plusieurs tentatives de réponses à ces besoins à l'image de la Ville de Saint-Brieuc qui met à disposition sa piste d'athlétisme extérieure de 400 mètres en accès libre. De prime abord, cette initiative répond parfaitement aux attentes des coureurs qui auraient besoin de faire des sessions de fractionné ou l'envie de courir dans un espace moins fréquenté que le centre-ville. Mais, et c'est toute la complexité de la gestion des plannings pour la collectivité, un usage prioritaire de cet équipement est attribué aux clubs. Les entraînements des clubs sportifs et les compétitions ont principalement lieu le soir et le week-end. Or, lors

de notre étude, nous avons constaté que 72,1 % des coureurs pratiquaient le plus souvent le week-end et 59,3% en soirée après 18h. Il y existe donc une véritable incompatibilité entre la pratique licenciée et la mise en libre-service d'un équipement comme celui-ci.

L'Adjoint au sport de la Ville de Dinan exprime le même constat au sujet d'une éventuelle mise à disposition du Stade Maurice Benoit et sa piste de 400 mètres également : « *Se pose la question de l'accès à cet équipement. Il y a l'accès aux clubs sportifs sur certains créneaux, il y a l'accès aussi, il ne faut pas l'oublier aux scolaires, écoles primaires, collèges et lycées* ». En tant que collectivité, établissement public, la Commune ne peut isoler les demandes d'associations et des établissements scolaires en faveur du public individuel. Une forme de dilemme se pose alors dans l'accès à ce type d'équipement. L'institution apporte donc là un début de réponse, en partie aboutie. Notons par ailleurs que la mise à disposition d'un équipement suppose implicitement un certain encadrement de la pratique, et limite son caractère autonome, auto-organisée. La Ville de Dinan par exemple envisage d'imposer certaines contraintes aux utilisateurs : chèque de caution, remise de badge/code d'accès, copie de carte d'identité à fournir et horaire d'ouvertures au public fixes.

Pour répondre totalement à la demande il faudrait pour la Commune étudier spécifiquement le public Dinannais pratiquant la course à pied, envisager peut-être une multiplication des équipements dédiée à cette pratique dont certains, aux mêmes horaires pourraient être réservés aux clubs, associations et d'autres aux coureurs individuels. C'est en partie ce que souhaite mettre en place la Ville avec des modules de fitness extérieur, s'adressant ainsi aux coureurs des bords de Rance, mais elle ne satisfait pas là ceux qui aimeraient utiliser une piste, ou même cela ressort dans notre questionnaire des terrains de football qui pourraient être une bonne alternative à la piste ou bien des sentiers dédiés exclusivement à la pratique de la course à pied, comme les pistes cyclables le sont pour le vélo par exemple, ou encore davantage de parcours balisés à l'image d'une station trail.

Enfin dans leurs tentatives de réponses, les institutions sont parfaitement conscientes de l'importance d'un autre chantier : celui de l'information. Que cela soit sur les parcours existants, le balisage ou encore sur les particularités

environnementales des espaces, il importe d'en informer les usagers. « *S'il y a mise en danger de l'espace, c'est souvent par méconnaissance des pratiquants (...) il y un vrai enjeu de travail pédagogique d'explication* » confie le technicien du Département. Cette mission d'information a été assurée par le Département par le passé, notamment sur le volet préservation de l'environnement pour communiquer sur la compatibilité des activités et les mesures à prendre notamment auprès des organisateurs d'événement type trail. « *Le Département s'était équipé de ce que l'on appelait « des kits de balisages », que l'on mettait à disposition des organisateurs. On avait acheté des petits poteaux, flèches à personnaliser* » (TECH) pour pallier à l'utilisation de peinture en bombe pour baliser le parcours. Cependant, ces initiatives n'ont pas été poursuivies ou renouvelées depuis 4 à 5 ans alors que la pratique de la course à pied elle ne cesse de s'accroître.

Là encore des tentatives de réponses sont apportées mais partiellement abouties parce qu'abandonnées ou parce qu'elles sont à destination d'une catégorie de pratiquant seulement et pas par exemple au coureur individuel qui pourrait traverser une zone Natura 2000 sans connaître les précautions à prendre ou s'aventurer sur un sentier non balisé et s'y perdre.

Ce besoin d'information, de communication auprès des pratiquants fait partie des axes à développer par les structures ou institutions pour une meilleure gestion des enjeux liés à la pratique auto-organisée.

Pour conclure, dire que les institutions ne cherchent pas à répondre aux besoins des pratiquants auto-organisés serait faux. On constate plusieurs tentatives de réponses, qui sont plus en moins abouties en raison des difficultés liées au manque de connaissance, au manque d'efficacité des instances en place ou même à de fortes réponses des acteurs marchands qui limitent la marge de manœuvre des institutions.

CONCLUSION

La pratique auto-organisée de la course à pied connaît un fort engouement, nous l'avons constaté à travers l'étude d'enquêtes réalisées sur le sujet qui estiment à 8,5 millions le nombre de français qui courent (*Enquête sur les usages et attitudes de la course à pied - FFA*), mais aussi à l'approche du terrain où les pratiques individuelles, de groupes, encadrées ou auto-organisées, rassemblements ou encore les événements sportifs autour de cette activité se multiplient.

Parmi cette multitude de pratique une a particulièrement attiré notre attention, à savoir la pratique auto-organisée, qui se caractérise par l'absence d'encadrement et une volonté de liberté de la part du pratiquant. C'est ces pratiques qui ont été étudiées dans les années 1990 dans le milieu urbain, notamment à travers les sports de glisse (Loret, 1995) et qui touchent aujourd'hui d'autres familles d'activités physiques et sportives à l'image de la course à pied et d'autres environnements comme le milieu naturel.

Nous l'avons vu, cette pratique tire son origine d'une volonté individualiste d'agir sur soi-même (Ehrenberg, 1991) et de se positionner à contre-courant d'une culture dominante. C'est en tous cas l'hypothèse que nous avons formulé en premier lieu et que nous avons vérifié grâce aux témoignages de pratiquants qui se détachent de l'appartenance à un club et de l'image communautaire que cela implique, qui investissent de nouveaux espaces à travers des pratiques comme celles du trail, course à pied nature, ou encore qui font le choix de participer à des compétitions en étant non-licenciés, la marginalité au sein de la norme compétitive. Certains acteurs évoquent ainsi des pratiques « *sauvages* », davantage appliqué au caractère informel et auto-organisé qu'à la pratique de la course à pied en soi. Notre travail a ainsi soulevé la question d'une culture propre à cette pratique, « une culture de la course à pied » qui existerait à contre-courant de la culture dominante mais au sein de laquelle seraient rassemblés les runners.

Nous avons également émis une autre hypothèse relative à l'autonomie du coureur qui ne semblait pas totale du fait de son intégration à une société faite de cadres et de normes. Cela s'est vérifié dans la mesure où les acteurs marchands, les nouvelles technologies et les autres individus sont omniprésents dans la pratique des

uns et des autres, on parle donc d'une autonomie relative pour signifier le fait qu'elle est volontaire, initiée mais qu'elle est limitée.

D'un point de vue managérial nous avons tenté d'analyser le système d'action des institutions concernées par ces pratiques, principalement les institutions locales. Si dans un premier temps nous avons émis l'hypothèse d'un manque de réponses des institutions à ces modes de pratiques nous avons par la suite constaté des tentatives de réponses des uns et des autres, cependant pas toujours abouties. Certaines de ces actions répondent parfaitement aux enjeux identifiés au sujet de la pratique sportive auto-organisée de la course à pied, mais face à la multitude de ces enjeux, sécuritaires, politiques, environnementaux, il en est un qui chapeaute l'ensemble de ces derniers : un enjeu de gestion. En effet, c'est le principal apport de notre travail, au-delà des réponses possibles aux enjeux sécuritaires ou environnementaux comme nous avons pu en voir des exemples, il importe de soigner la gestion de ces pratiques afin de coordonner l'ensemble de ces enjeux. C'est toute la mission des institutions en place qui subissent un manque de concertation et de communication important à ce sujet. Nous avons à ce sujet tenter d'appliquer la théorie du système d'action concret de Crozier et Friedberg à cet ensemble d'acteurs impliqués et leurs interactions. Cela nous a permis d'identifier plusieurs zones d'incertitudes dont la principale réside dans le caractère libre de cette pratique, ou encore de constater la puissance de cette « *quatrième source de pouvoir* » (Friedberg) qu'est la formalisation. Toute la difficulté pour les institutions réside ainsi dans la multiplicité des sujets relatifs au sport : équipements, animations, vie associative et de plus en plus pratique auto-organisée.

C'est en soi une des limites de notre travail, qui pour être complet aurait mérité une étude globale des politiques sportives, des enjeux de gestion du sport pour les collectivités locales. Les sujets sont revenus dans nos entretiens, de la gestion des infrastructures à la mise en place d'événements sportifs à la pratique libre, tout est de fait lié dans chaque discipline. Et puis, l'ensemble des acteurs n'a pu être interrogé. Nous aurions par exemple aimé pouvoir consulter un représentant du mouvement sportif du milieu de la course à pied pour recueillir son point de vue et mieux comprendre leurs initiatives dans le domaine.

Une autre limite réside dans la multiplicité des modes de pratiques de la course à pied qui finissent par se superposer : certains pratiquants auto-organisée

font aussi aléatoirement le choix de l'encadrement ou de la compétition et, à l'inverse certains athlètes utilisent également la pratique libre de façon ponctuelle. Cela rend parfois difficile le traitement des données et l'étude des motivations.

Enfin, et cela est bien représentatif de notre interrogation, comme une perspective autour d'une « culture de la course à pied » et un phénomène de mode, chaque pratique semble en perpétuelle mutation. Entre le commencement de notre recherche et sa conclusion, nous avons observé de nombreuses nouveautés, changements ou évolutions de la pratique de la course à pied.

Le questionnement des enjeux du développement de ces pratiques auto-organisé pourra donc, dans le futur être interrogé à nouveau ou appliqué à de nouveaux modes de pratiques, et il n'est pas impossible que de nouveaux enjeux apparaissent et d'autres s'atténuent, c'est là toute la richesse d'une pratique humaine.

BIBLIOGRAPHIE :

Bach, L., (1993). Sports without Facilities : The Use of Urban Spaces by Informal Sports, *International Review for the Sociology of Sport*, vol 28, 281-296

Bernoux, P., (1985). La sociologie des organisations. Initiation théorique suivir de douze cas pratiques, Points Essais.

Bessy, O. (2008). La mise en loisir du sport. L'ambivalence des modes de pratiques. In Gilles Ferréol et Gilles Vielle Marchiset (sous la dir.), *Loisirs, Sports et Société*, Presses universitaires de Franche-Comté - Regards croisés

Chantelat, P., Fondimbi, M., Camy, J., (1998). Les groupes de jeunes sportifs dans la ville. *Sports en ville*, n°79, 41-49

Chifflet, P., (2005). Idéologie sportive et service public en France : Mythe d'un système unifié. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Corneloup, J., (2016). Sociologie des pratiques récréatives de nature. Du structuralisme à l'interactionnisme, Éditions de Fournel.

Corneloup, J., (2013). Les éthiques en mouvement dans les pratiques récréatives de nature. *Juris-tourisme*, 43-47

Corneloup, J., (2011). La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature. *Développement durable et territoire*. Vol.2, n° 3.

Corneloup, J., (2005). La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. *Téoros*, Presses de l'Université du Québec, 24-1

Corneloup, J., (2002). *Les théories sociologiques de la pratique sportive*, Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France.

Ehrenberg, A.,(1991). *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy

Fédération Française d'Athlétisme (2014), Usages et attitudes de la course à pied - Chiffres clés.

Friedberg E., (1992). Les quatre dimensions de l'action organisée, *Revue française de sociologie*,33-4. Organisations, firmes et réseaux, 531-557.

INSEP, (2015). La pratique des activités physiques et sportives en France, Résultat de l'enquête menée en 2010 par le Ministère de la jeunesse et des sports et l'INSEP.

Jourdan, J., (2004). Le processus d'hybridation impulse de nouvelles transversalités dans les politiques locales. In Bruno Lapeyronie et Dominique Charrier (coordonné par), *Les politiques sportives territoriales*. Editions Kreaten, 333-345.

Lahire, B. (1998). *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*, Nathan, coll. Essais & Recherche

Lerner, KL., Wilmoth, B., (2007). *World of Sports Science*, Thomson Gale

Ligue de Bretagne d'Athlétisme (2015). Zoom sur l'athlé breton #14.

Loret, A. (1995). Génération Glisse. Dans l'eau, l'air, la neige...La révolution du sport des « année fun », in revue Autrement « série Mutations », n°155-156

Merle, S., (2010). Les pratiques sportives auto-organisées à Saint-Étienne - La difficile structuration d'une politique d'aménagement sportif. *Les annales de la recherche urbaine*, n°106, 143-152.

Musselin C., (2005) Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? , *Revue française de science politique*, Vol. 55, 51-71.

Pociello, C., (1989). Les tendances d'évolution des pratiques des loisirs sportifs. Essai de construction d'un modèle d'analyse prospective, *Mappe Monde* 89/2, 2-6.

Pociello, C., (1995). Les cultures sportives, pratiques représentations et mythes sportifs, PUF Pratiques corporelles.

Rapport colloque (2015). 9e Journées d'Étude Nationales de l'ANDIIS (Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports) - 18 et 19 mars 2015 - Agde

Vigneau, F., (2008). Le « sens » du sport : conquête de l'espace, quête du plaisir, *Annales de Géographie*, Armand Colin, n° 662, 3-19.

WEBOGRAPHIE

- <http://www.sports.gouv.fr>
- <http://www.athle.fr>
- <https://www.andiiss.org>
- <http://www.dinan.fr>
- <http://cotesdarmor.fr>
- <http://athle22.athle.org>
- <https://www.klikego.com>
- <http://www.defidujerzual.fr>
- <https://www.bretagneathletisme.com>

TABLE DES ABRÉVIATIONS

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

CNESI : Commission Nationale des Espaces, Sites et Itinéraires

CSP : Catégorie socio-professionnelle

EPCI : Etablissement public à coopération intercommunale

FFA : Fédération Française d’Athlétisme

GPS : Global Positioning System

GR : Grande Randonnée (sentier de)

INSEP : Institution National du Sport, de l’Expertise et de la Performance

UACA : Union Athlétique des Côtes d’Armor

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Niveau d’engagement selon le profil social (%).……………6

Tableau 2 : les différentes catégories d’acteurs du secteur de la course à pied sur le territoire …………… 17

TABLE DES AUTEURS

Bach, L - 13, 14

Bessy, O - 10

Chantelat, P., Fondimbi, M., Camy, J - 11, 12

Chifflet, P. - 3

Corneloup, J - 3, 4, 5, 6, 10, 17, 43

Ehrenberg, A - 10, 12, 18,19,22, 45, 56

Friedberg E - 20, 21, 41, 51, 57

Jourdan, J - 7, 8, 13

Lahire, B - 11

Lerner, KL., Wilmoth, B. - 3

Loret, A - 8, 9, 11, 22, 42, 43 ; 56

Merle, S - 13

Musselin C - 21

Pociello, C - 9

Vigneau, F - 4

TABLE DES MATIÈRES

I.

Remerciements

INTRODUCTION	1
I.CONTEXTE ET DÉFINITION	3
1. De la pratique sportive aux loisirs sportifs.....	3
Une société de loisirs.....	3
Sport, nature et ville	4
2. Les nouveaux consommateurs de loisirs sportifs	5
Le profil pratiquant consommateur	5
De nouvelles pratiques	7
Des modes de pratiques culturellement identifiés.....	8
Vers une individualisation et personnalisation de la pratique	10
3. La pratique autonome, autogérée	11
Des pratiques « sauvages » du sport	11
Le rôle socialisant des pratiques auto-organisées.....	12
Une difficile gestion des pratiques auto-organisée par les politiques publiques locales	12
II.OBJET D'ETUDE.....	15
1. Problématique	15
2. Fondements théoriques	17
L'individualisme méthodologique et l'individualisme contemporain	18
La sociologie de l'action organisée	20
3. Démarche de recherche	22
Les individus sont à la recherche de plus de liberté, en opposition à une culture dominante. ...	22
L'autonomie n'est jamais vraiment totale.....	23
Les institutions ne cherchent pas à répondre aux besoins des pratiquants dits « auto-organisés »	23
4. Méthodologie	24
Définition de la cible	24
Choix des épreuves étudiées	25
Le questionnaire	27
Les entretiens semi-directifs	28

Les observations participantes	29
III.RÉSULTATS	31
1. Le profil des pratiquants de course à pied auto-organisée	31
Profil type	31
La pratique « compétition »	33
Autour de la pratique	34
2. Le regard porté par les acteurs sur ces pratiquants.....	35
Un public identifiable	35
... et large à la fois.....	36
3. Des institutions peu informées et inquiètes	37
Un manque accru d'informations.....	37
La question du partage de l'espace	38
Des questionnements environnementaux	39
IV.DISCUSSION.....	41
1. Sur la pratique auto-organisée de la course à pied	41
Une auto-gestion relative	41
Un sentiment de liberté contre-culturel.....	42
2. Le paradoxe de la pratique libre à l'esprit compétitif.....	44
Un besoin de se mesurer aux autres	44
Une compétition avec soi-même.....	45
Une compétition virtuelle.....	45
3. Une pratique à l'origine d'enjeux variés	46
Enjeux sécuritaires.....	46
Enjeux politiques	48
Enjeux de gestion	49
Enjeux environnementaux.....	50
4. Une réponse difficile des institutions	50
Une gestion concertée des pratiques et équipements.....	51
De fortes réponses marchandes.....	52
Des tentatives de réponses plus ou moins abouties	53
CONCLUSION	56
BIBLIOGRAPHIE.....	59
WEBOGRAPHIE	61

TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	62
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	62
TABLE DES AUTEURS	63
TABLE DES MATIÈRES	64
TABLE DES ANNEXES	67
I.RESSOURCES.....	68
1. Enquête INSEP – La pratique des activités physiques et sportives en France – 2010 – Chapitre 1	68
2. Enquête Chiffres-clés sur les Usages et attitudes de la course à pied publiés en 2014 en par la FFA (Fédération Française d’Athlétisme).....	73
3. Zoom sur l’athlé Breton #14 – Octobre 2015.....	76
II.GRILLES D’ANALYSES ET GUIDES D’ENTRETIENS	85
1. Praticants	85
2. Institutions	85
3. Acteurs marchands.....	85
III.QUESTIONNAIRE.....	86
IV.ENTRETIENS.....	97
1.Entretien PRA – Organisateur rassemblement We Run in Dinan	97
2.Entretien TECH – Responsable Service Sport, Jeunesse et vie association - Département des Côtes d’Armor.....	101
3.Entretien ELU – Adjoint aux Sports – Ville de Dinan	111
4. Entretien MAR – Responsable marketing Runtastic France.....	124
V.GRILLES D’OBSERVATION SYSTÉMATIQUES	129

TABLE DES ANNEXES :

I.RESSOURCES.....	68
1. Enquête INSEP – La pratique des activités physiques et sportives en France – 2010 – Chapitre 1	68
2. Enquête Chiffres-clés sur les Usages et attitudes de la course à pied publiés en 2014 en par la FFA (Fédération Française d’Athlétisme).....	73
3. Zoom sur l’athlé Breton #14 – Octobre 2015	76
II.GRILLES D’ANALYSES ET GUIDES D’ENTRETIENS	85
1. Pratiquants	85
2. Institutions	85
3. Acteurs marchands	85
III.QUESTIONNAIRE.....	86
IV.ENTRETIENS.....	97
1.Entretien PRA – Organisateur rassemblement We Run in Dinan	97
2.Entretien TECH – Responsable Service Sport, Jeunesse et vie association - Département des Côtes d’Armor	101
3.Entretien ELU – Adjoint aux Sports – Ville de Dinan	111
4. Entretien MAR – Responsable marketing Runtastic France.....	124
V.GRILLES D’OBSERVATION SYSTÉMATIQUES	129

I. RESSOURCES

1. Enquête INSEP - La pratique des activités physiques et sportives en France - 2010 - Chapitre 1



Chapitre 1

Les pratiques physiques et sportives en France : panorama général

Patrick THIERY

L'engagement pour les activités physiques et sportives en France ne se dément pas. Ainsi, début 2010, près de 65 % des personnes âgées de 15 ans et plus et résidant en France, soit au total 34 millions d'individus, ont pratiqué de manière soutenue une activité physique ou sportive (hors éducation physique et scolaire) lors des douze derniers mois précédant l'enquête, c'est-à-dire au moins une fois par semaine (tableau 1).

Parmi elles, celles qui ont une pratique intensive (plus d'une fois par semaine) représentent 43 % de la population de référence. Ces pratiquants n'exercent pas systématiquement leur activité dans une structure et ne font pas nécessairement des compétitions sportives. **Ceux qui participent à des compétitions ne constituent qu'une part minoritaire : 8 % de la population des 15 ans et plus.**

Les pratiquants réguliers, qui exercent une activité physique ou sportive (APS) une fois par semaine, représentent un peu plus d'un cinquième (22 %) de la population de référence et le font de manière autonome dans deux cas sur trois.

Une part importante des personnes interrogées déclare ne pratiquer qu'occasionnellement une activité physique ou sportive : ainsi, pour un individu sur cinq âgé de 15 ans et plus, la fréquence de la pratique est inférieure à une fois par semaine, voire une fois par mois.

Au total, 89 % des personnes âgées de 15 ans et plus ont déclaré au moins une APS, même occasionnelle, dans les douze mois ayant précédé l'enquête. Ce taux global comptabilise également les personnes ayant pratiqué uniquement pendant leurs vacances une activité physique ou sportive (5 %).

Il est à noter que la marche (balade de loisir, de détente ou utilitaire), à l'opposé des marches sportives, des randonnées pédestres ou en montagne, est pratiquée par un nombre important de personnes qui n'exercent aucune autre APS (12 % des 15 ans et plus).

6

Tableau 1 : Les différents niveaux de la pratique physique et sportive

	En % de la population des 15 ans et plus	En millions de personnes
Pratiquants intensifs d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives (APS) (1)	43 %	22,4
<i>Dont pratiquants compétiteurs en clubs ou associations</i>	8 %	4,4
<i>Dont pratiquants compétiteurs hors clubs ou associations</i>	3 %	1,5
<i>Dont pratiquants non compétiteurs en clubs ou associations</i>	8 %	4,1
Dont pratiquants non compétiteurs hors clubs ou associations	24 %	12,4
Pratiquants réguliers d'une ou plusieurs APS (2)	22 %	11,6
<i>Dont pratiquants en clubs ou associations</i>	8 %	4,0
Dont pratiquants hors clubs ou associations	15 %	7,6
Pratiquants d'une ou plusieurs APS non intensifs (3)	20 %	10,4
<i>Dont pratiquants en clubs ou associations</i>	3 %	1,5
Dont pratiquants hors clubs ou associations	17 %	8,9
Personnes ayant pratiqué une APS exclusivement durant leurs vacances	5 %	2,4
Pratiquants dont la fréquence de pratique est indéterminée	< 1 %	0,3
Personnes ayant pratiqué une activité physique ou sportive au moins une fois dans l'année	89 %	47,1
<i>Dont personnes ne pratiquant que la marche ou balade loisir ou la marche utilitaire</i>	12 %	6,4
<i>Dont personnes ne pratiquant une activité physique ou sportive qu'à des fins utilitaires</i>	3 %	1,5

Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, INECU. Champ : personnes résidant en France (intégrant et excluant les départements d'outre-mer) et âgées de 15 ans et plus. (1) plus d'une fois par semaine. (2) une fois par semaine. (3) moins d'une fois par semaine.

Note de lecture : un individu par compétition des personnes qui participent à des compétitions officielles ou à des assemblées sportifs.

Par ailleurs, près de 1,5 million de personnes de 15 ans et plus ne pratiquent une activité physique (marche, vélo ou VTT, moto) qu'à des fins strictement utilitaires (« utilitaires » exclusifs). C'est le plus souvent un choix, mais parfois une obligation, dans le cadre de déplacements domicile-travail ou domicile-école ou pour des raisons de santé. Les résultats présentés ci-après, relatifs aux modalités de pratique, ne concernent pas les personnes qui ne pratiquent que pendant leurs périodes de vacances. Elles font l'objet d'une étude séparée.

7

Une part majoritaire de pratiquants hors structures, et le plus souvent en dehors de tout encadrement

Plus des deux tiers des pratiquants ne sont pas adhérents d'une structure (association ou club privé marchand). Il est intéressant de noter que cette proportion est presque aussi élevée pour les pratiquants réguliers ou intensifs (respectivement 66 % et 62 %).

De plus, les pratiquants d'une APS n'ont recours à un moniteur, professeur, éducateur ou animateur pour l'exercice d'une ou plusieurs APS que dans 33 % des cas. En revanche, les individus adhérents à une structure ont une pratique encadrée dans près de 80 % des cas.

Près de 9 millions de titulaires d'une licence

La pratique institutionnelle se traduit généralement, pour les personnes inscrites au sein d'un club affilié à une fédération sportive agréée, par la possession d'une ou plusieurs licences (y compris les autres titres de participation qui sont des adhésions ponctuelles et temporaires). L'enquête menée en 2010 évalue à un peu moins de 11 millions le nombre de licences détenues par environ 9 millions de licenciés âgés de 15 ans et plus, soit un taux de licences de 20,2 % sur la population des 15 ans et plus. Rappelons que l'ensemble des titres (licences et autres titres de participation) délivrés en 2009, tous âges confondus, s'élevait à 17,3 millions (source : recensement auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports).

La compétition, signe d'un engagement fort

La participation à des compétitions officielles ou à des rassemblements sportifs est le fait d'un peu plus de 9 millions de personnes, soit 20 % de l'ensemble des pratiquants. Ces personnes sont majoritairement (67 %) affiliées à une structure, et leur pratique est le plus souvent encadrée (6 pratiquants sur 10).

La nature, lieu privilégié des expériences sportives

En lien direct avec les disciplines les plus pratiquées, que sont la marche, le vélo, la course et la natation, les lieux de pratiques cités par l'ensemble des personnes enquêtées sont majoritairement des lieux de nature : forêt, bois, mer, lac, montagne et campagne. Ce constat est encore plus marqué si l'on s'intéresse aux « pratiquants vacanciers ».

Marcheurs et vacanciers : des pratiquants bien spécifiques

Les marcheurs et les « utilitaires » exclusifs, qui ne pratiquent aucune autre activité, ainsi que les personnes qui ne font du sport qu'en vacances, constituent des sous-populations particulières. Ils présentent de manière conséquente sur le taux de pratique globale (tableau 1).

Les marcheurs et les « utilitaires » exclusifs pratiquent le plus souvent de manière intensive (respectivement 64 % et 81 % d'entre eux), et ne font quasiment jamais partie d'une structure sportive publique ou privée. Les personnes qui ne pratiquent une APS que pendant leurs vacances le font très occasionnellement et s'adonnent à des disciplines le plus souvent qualifiées de loisir ou de détente (marche, vélo, natation ou baignade).

8

Des différences sociales marquées

Le rapprochement entre les caractéristiques sociales des personnes et les différentes formes d'investissement et d'institutionnalisation de la pratique (tableau 2) confirme l'existence d'un lien entre le profil social des personnes et leurs pratiques. Ainsi, l'âge, le sexe, le revenu, le plus haut diplôme possédé et la catégorie socio-professionnelle sont des facteurs discriminants dans la relation qu'entretiennent les individus avec l'activité physique ou sportive.

Les hommes se déclarent un peu plus souvent pratiquants (91 %) que les femmes (87 %). Cet écart serait même beaucoup plus important si l'on excluait certaines pratiques périphériques (pratique exclusive de marche ou d'activités utilitaires). En moyenne, les hommes pratiquent de manière plus intensive : 46 % d'entre eux font une APS plus d'une fois par semaine, tandis que cette proportion est de 40 % chez les femmes. La différence la plus marquée concerne le niveau de participation à des compétitions ou manifestations sportives : un peu plus d'un homme sur quatre participe à de tels événements, alors que l'on compte seulement une femme sur dix.

En revanche, les femmes ont plus souvent recours à un encadrement, à l'instar d'autres pratiques culturelles.

Tableau 2 : Niveau d'engagement selon le profil social (en %)

PROFIL SOCIAL	déclaration de pratique	pratique intensive plus d'une fois par semaine	association ou structure privée	pratique encadrée	compétition ou manifestation
SEXE					
femme	87	40	26	32	10
homme	91	46	28	34	26
ÂGE					
de 15 à 24 ans	91	50	28	29	18
25 ans et plus	84	34	18	17	9
DIPLÔME					
sous le bac	86	39	21	23	14
bac ou équivalent	92	45	30	37	23
plus de bac	95	54	36	38	27
REVENU MENSUEL					
1 500 euros et moins	88	40	17	20	11
de 1 501 à 3 000 euros	92	42	28	29	18
plus de 3 000 euros	97	48	39	40	27

9

PROFIL SOCIAL	déclaration de pratique	pratique intensive (plus d'une fois par semaine)	association ou structure privée	pratique encadrée	compétition ou manifestation
CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE					
agriculteur exploitant (*)	87	31	14	14	10
artisan, commerçant, chef d'entreprise (*)	90	34	26	24	19
cadre et profession intellectuelle supérieure	97	44	38	37	27
employé	90	38	24	28	13
ouvrier	92	40	24	21	23
retraité	84	47	17	16	8
autres inactifs	87	44	32	40	22
TAILLE D'UNITÉ URBAINE					
moins de 2 000 habitants	89	39	24	24	17
de 2 000 à 100 000 habitants	88	44	26	27	19
plus de 100 000 habitants	90	44	29	31	16
ENSEMBLE	89	43	27	28	17

Source : enquête pratique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS.
Champ : personnes résidant en France (métropole et départements d'outre-mer) âgées de 15 ans et plus.
Garde de l'heure : 87 % des femmes déclarent pratiquer une activité physique ou sportive, et 40 % des femmes le font de manière intensive.
(*) effectifs faibles dans l'échantillon.

L'âge est également très déterminant. Si les seniors (50 ans et plus) continuent à avoir une pratique intensive (41 %) comparable à celle de l'ensemble de la population, ils pratiquent beaucoup moins souvent au sein d'une structure (18 %) ou de manière encadrée (17 %). Ils participent également peu à des compétitions ou manifestations sportives (9 %). À l'opposé, presque la moitié des 15-29 ans est inscrite dans une structure privée ou associative, à une pratique encadrée et près d'un tiers de cette tranche d'âge s'engage dans des compétitions ou des rassemblements.

Les cadres ou professions intellectuelles supérieures, ainsi que les professions intermédiaires, ont des taux de pratique d'activités physiques ou sportives globalement plus élevés que ceux des autres catégories socio-professionnelles. Les niveaux de diplôme et de revenu, notamment, sont des caractéristiques sociales qui impactent la fréquence de la pratique physique et sportive. Chez les diplômés de l'enseignement supérieur et les personnes aux

revenus les plus hauts, on observe les taux de pratique les plus forts (au moins 96 %), et l'écart avec les autres catégories de la population serait encore plus important si on excluait les activités périphériques. Ces personnes sont deux fois plus souvent inscrites dans une structure ou encadrées pour leur activité (près de 40 %) que les pratiquants ayant les plus faibles revenus ou les plus bas niveaux de diplôme (à peine 20 %). Leur taux de participation à des compétitions ou à des manifestations sportives est aussi bien plus élevé (environ 25 %).

Santé et bien être, sociabilité et contact avec la nature, principales motivations des pratiquants

Les raisons qui poussent les individus à pratiquer une APS peuvent être globalement réparties en quatre grandes catégories (tableau 3). Arrivent largement en tête les motifs liés à la santé, à la sociabilité (rencontre avec les autres, plaisir d'être avec ses proches, la détente) et le contact avec la nature.

Les motivations ayant trait à des caractéristiques plus physiques de la pratique sont moins souvent citées, le risque, la compétition et la performance arrivant en queue de peloton.

Le diagnostic global est à relativiser en fonction des disciplines pratiquées, comme on le verra dans les chapitres consacrés aux principales familles d'activités. Ainsi, les coureurs (jogging et footing) privilégient plus souvent les sensations, l'engagement et la dépense physique et l'amélioration de leurs performances. Ils se retrouvent aussi et encore plus que l'ensemble des pratiquants sur les aspects de convivialité et de santé. Le footballeur, quant à lui, est plus souvent motivé par les aspects physiques, ainsi que par la compétition et la performance qui globalement sont assez peu citées (20 % tous pratiquants confondus contre 55 % des footballeurs).

Tableau 3 :

Motivations des pratiquants	en % des pratiquants
Santé, bien être	
Etre bien dans votre peau	94
La santé	90
L'exercice, l'entretien	84
Convivialité et...	
La détente	95
Le plaisir	91
Le plaisir d'être avec vos proches	85
La rencontre avec les autres	65

10

11

Motivations des pratiquants	en % des pratiquants
Le contact avec...	
la nature	81
Motivations physiques	
la dépense physique	77
l'engagement physique	58
Les sensations	54
L'amélioration des performances	44
La gagne, la compétition, la performance	21
Le risque	16
Autres motifs	6

Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS.

L'influence des parents et des conjoints sur la pratique sportive

L'influence des parents et des conjoints en matière de pratique sportive, ce que l'on va appeler la « sportivité » des parents ou des conjoints est intéressante à étudier. Y-a-t-il un lien entre le fait de pratiquer une APS et le fait que ses parents aient été ou soient encore sportifs ou que le conjoint soit sportif ?

Il n'est pas aisé de répondre à cette question. Des paramètres strictement personnels au pratiquant peuvent influencer son choix de faire du sport. Néanmoins, au vu des réponses aux questions posées sur ce thème (tableau 4), une tendance se dégage.

Globalement, pour l'ensemble des pratiquants d'une APS, un peu moins de 20 % des mères des pratiquants sont ou étaient sportives ou très sportives. Par contre, les pères des pratiquants sont ou étaient sportifs ou très sportifs pour un peu plus de 42 % d'entre eux. Ce serait donc plutôt le comportement du père en matière sportive, plus que celui de la mère, qui pourrait pousser une personne vers la pratique d'une APS. On peut aussi s'interroger sur l'influence du conjoint : un peu moins de la moitié des conjoints des pratiquants d'une APS (47 %) sont eux aussi sportifs.

Si l'on compare ces informations à la sportivité des parents et des conjoints des non-pratiquants d'une APS, on constate que pour ces derniers, les parents et les conjoints sont nettement moins sportifs que pour les pratiquants. On peut raisonnablement émettre l'hypothèse d'un lien positif entre le fait de pratiquer une APS et le fait que ses parents ou son conjoint soient ou aient été sportifs.

12

Tableau 6 :

Sportivité des parents et des conjoints des pratiquants et des non-pratiquants d'une APS

	Pratiquants	Non-pratiquants
Mère pas sportive	81 %	91 %
Mère sportive	16 %	8 %
Mère très sportive	3 %	1 %
Père non sportif	59 %	77 %
Père sportif	32 %	18 %
Père très sportif	9 %	5 %
Conjoint pas sportif	53 %	72 %
Conjoint sportif	39 %	24 %
Conjoint très sportif	8 %	4 %

Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS.
Champ : personnes résidant en France (métropole et départements d'outre-mer) âgées de 15 ans et plus.
Lecture : 85 % des pratiquants d'une ou plusieurs APS ont ou avaient une mère sportive et 72 % des non pratiquants ont un conjoint non sportif (dans le cas où il en est un).

Les non-pratiquants et les pratiquants très occasionnels ont un profil spécifique. Plus âgés en moyenne que les pratiquants (43 % d'entre eux ont 65 ans et plus), avec des revenus plus modestes, les non-pratiquants sont aussi majoritairement des femmes (tableau 5). Ils invoquent en premier lieu leur âge et des problèmes de santé comme cause de leur non-pratique.

Pour les plus jeunes, les contraintes familiales et professionnelles arrivent en tête des raisons citées. Viennent ensuite le coût des activités, des matériels sportifs et l'éloignement des équipements. Le manque d'intérêt pour le sport est aussi souvent évoqué (tableau 6).

Tableau 5 : Signalétique des non pratiquants d'une APS en % des non pratiquants

PROFIL SOCIAL	Profil des non pratiquants
SEXE	
femme	61
homme	39
AGE	
de 15 à 29 ans	12
de 30 à 49 ans	23
50 ans et plus	65
DIPLÔME	
sous le bac	80
bac ou équivalent	12
plus du bac	8

13

Parmi l'ensemble des regroupements d'activités effectués, les plus importants en termes de nombre de pratiquants tels la marche, la natation, le vélo, le football, la gymnastique fitness / wellness et les courses hors stade font l'objet de chapitres spécifiques.

Les pratiques émergentes

Pour conclure cette présentation générale de l'enquête pratique physique et sportive 2010, il est légitime de s'interroger sur l'apparition de pratiques nouvelles dans les 10 ou 15 dernières années. L'exercice est difficile. La taille de l'échantillon de l'enquête 2010, bien qu'ayant été étoffé par rapport à celui de l'enquête 2000, ne permet pas d'identifier des disciplines très peu répandues et inversement, la taille de l'échantillon 2000 était trop petite pour balayer l'ensemble des pratiques existantes.

Néanmoins, il est possible d'identifier quelques pratiques d'implantation récente en France. Ainsi, l'accrobranche (parcours sécurisé dans les arbres) qui apparaît dans le début des années 90, prend son essor en France dans les années 2000. La marche nordique, discipline venue des pays scandinaves et qui combine la marche et l'utilisation de bâtons propulseurs, devient visible dans le milieu des années 2000. Des pratiques hybrides mixant des disciplines existantes apparaissent, telles le **trail et l'ultra-trail (combinaison de course à pied et de randonnée)**, le jorkybal (mélange de football et de squash) ou le speedminton (variante du badminton).

La patinette constitue un cas spécifique. A l'origine une distraction enfantine, la patinette devient à la mode à la fin des années 90 chez les adultes pour constituer une activité physique avec une orientation utilitaire. Ces pratiques que l'on peut qualifier d'émergentes présentent des taux de pratique ne dépassant pas 0,3 % de la population des 15 ans et plus.

2. Enquête Chiffres-clés sur les Usages et attitudes de la course à pied publiés en 2014 en par la FFA (Fédération Française d’Athlétisme)



PROFIL DES COUREURS

Qui sont les coureurs français ?



PRATIQUENT LA COURSE À PIED

« Grâce en partie à la pratique scolaires/universitaire, les 15-24 ans constituent la population qui court plus. Par ailleurs, si les hommes restent majoritaires, les femmes sont de plus en plus pratiquantes. »



PRATIQUENT LA COURSE À PIED

Comment les Français courent-ils ?



UNE PRATIQUE LOISIRS



« La pratique de la course à pied est majoritairement solitaire et elle augmente lors des temps de loisirs, le weekend et durant les vacances. »

LES LIEUX DE PRATIQUE FAVORIS DES COUREURS :



Quel est le statut de la course à pied ?

UNE PRATIQUE COMPLÉMENTAIRE



UNE PRATIQUE POPULAIRE



Pourquoi les Français courent-ils ?

POURQUOI ILS DÉBUTENT ?



“ La thématique de la santé est présente à tous les niveaux de la pratique. Paradoxalement, si c'est la motivation initiale et motrice de la pratique, c'est aussi la principale raison de l'arrêt de la pratique. ”

POURQUOI ILS ARRÊTENT ?



Quel est le poids de la compétition ?



16%
DES PRATIQUANTS
PARTICIPENT À DES
COURSES

14%

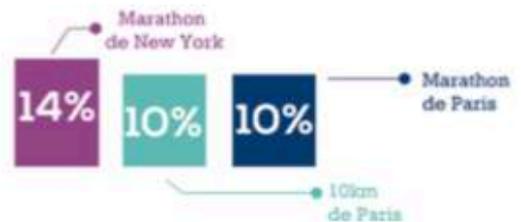
DES PRATIQUANTS ONT L'INTENTION
DE PARTICIPER À DES COMPÉTITIONS
EN 2014

“ La course à pied se pratique principalement de manière indépendante de la compétition. La performance n'est pas motrice dans la pratique de la course à pied. ”

LES PRINCIPALES MOTIVATIONS
À PARTICIPER À DES COMPÉTITIONS



TOP 3 DES COURSES AUXQUELLES
LES COUREURS SOUHAITENT PARTICIPER



3. Zoom sur l'athlé Breton #14 - Octobre 2015

Les Courses Hors Stade EN BRETAGNE



Du 10km aux 24 heures en passant par la course de montagne et le Trail, le Hors Stade propose une incroyable diversité de spécialités...
Chacun peut y trouver chaussure à son pied à condition de savoir aller là où ses qualités trouveront à s'exprimer le mieux. Avec plus de 525 courses hors stade par an en Bretagne au calendrier, soit en moyenne 10 courses par week-end, la Bretagne se place à la 2^{ème} position nationale en termes d'organisations hors stade juste derrière le Rhône-Alpes avec 579 courses... Ces chiffres montrent le poids du hors stade en Bretagne. Au plan national et international, le running et le trail sont en pleine effervescence, signe de la vitalité du hors stade.

Retrouvez au travers de ce zoom la présentation des grandes familles du Hors stade, son histoire, un focus sur les grandes classiques bretonnes et la place de la course hors stade en Bretagne...

Historique

Adapté de "Histoire de la course hors stade" - Eric Lacroix

Parallèlement à l'histoire traditionnelle de l'athlétisme, il existe une véritable histoire de la course à pied hors des stades, une pratique communément qualifiée de libre. Cette pratique fédère une population avide de nouvelles difficultés et d'émotions fortes, orientée tout à la fois vers un plaisir partagé et une liberté clairement affichée.



Cette nouvelle façon de concevoir l'athlétisme apparaît plus particulièrement au tournant des années 1970 dans un moment caractérisé par le renouvellement de pratiques sportives existantes ou la diffusion de nouvelles pratiques. Ce long processus de «crise post-68» influence logiquement les aspirations des générations nées après la guerre de 1939-1945. Elles y trouvent un terrain fertile d'émancipation et de liberté, ainsi qu'une multitude d'idées et de contestations en tous genres. La réappropriation des espaces urbains et la recherche de l'épanouissement personnel hors du monde professionnel deviennent des valeurs centrales pour les catégories sociales les plus favorisées. Dès lors, beaucoup d'hommes et de femmes s'efforcent de conquérir un territoire de la course à pied jusque-là accaparé par les seuls accros du chronomètre et de la performance.

C'est à cette époque que les notions de "footing" et de "jogging" font leurs apparitions, importés des Etats-Unis, dans les années

LES 9 FAMILLES DU HORS STADE

Nous pouvons distinguer 9 grandes familles de courses hors stade, auxquelles peuvent s'ajouter la Marche Nordique, le Cross...

- **LA FAMILLE 10KM**
Abordable pour les néophytes, le 10km est incontestablement la course la plus courue en France... Un engouement par le fait que le 10km est une épreuve qui demande moins de préparation et inspire moins de craintes.
- **LA FAMILLE SEMI-MARATHON**
Le fils naturel du Marathon est apprécié des coureurs car il se court en un peu plus d'une heure et se récupère assez facilement. On y trouve au départ souvent les mêmes athlètes que sur le 10km.
- **LA FAMILLE MARATHON**
Le marathon, avec ses 42,195 kilomètres, reste le monument de la course hors stade. Point de départ pour ceux qui s'élancent vers des distances supérieures et le monde de l'ultra-fond, point de mire pour ceux qui ont fréquenté les distances plus courtes en attendant avec un mélange de crainte et d'envie le moment de franchir le pas.
- **LA FAMILLE 100KM**
Pendant des années, le monde de l'athlétisme regarda les coureurs de 100km comme des animaux de foire. Cette distance faisait peur. Aujourd'hui, la discipline s'est banalisée et le monde de l'ultra-fond accueille en son sein des marathoniens que l'envie d'aller se tester sur les cent bornes dérangeaient. Le 100km demande cependant de maîtriser parfaitement la gestion de l'effort et d'avoir un mental d'acier.
- **LA FAMILLE 24 HEURES**
Comme le 100 km, le 24 heures est géré par l'IAU, l'Association internationale de l'ultra-fond. Si le passage du marathon au 100 km n'est pas facile, celui du 100 au 24h est encore moins évident. Les spécialistes du 24h sont des coureurs d'une endurance exceptionnelle dotés d'un mental hors du commun. Il ne se court chaque année qu'une dizaine de courses de 24h en France, une discipline qu'ils ne sont pas plus de 300 à pratiquer dans l'Hexagone.
- **LA FAMILLE COURSES À ÉTAPE**
Comme son nom l'indique, les épreuves sont composées d'étapes sur plusieurs jours en individuel ou parfois en équipe... Les plus connues : La France en Courant qui est aujourd'hui la plus longue course en relais sur route de France. Ou encore la Transe Gaule (de Roscoff à Gruissan).

Retrouvez nous sur Facebook :
LIGUE BRETAGNE D'ATHLÉTISME

Ou sur le site officiel :
HTTP://WWW.BRETAGNEATHLETISME.COM



1970 et qui représentent un phénomène de mode tourné vers le bien être - sport pratiqué exclusivement pour se soucier de sa ligne, utilisées par certains pour maigrir ou pour la condition physique et par d'autres comme un moyen de préparer des efforts aussi intenses que le marathon.

Cependant, il ne faut pas oublier que la course sur route n'est pas réellement née dans les années 1970 même si c'est à ce moment là qu'elle prend toute sa dimension. Elle existait bel et bien avant. Signalons pour mémoire le marathon de Paris en 1896, pendant celui des Jeux Olympiques d'Athènes avec pas moins de 280 coureurs au départ ou le marathon de Boston, épreuve centenaire qui commémore un haut fait de la guerre d'indépendance des Etats-Unis ou encore en Bretagne, les courses de pardon...

En dépit de ce riche passé, c'est bien à partir du début des années 70 que le hors stade va s'affirmer comme une discipline de l'athlétisme à part entière et que des dizaines de courses sur route vont être organisées. Le hors stade va alors devenir un véritable phénomène de société. Un vaste mouvement collectif se dessine en faveur des courses longues hors des stades, soit sous forme de pratique individuelle, soit dans le cadre d'organisations parallèles et différentes de celles que contrôlent l'athlétisme sur piste : 100km (comme à Millau), courses de ville en ville (comme Marvejols - Mende, Saint-Pol - Morlaix en 1974 ou Paris-Versailles en 1976...)



C'est à cette époque qu'est créée la revue Spiridon (en référence à Louis Spiridon, un jeune berger, vainqueur du marathon des 1^{er} Jeux Olympiques en 1896) une revue partisane des coureurs « hors stade » qui souffle un vent de contestation chez tous les « fondus du macadam ».

C'est à cette époque qu'une des plus grandes classiques françaises verra le jour : la liaison entre deux villes de Lozère, Marvejols et Mende, une course de vingt-trois kilomètres avec deux cols à gravir. Pourtant au début la tâche est difficile, car comme beaucoup de créations de courses sur route à cette époque. Elle devient même le bastion de la course sur route en France, sorte de lieu de rébellion contre l'instance dirigeante qui normalement la régit et l'organise : la Fédération Française d'athlétisme (FFA). Marvejols Mende sera suivie quelques semaines plus tard par St Pol-Morlaix !

Dans tous les cas, ce mouvement hors des stades entretient un rapport très conflictuel avec la course sur piste. Il se présente lui-même comme une sorte d'image inversée de l'athlétisme de stade. En fait, alors que la forme plus « classique » de la course à pied déperit, la course « libre » s'avère elle, redoutable pour attirer de plus en plus d'adeptes. Ces courses sur route connaissent une expansion considérable tout au long des années 80. Elles s'affirment comme un fait social majeur, amenant plusieurs milliers de personnes à courir dans les rues. Le journal télévisé de 20 heures s'ouvre sur des images des marathons de New-York ou Paris. Alors qu'en 1971 on ne recensait que cinq compétitions hors stade, en 1978 on en comptera près de 500 et en 1981 plus de 800. Elles seront plusieurs milliers au début des années 90. S'affirme alors un mouvement de masse en faveur d'une course à pied libérée du stade qui, après avoir conquis bois et forêts avec le cross-country, reprend possession du bitume urbain. Perçu initialement comme une mode dans l'air du temps, cette course à pied populaire s'affirme rapidement comme un moyen puissant de se libérer avant tout du joug des stades



LES FAMILLES DU HS (SUITE)

- LA FAMILLE RELAIS & EKIDEN

En plein développement depuis quelques années, l'Ekiden porte en lui le symbole des épreuves collectives sur route. Avec un championnat national reconnu et une nouvelle compétition dans la capitale, l'épreuve d'origine nipponne est en vogue et connaît un franc succès, à l'image de ces nombreuses courses en relais qui accompagnent les grands rendez-vous de l'Hexagone. Il se dispute sur la distance d'un marathon, les relayeurs effectuant successivement 5, 10, 5, 10, 5 et 7,195 km. La formule est originale, plutôt attrayante, et plaît énormément aux clubs et aux tenants du sport en entreprise, qui trouve là une épreuve au sein de laquelle l'esprit de groupe joue un rôle primordial.

- LA FAMILLE COURSES EN MONTAGNE

Il s'agit d'une discipline un peu à part où la principale qualité exigée est la capacité d'adaptation aux changements de rythme, certaines pentes pouvant parfois atteindre 20%. Les courses durent environ 1h pour les hommes et 45 minutes pour les femmes.

- LA FAMILLE TRAIL OU COURSE NATURE

Depuis quelques années, cette discipline rencontre un succès grandissant profitant de l'engouement pour les sports de pleine nature, le succès est immédiat et entraîne une démocratisation du trail. Désormais, la plupart des épreuves se déclinent en 4 catégories allant du Trail Découverte (distance inférieure à 21km), le Trail Court (distance supérieure ou égale à 21 km et inférieure à 42 km), le Trail (distance supérieure ou égale à 42km et inférieure à 80 km) et l'Ultra Trail (distance supérieure ou égale à 80 km).

et de la rigueur des tours de piste. Inégalement fréquentées, certaines de ces courses rassemblent petit à petit, année après année, des milliers de coureurs dans de grandes épreuves comme Paris-Versailles ou les 20km de Paris tandis que d'autres n'en rassemblent que quelques dizaines. Mais grâce au mouvement ces courses populaires ne se concentrent pas uniquement dans les grands espaces urbains comme la région parisienne, ils se diffusent aussi dans toute la province. Ce développement des courses sur route est parallèle bien évidemment à l'augmentation du nombre de coureurs. En France, on estime à près de 1.000 le nombre de compétiteurs hors stade en 1975, à 50.000 en 1984 et à 120.000 au début des années 1990. Ascension vertigineuse qui traduit bien l'engouement progressif que cette pratique a provoqué chez nos compatriotes désireux de lutter contre une sédentarité de plus en plus mal supportée.

QUELQUES CHIFFRES D'AUJOURD'HUI

Chiffres extraits de la grande enquête réalisée par la FFA sur la course à pied et les Français.

Qui sont les coureurs français ?

- 19% des Français pratiquent la course à pied (soit environ 8,5 millions de personnes),
- 41% des 15-24 ans, 21% des 25-49 ans, 8% des 50 ans et plus.

Comment les Français courent-ils ?

- 11% des Français courent au moins une fois par semaine, 77% des coureurs pratiquent seuls.

Quel est le statut de la course à pied ?

- 63% des pratiquants considèrent la course à pied comme une activité complémentaire à d'autres sports. La thématique de la santé est présente à tous les niveaux de pratique.

Quel est le poids de la compétition dans la course à pied ?

- 16% des pratiquants participent à des courses.
- 6271 courses hors stade organisées en 2014



Les Grandes Classiques BRETONNES

Le paysage breton des courses hors stade a connu et connaît de nombreuses classiques... avec pour certaines une renommée nationale et même internationale... Retrouvez une liste non exhaustive des classiques bretonnes par département avec un bref historique...



DANS LES CÔTES D'ARMOR :

- 20km de la Côte de Granit Rose (Trébeurden - Perros)

La première édition des 20km s'est déroulée le 27 juillet 1980 entre Trébeurden et Perros-Guirec.

Dès la première édition, la course connaît un grand succès populaire, puisque 500 participants prirent le départ des 20km. Succès populaire certes, mais aussi participation d'un plateau d'athlètes de haut niveau. Le premier vainqueur fut Pierre Lévisse, international et maintes fois champion de France du Cross-country et du 10 000 m.

Durant une dizaine d'années, les meilleurs Français se sont mesurés sur la Côte de Granit Rose, dont les champions de France de marathon Fernand Kolbeck, Dominique Chauvelier et bien d'autres...

- La Corrida de Languieux

Plus récente, la Corrida de Languieux fait partie des classiques bretonnes. Organisée depuis 1991, la Corrida a accueilli à deux reprises les Championnats de France des 10km en 2003 et en 2008. La densité des participants et le plateau élite en a fait très rapidement une référence nationale avec une vingtaine d'athlète sous la barre symbolique des 30 minutes.

- Le Défi du Jerzual

La première course "sur route" organisée à Dinan portait le nom des Foulées Dinannaises, suivie par les 10 km de Dinan puis par le semi-marathon du même nom. Mais c'est avec le Jerzual et son "Défi" disputé sur 11 km, que l'épreuve Dinannaise a trouvé sa place dans le gotha des courses à pied de Bretagne.

Nombreux en effet sont les coureurs venus s'essayer à l'ascension de cette côte de 502 mètres, avec un dénivelé oscillant entre 12 et 18 % accompagné d'une foule présente en masse. Qu'ils soient athlètes aguerris ou "joggeur du dimanche", ils ont permis au "Défi du Jerzual" de passer d'une centaine de participants en 1984 à plus de 1 100 en 2012. Ce qui fait de cette course, celle comptant le plus grand nombre de classés en Côtes d'Armor.

- Les Foulées Briochines

Venant de fêter son 42^{ème} anniversaire en 2015, les Foulées Briochines créées en 1974, est la manifestation de course à pied de centre-ville la plus ancienne de Bretagne. Elle a notamment vu la participation d'athlètes renommés, comme Bob Tahri, Jean-Marc Leandro, Lidia Chojecka...



DANS LE FINISTÈRE :

- St Pol - Morlaix

Le Saint Pol - Morlaix est organisé depuis 1974, c'est l'une des courses bretonnes les plus reconnues, avec Auray-Vannes notamment, sur le plan national. Accueillant à 2 reprises en 2002 et 2010 les Championnats de France des Semi-Marathon et un Championnat de France des 10km en 2006, sur un parcours reconnu très performant.

- La Montée du Phare d'Eckmühl

Organisé depuis 2007, le Championnat du Monde de la Montée du Phare ou la course du Phare d'Eckmühl est une course contre la montre. Toutes les minutes, un départ. Le départ est donné au portail d'entrée, suit une course de 40m jusqu'à la porte du phare. Et 307 marches de granit à monter.



CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON



LE MARATHON VERT DE RENNES...

...a su s'imposer dans le calendrier des marathon français en quelques années comme une épreuve incontournable.

Cette 5^{ème} édition, sera support des Championnats de France. Ces championnats sont une reconnaissance de la qualité du parcours et de l'organisation (record de l'épreuve masculin : 2h08'05" - féminin : 2h28'46"). Le marathon se place à la 2^{ème} place nationale en termes de performance chez les masculins et la 3^{ème} chez les femmes.

LA SOLIDARITÉ EST UN AXE PRINCIPAL DU MARATHON VERT

Le Marathon Vert porte bien son nom. Au delà du sport, l'événement est porteur d'un engagement profond en faveur du développement durable qui, grâce aux efforts des participants (1km parcouru = 1 arbre planté) a permis de participer à la reforestation de la région du Tigré en Ethiopie avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France.

COURONS POUR LA PLANÈTE

Ainsi le Marathon Vert s'appuie sur cette fondation, une structure fiable en termes d'engagement et de relais en Ethiopie afin de respecter cette promesse.

Depuis sa création, le Marathon Vert a ainsi contribué à replanter 228 957 arbres. L'objectif 2015 est de plus de 300.000 arbres plantés.

Toutes les infos sur : <http://www.lemarathonvert.org/>



- La Torche - Pont l'Abbé (La Bigoudène)

Organisé depuis 1997 par le CA Bigouden, tout comme la Montée du phare d'Eckmühl, " La Torche-Pont l'Abbé " est devenue une belle épreuve de masse avec près de 3000 coureurs et marcheurs sur l'ensemble des épreuves.



DANS LE MORBIHAN :

- Auray - Vannes

Une belle aventure depuis 1975... ! Pendant les quatre premières années, l'épreuve se déroulait en alternance une fois dans le sens Vannes-Auray et l'année suivante Auray-Vannes. A partir de 1979 pour des raisons d'organisation la course est partie d'Auray avec une arrivée sur le stade vélodrome de la Rabine jusqu'en 1986 avant d'émigrer sur celui de Kercado plus vaste pour accueillir les 1700 coureurs !!! Les 2000 coureurs furent atteints en 1989 celui des 3000 l'année de la victoire de Pierre Levisse en 1991, le premier vainqueur sur la distance de 21,100 km après l'abandon des 25 kilomètres.

En 1987, Auray Vannes encore sur la distance des 25km accueille le Championnats de France des 25Km. En 1999, c'est au tour du semi marathon d'accueillir le Championnat de France.

DANS L'ILLE-ET-VILAINE :

- Tout Rennes Court (anciennement les Foulées Rennaises)
Tout Rennes Court s'inscrit dans les grandes rencontres de pratique sportive populaires qui scandent la vie rennaise depuis 1982.

Mais TRC existait bien avant ! Les Foulées rennaises, créées en 1971, est l'ancêtre de Tout Rennes Court, une compétition de course à pied, populaire et de haut-niveau, disputée dans les rues de Rennes. En 1980, l'événement rassemble déjà près de 6000 participants au total avec notamment Lucien Rault au sein du peloton.

Aujourd'hui, Tout Rennes Court avec ses 12 000 arrivants est une manifestation qui a de longue date franchi l'âge de raison et se place comme la plus grosse manifestation hors stade de Bretagne.

- Cancale - Saint Malo

Organisé par le CJF St Malo, le traditionnel semi marathon malouin a soufflé sa 27^{ème} bougie en 2015. Le parcours suit le bord de mer pour découvrir la pointe du Grouin, la plage du verger, l'anse du Guesclin, avec un final de 3km en longeant la grande plage du sillon pour terminer aux pieds des remparts de la cité corsaire : un parcours magnifique.



Interview FRANÇOIS LE DISSÈS

Président de la CRCHS Bretagne
Président de la CD CHS 29
Président du St Pol Morlaix

- Depuis combien d'années es-tu président de la CRCHS ?

3 ans !... et je rends hommage à mon prédécesseur Christian Delerue et à Jean Marie Grall qui ont œuvré ensemble à la CRCHS durant de nombreuses années !

- Quelles sont les principales missions de la CRCHS ?

De façon générale, la CRCHS accompagne les organisateurs dans l'application de la réglementation élaborée par la FFA.

Elle assure et prépare l'organisation technique des compétitions labellisées. Elle appuie de son autorité les officiels techniques régionaux et autres. Elle arbitre en cas de litige et assure avec les officiels compétents la formation technique (contrôle anti-dopage, logistique etc...)

“ LE COUREUR EST NOTRE RAISON ET NOUS DEVONS ÊTRE À SON ÉCOUTE EN PERMANENCE ”

Nous essayons d'être présents sur tous les événements. Le coureur est notre raison et nous devons être à son écoute en permanence !

- La Bretagne se situe à la 2^{ème} position nationale en termes d'organisation hors stade, que représente cette place pour toi ?

Une grande fierté avec une pensée pour tous ceux qui ont œuvré depuis des années à porter très haut nos couleurs.

- La Bretagne dispose de grandes classiques, notamment St Pol - Morlaix dont tu es le président, quel est le poids, la place de ces grandes classiques en Bretagne ?

Il n'y a pas de grandes, ni de petites organisations pour moi. Je respecte tous les organisateurs pour le travail qu'ils accomplissent. Toutefois c'est vrai que Vannes, le St Pol et bien d'autres sont de belles vitrines. N'oublions pas que ces grandes classiques qui ont plus de 40 ans d'existence ont ouvert la voie et donné le goût de la course à des milliers de personnes ...

- D'ailleurs, quel est votre plus beau souvenir sur Saint-Pol Morlaix ?

L'édition 2006, support du championnat de France du 10 km (Taulé - Morlaix). On avait battu le record de participants avec 10776 coureurs classés entre le semi-marathon et le 10 km. Donc ce sont quasiment 11 000 coureurs qui ont franchi la ligne dans une superbe communion avec un public estimé alors à 50 000 personnes. Les chronos se sont affolés. Plus de 50 coureurs ont franchi la ligne du 10 km en moins de 30 minutes.

C'est la course la plus exceptionnelle de ma vie.

- Enfin peux-tu nous présenter les objectifs et les bénéfices du Challenge breton des 10km mis en place depuis maintenant 4 ans ?

Le challenge breton, unique dans son genre en France a redonné des couleurs au peloton breton !

Particulièrement apprécié, il prouve une fois de plus l'attachement de notre ligue à ses coureurs.



IL Y A QUELQUES SEMAINES, LA BRETAGNE A VU LA NOMINATION DE CHRISTIAN DELERUE EN TANT QUE MESUREUR EXPERT INTERNATIONAL GRADE "A" IAAF ET AIMS

LA BRETAGNE BÉNÉFICIE ÉGALEMENT D'UN 2^{ème} MESUREUR EXPERT INTERNATIONAL EN LA PERSONNE DE JEAN-MARIE GRALL (ILS NE SONT QUE 6 EN FRANCE À AVOIR CETTE QUALIFICATION DONT 2 BRETONS!)



LE TOP 20 BRETON

Les 20 premières courses selon le nombre de classés en Bretagne en 2014. La plus grande fréquentation toutes courses confondues étant Tout Rennes Court avec 12 243 arrivants sur l'ensemble de leurs épreuves, suivi par les 2 classiques, Auray - Vannes avec 6727 arrivants et Saint Pol - Morlaix avec 6710 arrivants.

RANG	COURSE	CLASSÉS
1	10km Tout Rennes Court	7044
2	Auray Vannes	5603
3	Taulé Morlaix	4232
4	Semi Marathon Tout Rennes Court	3525
5	La Vannetaise Féminine	3363
6	Marathon Baie du Mont St Michel	2874
7	Semi Marathon Cancale - St Malo	2775
8	Relais Marathon Vert de Rennes	2675
9	Semi Marathon St Pol - Morlaix	2478
10	Foulées de Chantepie	2160
11	Marathon de Vannes	1577
12	Foulées de Betton	1526
13	Défi du Jerzual	1435
14	Foulées de St Grégoire	1406
15	Foulées du Golfe à Vannes	1329
16	Trail Golfe Du Morbihan	1318
17	Corrida de Langueux	1273
18	La Grégorienne au Féminin	1251
19	Marathon Vert de Rennes	1225
20	10km Arradon Vannes	1126



Le Trail en Bretagne

La Bretagne compte parmi ses courses hors stade, un grand nombre de trail (quasiment la moitié des courses hors stade bretonnes), notamment plusieurs qui sont présentes depuis déjà plusieurs années, bien avant l'engouement actuel pour cette discipline.

Comptant chaque année de plus en plus d'adeptes, cette famille de sportifs et d'organiseurs a aujourd'hui l'embarras du choix quant aux parcours qui lui sont proposés, car presque tous les coins de notre région sont propices à un trail.

Véritable défi physique et lutte intérieure qui pousse chaque participant dans ses derniers retranchements. Pour beaucoup, les trails et ultra-trails, avant d'être des courses, sont avant tout une expérience humaine forte. Le participant, face à lui-même, se retrouve à puiser dans son énergie, et la trouve souvent grâce à la solidarité des autres coureurs.

Le Trail rencontre un succès grandissant profitant de l'engouement pour les sports de pleine nature. Désormais, les épreuves se déclinent en 4 catégories allant du Trail Découverte (distance inférieure à 21km), le Trail Court (distance supérieure ou égale à 21 km et inférieure à 42 km), le Trail (distance supérieure ou égale à 42km et inférieure à 80 km) et l'Ultra Trail (distance supérieure ou égale à 80 km).

Quelques trails bretons ayant acquis une certaine notoriété et ayant notamment franchi la barre des 1000 arrivants : Le Trail de Guerdan, l'Ultra Marin, le Menestrail, le Trail du Glazig, Landes et Bruyères, la Traversée de la Baie de Saint Brieuc, le Trail de l'Aber Warc'h...

Principalement des courses situées dans des environnements géographiques remarquables (Le lac de Guerdan et l'Abbaye de Bon Repos, le Golfe du Morbihan, la Côte de Granit Rose, le Cap Fréhel...) et/ou reconnues, plus particulièrement, pour leur difficulté.



Nouveau venu en 2016 :
L'Ultra Trail des Côtes d'Armor organisé par le Comité Départemental d'Athlétisme 22



L'INF EN +

CORRIDA ?? POURQUOI CE NOM ?

Les courses sur route, en fin d'année, utilisent parfois l'intitulé ambigu de «corrida». Zoom sur cette étymologie... Mais pourquoi mêler, dans l'intitulé du moins, course à pied et mise à mort de taureaux ?

Pour trouver l'étymologie du terme, direction Sao Paulo, au Brésil. Lieu où la plus célèbre corrida (« course », en portugais) au monde a lieu tous les 31 décembre depuis 1925. Paul Tergat, légende de l'athlétisme kényan, avait fait des quinze kilomètres du parcours l'un de ses terrains de jeu favoris dans les années 90. La tradition, et le terme, se sont importés en France. A une époque, la saison des courses hors-stade s'arrêtait réglementairement en octobre, pour reprendre uniquement le 1^{er} mars. La Fédération souhaitait en effet éviter que les courses sur route ne concurrencent les cross.

Une dérogation, toutefois, était accordée. « Sur la période de Noël, et jusqu'au jour de l'An, on pouvait toutefois organiser des courses

sur route. Cela se faisait dans un esprit de fête, comme au Brésil, où c'était à l'époque une folie complète. Le mot corrida a donc vite désigné une course disputée sur la période de Noël.



La tradition perdure, même si l'organisation des courses sur route a vécu une véritable révolution ces vingt dernières années, et qu'elle connaît aujourd'hui encore une croissance exponentielle. Actuellement, plus d'une centaine de « corrida » sont ainsi inscrites au calendrier officiel sur le seul mois de décembre, du Centre à l'Alsace, de la Provence aux confins de la Bretagne via la Polynésie...

POUR ALLER LOIN +

CHALLENGE DES 10KM BRETAGNE

Challenge primé réservé aux licenciés en Bretagne. Les 4 grandes courses bretonnes : Saint-Malo, Langueux, Vannes et Morlaix foment le Challenge des 10km bretons. Chaque année, le challenge permet de densifier les pelotons et d'attirer les meilleurs athlètes bretons.



Le programme de l'édition 2015 :

- La 10K à St-Malo (35) le 30 mai 2015
- Corrida de Langueux (22) le 13 juin 2015
- Arradon-Vannes (56) le 13 septembre 2015
- Taulé-Morlaix (29) le 8 novembre 2015

Retrouvez toutes les infos du Hors Stade breton sur : WWW.COURIRENBRETAGNE.FR

➔ **Calendrier, Résultats et Infos organisateurs...**



Retrouvez nous sur Facebook : **LIGUE BRETAGNE D'ATHLÉTISME**

Ou sur le site officiel :

[HTTP://WWW.BRETAGNEATHLETISME.COM](http://WWW.BRETAGNEATHLETISME.COM)

4. Jurisprudence - CAA de Lyon - n° 15LY02137



Références

CAA de LYON

N° 15LY02137

Inédit au recueil Lebon

6ème chambre - formation à 3

M. FAESSEL, président
Mme Cécile COTTIER, rapporteur
Mme VIGIER-CARRIERE, rapporteur public
GIRAUDET, avocat

lecture du jeudi 7 juillet 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

Texte intégral

Vu la procédure suivante :
Procédure contentieuse antérieure :

M. A...a demandé, le 21 février 2014, au tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

- d'annuler la décision par laquelle le maire de la commune de Thiers a rejeté sa demande indemnitaire préalable du 21 janvier 2014 ;
- d'ordonner une expertise médicale avant dire droit afin de déterminer l'étendue de son préjudice corporel ;
- de déclarer l'expertise opposable à la caisse primaire d'assurance maladie du Puy-de-Dôme ;
- de condamner la commune de Thiers à lui verser une indemnité provisionnelle de 10 000 euros ;
- de condamner la commune de Thiers à lui verser une somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

La caisse primaire d'assurance maladie du Puy-de-Dôme a demandé la condamnation de la commune de Thiers à lui verser 9 667,60 euros au titre de ses débours provisoires et à ce que soit ordonné une expertise et dans cette attente de réserver l'intégralité de ses droits ;

Par un jugement n° 1400340 du 30 avril 2015, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté la demande de M. A...et le surplus des conclusions des parties.

Procédure devant la cour :

Par une requête, enregistrée le 23 juin 2015, M. A...demande à la cour :

- 1°) d'annuler le jugement susmentionné du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 30 avril 2015 ;
 - 2°) de déclarer la commune de Thiers responsable des conséquences dommageables de l'accident survenu le 18 décembre 2012 ;
 - 3°) de condamner la commune de Thiers à lui payer, à titre provisionnel, la somme de 10 000 euros à valoir sur l'indemnisation des conséquences dommageables de son préjudice ;
 - 4°) d'ordonner une expertise médicale pour décrire les séquelles qu'il a subies suite à cette chute et évaluer ses préjudices ;
 - 5°) de condamner la commune de Thiers à faire l'avance des frais d'expertise ;
 - 6°) de mettre à la charge de ladite commune une somme de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.
- Il soutient que :
- la chute dont il a été victime est imputable à la présence d'un " tube métallique " d'une dizaine de centimètres sur le trottoir, correspondant à une partie d'un panneau de signalisation coupée à cette hauteur ;
 - il recherche la responsabilité de la commune de Thiers pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public ; il établit la preuve de son préjudice et du lien entre son préjudice et ce " tube métallique " fixé sur le trottoir ;
 - la commune de Thiers n'établit pas l'entretien normal de ce trottoir et avait admis à titre amiable une part de responsabilité à hauteur de 25% ;
 - la commune de Thiers n'a pas signalé cette anomalie ;
 - la circonstance que la commune n'ait pas été informée d'un autre incident survenu à un piéton est inopérant ;
 - le sectionnement dudit tube à 10 cm implique nécessairement une précédente intervention communale technique et humaine laquelle aurait dû prévoir une signalisation ;
 - les premiers juges en retenant une faute d'imprudence totalement exonératoire ont mal apprécié les faits et les

documents du dossier car s'il courait sur le trottoir avec des membres du club sportif, auquel il appartient, sa visibilité n'était pas affectée ou réduite par le " groupe " de course ;

- il faut tenir compte des circonstances, en l'espèce, il ne connaissait pas particulièrement les lieux et n'avait pas connaissance de l'existence de cet obstacle, lequel n'était pas signalé, la rue de Paris était éclairée et il n'avait pas à être particulièrement vigilant pour des problèmes d'éclairage, il n'y avait pas de mauvaises conditions climatiques ; lors de sa chute, il n'était pas à l'intérieur d'un groupe et chaque participant était à distance suffisante pour voir les différents obstacles, c'était la fin de la course et l'allure avait été réduite, la chute a eu lieu sur le trottoir, lieu prévu pour la marche y compris rapide et non pas sur la chaussée ; il se trouvait à hauteur et à côté d'une autre personne en fin de séance et ils portaient comme les autres membres du groupe un gilet jaune ;
- cette saillie de 10 cm fixée au sol était difficilement visible malgré l'éclairage de la ville en l'absence de signalisation car ce tube était d'une couleur difficilement repérable gris/noir et le support était de couleur sombre ; il ne pouvait pas contourner sans difficulté cet obstacle malgré l'existence d'un espace suffisant entre deux jardinières ;
- cette saillie n'étant ni signalée ni prévisible pour un usager normalement attentif, la responsabilité de la commune de Thiers est intégrale et aucune part de responsabilité ne peut lui être imputée ;
- il n'a commis aucune faute en se trouvant non sur la chaussée mais sur le trottoir, zone réservée aux piétons, il importe peu qu'il ait été en train de marcher ou de courir alors qu'au demeurant il ne s'agissait pas d'une compétition sportive chronométrée ni aucune imprudence ;
- la cour a la possibilité de se prononcer sur le principe de responsabilité et d'ordonner une mesure d'expertise médicale, laquelle est utile car il est dans l'impossibilité de chiffrer précisément l'ensemble de ses préjudices suite à plusieurs interventions chirurgicales ;
- il demande 10 000 euros à titre provisionnel dans l'attente de l'évaluation de ses préjudices ;

Par mémoire, enregistré le 4 septembre 2015, la caisse primaire d'assurance maladie du Puy-de-Dôme demande l'annulation du jugement du 30 avril 2015 du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, de déclarer la commune de Thiers, pour défaut d'entretien normal de l'ouvrage public, entièrement responsable des conséquences dommageables de l'accident subi par M. A...et d'ordonner l'expertise sollicitée, de condamner la commune de Thiers à lui verser 9 667,60 euros au titre de sa créance provisoire en attente des débours qui pourraient être ultérieurement chiffrés au dépôt du rapport de l'expertise et de réserver l'ensemble de ses autres droits y compris celui de solliciter le paiement de l'indemnité forfaitaire de gestion ;

Elle soutient que :

- elle a payé 9 667,60 euros au titre des dépenses de santé actuelles liées à l'accident de M. A... ;
- le fait de courir sur un trottoir, quel qu'en soit le motif, ne peut pas être considéré comme une faute de l'utilisateur du trottoir ;
- le tube métallique reliquat d'un ancien panneau de signalisation non totalement retiré par la commune est responsable de la chute de M.A..., cette installation était à proximité de deux jardinières en limitant la visibilité et en augmentant la dangerosité ; elle était constitutive d'un défaut d'entretien normal ;
- dans de telles circonstances, il y a lieu d'annuler ce jugement et de faire droit à l'appel principal de M. A...et à ses conclusions en appel provoqué ;

Par mémoire, enregistré le 6 octobre 2015, pour la commune de Thiers, elle conclut au rejet de la requête de M. A...et à la condamnation de M. A...à lui verser 2 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Elle soutient que :

- le requérant ne produit aucune photographie pour justifier de la réalité et de la volumétrie de l'obstacle, les attestations ne précisent pas la hauteur du " tube métallique " et pour certaines ont été établies deux ans après les faits ;
- la présence d'une saillie en tant que telle ne peut être regardée comme constituant un défaut d'entretien normal ou comme un obstacle excédant par sa nature ou ses dimensions ceux que les usagers de la voie publique doivent normalement s'attendre à rencontrer ;
- l'inattention des victimes exonère de toute responsabilité l'administration ; les piétons doivent prêter attention aux saillies de petite importance et plus particulièrement sur les trottoirs ;
- la rue où s'est produit l'accident était éclairée ;
- M. A...a eu un comportement fautif d'une part en utilisant de manière anormale le trottoir et d'autre part en faisant preuve d'inattention ; il participait à un entraînement non organisé par un club, ni autorisé par la commune, le club " la fraternelle de Château-Gaillard n'a pas reçu d'autorisation de la commune de Thiers ou d'une autorité compétente (article R 331-7 du code du sport), l'entraînement sur une voie publique est une activité " sauvage " non encadrée et donc anormale et incompatible avec l'usage commun du droit public routier, il existe des équipements sportifs appropriés et homologués, l'utilisation, par des sportifs de voies publiques en dehors de toute manifestation publique se fait à leurs risques, la rue de Paris ne dispose pas d'aménagements spécifiques pour la course ; si une telle utilisation peut être tolérée, M. A...s'est montré inattentif et imprudent car le passage par cette rue Thiers étant fréquent, on peut supposer que M. A...connaissait la configuration des lieux, cette rue était éclairée, le fait qu'il courait en groupe diminuait sa visibilité, la circonstance qu'il courait à une allure modérée ne modifie pas la situation, il avait un devoir de prudence dans le cadre de cette course à pied ;
- la demande d'expertise n'a pas d'utilité ;

Par mémoire, enregistré le 17 novembre 2015, M. A...maintient ses conclusions et ses moyens.

Il ajoute que :

- les différents témoins ont tous mentionné l'existence d'un socle de panneau indicateur de couleur sombre et d'une hauteur de 10 centimètres et ainsi la réalité et la volumétrie de l'obstacle sont établies ;
- chaque année se déroule la course en ville " 13 km thiernois " qui emprunte la rue de Paris et ses trottoirs ;
- suivre le raisonnement de la commune sur une utilisation anormale du trottoir imposerait d'interdire aux enfants et aux adultes de marcher vite et de courir et d'interdire le trottoir aux chiens ;
- il ne s'agissait pas d'une compétition sportive ou d'une manifestation sportive imposant le respect de formalités administratives préalables ;

Par mémoire, enregistré le 12 janvier 2016, la commune de Thiers maintient ses conclusions et moyens.

Elle ajoute que :

- elle peut modifier sa défense en appel et peut donc soutenir qu'il n'y avait pas de défaut d'entretien normal ;
- la course en ville " 13 km thiernois " s'inscrit dans un cadre réglementaire strict ;

Par ordonnance du 18 janvier 2016, la clôture de l'instruction a été fixée au 18 mars 2016.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la sécurité sociale ;
- le code de justice administrative.

Les parties ont été régulièrement averties du jour de l'audience.

Ont été entendus au cours de l'audience publique :

- le rapport de Mme Cottier, premier conseiller ;
- les conclusions de Mme Vigier-Carrière, rapporteur public ;
- et les observations de MeB... représentant la commune de Thiers.

1. Considérant que M.A..., né le 8 décembre 1951, participait, le 18 décembre 2013 à 19 h 30, à une séance d'entraînement à la course à pied en compagnie de membres de l'association sportive " la Fraternelle de Château Gaillard ", sur le trottoir de la rue de Paris à Thiers, lorsqu'il a chuté en raison de la présence d'un tube d'une hauteur de 10 centimètres correspondant à la partie basse d'un ancien panneau de signalisation sectionné à cette hauteur, ledit tube se trouvant entre deux bacs à fleurs de forme circulaire en béton/graviers implantés sur le trottoir ; que M. A...est tombé au sol et que sa tête a heurté l'un de ces bacs à fleurs ; qu'il a été hospitalisé au centre universitaire hospitalier de Clermont-Ferrand pour différents traumatismes de la face et fractures du nez, de l'hémaxillaire gauche et de l'arcade zygomatique ; que, imputant sa chute à la présence du tronçon de tube métallique dépassant du trottoir, M. A...a introduit une demande auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand aux fins de reconnaissance de la responsabilité de la commune de Thiers pour défaut d'entretien normal de ce trottoir, de condamnation de ladite commune à réparer les préjudices subis et à lui verser la somme de 10 000 euros à titre de provision, dans l'attente des conclusions de l'expertise dont il demandait qu'elle soit ordonnée ; que, par jugement du 30 avril 2015 le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté sa demande ainsi que les conclusions de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Puy-de-Dôme tendant au remboursement des débours exposés pour le compte de son assuré ; que M. A...et la CPAM du Puy-de-Dôme interjetent appel de ce jugement ;

Sur la responsabilité :

Sur l'appel de M. A...:

2. Considérant qu'il appartient à la victime d'un dommage survenu à l'occasion de l'utilisation d'un ouvrage public d'apporter la preuve du lien de causalité entre cet ouvrage et le dommage dont elle se prévaut ; que la collectivité en charge de l'ouvrage public peut s'exonérer de sa responsabilité en rapportant la preuve, soit de l'entretien normal de l'ouvrage, soit de ce que le dommage est imputable à la faute de la victime ou à un cas de force majeure ;

3. Considérant qu'il résulte de l'instruction, et notamment de plusieurs attestations de témoins ayant assisté à l'accident, que M. A...a chuté en raison de la présence du tronçon de tube métallique dont la hauteur de 10 centimètres est confirmée par lesdits témoins, et ayant été identifié comme la base d'un ancien panneau de signalisation sectionné à cette hauteur ; que les photographies au dossier établissent que la commune a, après l'accident de M.A..., fait retirer cet obstacle ; que la commune, à qui incombe la charge d'établir l'entretien normal du trottoir, n'apporte aucun élément pour justifier la présence du segment panneau de signalisation et n'allègue pas que cet obstacle était signalé à l'attention des piétons ; que par suite, sa responsabilité doit être regardée comme engagée ;

4. Considérant toutefois que la commune de Thiers fait valoir que la victime du dommage avait adopté une conduite imprudente, justifiant une exonération au moins partielle de sa responsabilité ; qu'en l'espèce, contrairement à ce que soutient la commune, M. A...n'était soumis à aucune obligation de déclaration ou d'autorisation pour utiliser ce trottoir en tant que piéton même si son allure relevait de la course ou de la marche rapide ; qu'en se bornant à dire que d'autres membres de l'association sportive avaient déjà antérieurement fréquenté l'endroit dans le cadre de courses, et en mentionnant que M. A...habite la commune de Thiers, la commune n'établit pas que l'intéressé avait une connaissance particulière des lieux ; que de même, la circonstance que M. A...courait proche d'un autre membre de ce groupe sportif ne saurait suffire à démontrer une imprudence fautive, dès lors qu'il ne résulte pas de l'instruction qu'il n'a pas respecté les distances de sécurité d'usage ; qu'en revanche, il appartenait à M.A..., en tant que piéton ayant adopté une allure de marche rapide ou de course, d'être particulièrement attentif aux obstacles susceptibles d'entraver sa progression sur le trottoir et notamment ceux masqués par les différents bacs à fleurs ; qu'en la circonstance l'intéressé doit être regardé comme ayant gravement manqué à la prudence ; qu'il sera alors fait une juste appréciation des responsabilités encourues en ne laissant à la charge de la commune de Thiers que 30% des conséquences dommageables de l'accident ;

5. Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que M. A...est fondé à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté ses demandes tendant à la condamnation de la commune de Thiers en réparation des préjudices du fait de cet accident du 18 décembre 2013 ; que par suite, le jugement attaqué doit être annulé ;

Sur l'appel de la CPAM du Puy-de-Dôme :

6. Considérant qu'il résulte également de ce qui précède que, la responsabilité de la commune de Thiers devant être retenue à hauteur de 30%, la CPAM du Puy-de-Dôme est fondée à soutenir que c'est à tort que le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté ses conclusions tendant au remboursement de ses débours ;

Sur les conclusions à fin d'expertise :

7. Considérant que les pièces au dossier ne permettent de déterminer ni l'étendue des préjudices subis par M. A...à raison de cet accident du 18 décembre 2013 ni l'ensemble des préjudices déjà pris en charge par la CPAM du Puy-de-Dôme et les éventuels débours futurs en lien direct avec cet accident ; qu'il y a lieu par suite, avant dire droit, d'ordonner une expertise aux fins précisées ci-après ; qu'il y a lieu dans les circonstances particulières de l'espèce et notamment du partage de responsabilité, de mettre à la charge de la commune de Thiers 30% des frais de cette expertise et le solde à M. A...;

Sur les conclusions à fin d'indemnisation provisionnelle :

8. Considérant que, dans les circonstances de l'espèce et compte tenu de l'expertise avant dire droit diligentée par ledit arrêt pour connaître l'étendue exacte des préjudices subis par M. A...et des autres pièces aux dossiers décrivant les fractures dont il a été victime à l'occasion de sa chute, la créance de M. A...pouvant être regardée comme non sérieusement contestable, il sera fait une juste appréciation de la somme que devra verser la commune de Thiers à M. A...à titre de provision en la fixant à 2 000 euros ;

DECIDE :

Article 1er : Le jugement n° 1400340 du 30 avril 2015 du tribunal administratif de Clermont-Ferrand est annulé.

Article 2 : La commune de Thiers est déclarée responsable de 30 % des conséquences dommageables subis par M. A...dans le cadre de l'accident du 18 décembre 2013.

Article 3 : La commune de Thiers versera 2 000 euros à M. A...à titre de provision pour la réparation des préjudices subis.

Article 4 : Il sera, avant de statuer sur les conclusions indemnitaires de M. A...et de la CPAM du Puy-de-Dôme, procédé à une expertise contradictoire en présence de M.A..., de la caisse primaire d'assurance maladie du Puy-de-Dôme et de la commune de Thiers.

L'expert aura pour mission :

1°) après s'être fait communiquer le dossier médical de M. A...et avoir procédé à un examen de ce dernier, de décrire son état de santé avant le 18 décembre 2013 et à la suite de son accident du 18 décembre 2013 ;

2°) de décrire, compte tenu de ses constatations, des éléments cliniques et de la littérature médicale, les soins ayant été en lien direct avec cet accident du 18 décembre 2013 ;

3°) de fixer, en ce qui concerne cet accident, la date de consolidation de l'état de santé de M.A..., d'évaluer le taux d'incapacité temporaire totale et partielle, le taux d'incapacité permanente partielle et son éventuelle incidence professionnelle, l'importance des souffrances endurées sur une échelle de 1 à 7 et l'ensemble des préjudices en lien direct avec cet accident dont préjudice sexuel, esthétique, d'agrément ;

4°) de préciser si M. A...était atteint de déficits fonctionnels permanents avant cet accident et de différencier ceux existant avant cet accident et ceux exclusivement en lien avec cet accident ;

5°) de faire toute constatation utile.

Article 5 : L'expert sera désigné par le président de la cour. Il accomplira sa mission dans les conditions prévues par les articles R. 621-2 à R. 621-14 du code de justice administrative. Il ne pourra recourir à un sapiteur sans l'autorisation préalable du président de la cour.

Article 6 : Les frais d'expertise seront pris en charge par M. A...à hauteur de 70% et par la commune de Thiers à hauteur de 30%.

Article 7 : Préalablement à toute opération, l'expert prêtera serment dans les formes prévues à l'article R. 621-3 du code de justice administrative.

Article 8 : L'expert avertira les parties conformément aux dispositions de l'article R. 621-7 du code de justice administrative.

Article 9 : L'expert communiquera un pré-rapport aux parties, en vue d'éventuelles observations, avant l'établissement de son rapport définitif. Il déposera son rapport au greffe en deux exemplaires.

Article 10 : Des copies de son rapport seront notifiées par l'expert aux parties. Avec leur accord, cette notification pourra s'opérer sous forme électronique. L'expert justifiera auprès de la cour de la date de réception de son rapport par les parties.

Article 11 : Tous droits et moyens des parties sur lesquels il n'est pas expressément statué par le présent arrêt sont réservés jusqu'en fin d'instance.

Article 12 : Le présent arrêt sera notifié à M. C...A..., à la CPAM du Puy-de-Dôme et à la commune de Thiers.

Délibéré après l'audience du 16 juin 2016 à laquelle siégeaient :

M. Faessel, président de chambre,

M. Seillet, président-assesseur,

Mme Cottier, premier conseiller.

Lu en audience publique, le 7 juillet 2016.

"

"

"

"

3

N° 15LY02137

Analyse

Abstrats : 67-02-01 Travaux publics. Règles communes à l'ensemble des dommages de travaux publics. Notion de dommages de travaux publics.

II. GRILLES D'ANALYSES ET GUIDES D'ENTRETIENS

1. Praticants

GRILLE D'ANALYSE - PRATIQUANT		GUIDE ENTretien	AIDE ATTENTE
PRATIQUE SPORTIVE	PERSONNELLE	Engagement Lieu Niveau de pratique Motivations	QUESTIONNAIRE GOOGLE FORM
	COLLECTIVE	Engagement Lieu Niveau de pratique Motivations	
	COMPÉTITION	Récompense Motivations Niveau	
ORGANISATION RASSEMBLEMENT "WE RUN"	CONCEPT	Comment est né l'idée de We Run ? Qui en est à l'origine ? En quoi consiste l'idée, le concept ? Quel est le statut de We Run ? Et quel rôle se présente comme une pratique (accroche) ? Quelle est l'ambition liée à ce concept ? Quels sont les buts recherchés ? Où organisez-vous les rassemblements ? Comment choisissez-vous ces lieux ? Diriez-vous vouloir à des obligations de services hospitaliers concernant l'utilisation des lieux ou l'encadrement des participants ? Est-ce que les rassemblements We Run ont un coût ? Est-ce qu'il génère des revenus ? Comment communiquez-vous en interne, entre les organisateurs et avec les participants ?	Valeurs, socialisation, Association/entreprise etc Pratique encadrée Partage, socialisation, convivialité
	LOGISTIQUE	Logistique Sécurité Appui financier Communication interne (Informations des rassemblements, attribution de la responsabilité)	Ville de Dinan, itinéraires courts, repères Utilisation des espaces publics, catégories des voies empruntées (chaussée piétonne, privé de l'Etat etc) Ten-Hit à l'Office de We Run, centre de coach Boulevard social, téléphonique, personnel
	STRATÉGIE INTERNE	Ressources humaines (organigramme, contrats etc) Développement d'espaces de décision, outils Communication externe (promotion, attractivité)	Responsabilité du rassemblement, diplôme, organisation Clubs, lien historique, démocratie participative Publicité, bouche-à-oreille
	STRATÉGIE EXTERNE	Lien institutionnel Partenaires	Autocritique, légitimité du rassemblement, regard des élus Aide financière, matériel, visibilité

2. Institutions

GRILLE D'ANALYSE - INSTITUTIONS		GUIDE D'ENTretien	AIDE ATTENTES
PRATIQUE SPORTIVE	PRATIQUANTS	Avez-vous un ordre d'idée du nombre de pratiquants de course à pied sur votre territoire ? Et connaissez-vous leur profil ? Est-ce plus des femmes/hommes, leur âge ? Etc Comment évolue le nombre de pratiquant et les modes de pratiques sur votre territoire ? Existe-t-il à votre connaissance des communautés de runners développées sur votre territoire ? Quels sont les lieux les plus fréquentés par les runners ? Quelles infrastructures dédiées à la course à pied sont implantées sur le territoire ? Sont-elles en libre accès ? L'accès est-il conditionné ? Qui assure la sécurité de ses usagers ?	Intervalle HF, âge, CSP, pratique libre/encadré, compétition Ruralisation /Urbanisation de la pratique, autonomie, croissance/regression Groupes, association, rassemblement Parc, ville, espace rural Stade, salle de sport : état des lieux Prix, libre accès Assurance, législation
	LIEUX DE PRATIQUE	Existe-t-il des lieux de pratiques innovants sur le territoire ? Quelle part prenez-vous à l'organisation des compétitions de course à pied sur le territoire ? Des compétitions sont-elles beaucoup fréquentées ? Par des habitants de la région ?	Salle indoor, terrain de trail etc Partenaire, organisateur Participation internationale/nationale/locale
	COMPÉTITION	Quel est votre rôle dans la structuration du territoire par le biais du sport ? Quel rôle jouent les pratiquants ? Sont-ils consultés ? Comment ? Quel part occupent les acteurs marchands (magasins spécialisés, applications etc) dans la structuration de la pratique sur le territoire ? Existe-t-il des interactions entre votre institution et les autres impliquées dans la structuration du territoire par le sport ? Si oui, sous quelles formes ? Si non, serait-ce bénéfique ? Quelles sont les initiatives prises en matière de développement du sport sur le territoire ? Qui les prend ? Comment sont prises les décisions au sein de votre institution en matière de sport ? Existe-t-il des conflits au sein de l'organisation, en matière de prises d'initiatives et de décisions ? Comment votre institution communique-t-elle sur son action en matière de développement sportifs ? Y a-t-il des projets d'aménagements sportifs sur le territoire en cours ? Pouvez-vous apprécier l'image que renvoie votre action en matière de développement sportif ? Ces actions ont-elles des retombées économiques sur le territoire ? Si oui, lesquelles ? Est-ce qu'il y a d'autres axes/thématiques qui sont impactés par ce développement sport ?	Instances, commissions etc Enquête de terrain, questionnement des attentes Leurs propres actions, partenariat avec les actions institutionnelles etc Réunions, groupe de travail, projet communs. Volonté de projet, par le bas, par le haut Vote, décision hiérarchique Désaccord, opposition Construction, rénovation Retours, commentaires, reconnaissance, positif/négatif Développement touristique, de l'activité marchande, visibilité etc
STRUCTURATION DU TERRITOIRE	ACTEURS	Initiatives Prise de décisions Conflits Communication	
	STRATÉGIE	Projet / Développement Image Développement économique Thématiques connexes	
	RETOMBÉES		

3. Acteurs marchands

GRILLE D'ANALYSE - ACTEURS MARCHANDS		GUIDE D'ENTretien	AIDE ATTENTES
LE(S) PRODUIT(S) ou LE(S) SERVICE(S)	CONCEPT	Que proposez-vous aux pratiquants de course à pied ? Qu'est-ce que cela apporte aux pratiquants ? En quoi cela consiste ? Comment l'idée est née ? En quel cela se présente comme un produit/service innovant ? Qui sont les principaux acheteurs/consommateurs de votre produit/service ? A-t-il un coût ? Cela répond-il à une demande des pratiquants ? En quoi cela améliore leur pratique ? Cette cible peut-elle être élargie ? Comment ?	Produit/service, concept Aide, conseil, équipement Concept, fonctionnement Originalité, inédit, participatif Femme/homme, coureur régulier/occasionnel etc Prix Confort, sécurité etc Adaptation du produit à une clientèle féminine, plus amateur etc
	CIBLE	Profil consommateurs Adéquation avec pratiquants de course à pied Envergure	
LE MARCHÉ	ACTEURS	Institutions Pratiquants Financiers Interaction	Approuvation, contraintes, aides Demande, attentes, besoins Partenariat, investisseurs Échanges, soutien
	OFFRE / DEMANDE	Attentes des participants Disponibilité / Accessibilité Concurrence Satisfaction clients	Questionnaire, enquête exploratoire, beta test Prix, distribution, PMR etc Proximité, en ligne etc Enquête
	RETOMBÉES	Image Développement économique	Légitimité, image de marque, envergure Attrait de la clientèle, diversification etc

III. QUESTIONNAIRE

Rubrique 1 sur 6	Rubrique 2 sur 6
<h4>Tu cours, il/elle court, nous courrons !</h4>	<h4>PROFIL</h4>
<p>Dans le cadre d'un mémoire de recherche en Master Management du sport j'analyse les pratiques informelles de la course à pied. Je recueille le témoignage de coureurs afin de mieux connaître leurs profils, attentes et motivations.</p>	<p>Description (facultative)</p>
<p>Titre de l'image</p>	<p>Sexe</p>
	<p><input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme</p>
<p>Catégories socioprofessionnelles</p>	<p>Âge</p>
<p><input type="checkbox"/> Agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> Artisans, commerçants, chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> Cadres et professions intellectuelles supérieures <input type="checkbox"/> Professions intermédiaires (instituteurs, fonctionnaires, employés administratifs, p... <input type="checkbox"/> Employés <input type="checkbox"/> Ouvriers <input type="checkbox"/> Étudiants <input type="checkbox"/> Retraités</p>	<p><input type="radio"/> 15-24 ans <input type="radio"/> 25-49 ans <input type="radio"/> 50 ans et +</p>
<p>Votre profession :</p>	<p>Situation familiale</p>
<p>Réponse courte</p>	<p><input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Pacsé/e <input type="checkbox"/> Veuf/ve</p>
<p>Vos revenus mensuels :</p>	Rubrique 3 sur 6
<p><input type="radio"/> - de 1000 euros <input type="radio"/> entre 1000 et 1200 euros <input type="radio"/> entre 1200 et 1800 euros <input type="radio"/> entre 1800 et 2000 euros <input type="radio"/> entre 2000 et 3000 euros <input type="radio"/> + de 3000 euros</p>	<h4>VOTRE PRATIQUE SPORTIVE</h4>
	<p>Description (facultative)</p>
	<p>Pour quelles raisons pratiquez vous la course à pied ?</p>
	<p><input type="checkbox"/> Pour améliorer votre condition physique <input type="checkbox"/> Pour rester en bonne santé <input type="checkbox"/> Pour perdre du poids <input type="checkbox"/> Pour le plaisir de partager une pratique <input type="checkbox"/> Pour la performance</p>
	<p>Depuis quand pratiquez vous la course à pied ?</p>
	<p><input type="checkbox"/> Depuis votre enfance <input type="checkbox"/> Depuis plus de 10 ans <input type="checkbox"/> Depuis 5 à 10 ans <input type="checkbox"/> Depuis 2 à 5 ans <input type="checkbox"/> Depuis 1 à 2 ans <input type="checkbox"/> Depuis moins d'1 an <input type="checkbox"/> Depuis moins d'1 mois</p>

À quelle fréquence pratiquez-vous la course à pied ?

- Occasionnellement
- Une fois par mois
- Une à deux fois par semaine
- Plus de deux fois par semaine

Comment pratiquez-vous la course à pied ?

- Seul/e
- Avec votre conjoint/e
- En famille (avec vos enfants, parents, frères et soeurs)
- Entre amis
- En groupe, lors de rassemblements (RDV Running, We Run, cours etc)
- Avec des collègues de travail
- Autre...

Si c'est à plusieurs, est-ce :

- Entre femmes
- Entre hommes
- Avec des groupes mixtes

Quand pratiquez vous le plus souvent la course à pied ?

- En semaine
- Le week-end
- Le soir (après 18h)
- Le matin (avant 10h)
- En journée (entre 10h et 18h)
- En vacances
- Autre...

Où pratiquez vous la course à pied ?

- En ville, dans la rue
- En ville, dans les parcs
- En ville, dans les infrastructures (stades, pistes, parcours santé)
- En milieu naturel, sur des sentiers balisés
- En milieu naturel, sur des itinéraires non balisés
- En milieux naturels aménagés (halages, voies vertes)
- Autre...

Rubrique 4 sur 6



PRATIQUE ENCADRÉE ET COMPÉTITION

Description (facultative)

Pratiquez-vous, en parallèle de votre pratique personnelle, la course à pied de manière encadrée (clubs, associations, salle de sport etc) ?

- Oui
- Non

Si oui, que recherchez-vous dans cet encadrement ? (sécurité, confort, conseil etc)

Réponse longue

Si non, pourquoi ne pas le faire ?

Réponse longue

Pratiquez vous la course à pied en compétition ?

- Oui, de manière régulière.
- Oui, occasionnellement.
- Non, jamais.

Si vous le pouvez, merci de préciser le nom des lieux :

Réponse longue

Comment choisissez-vous votre itinéraire ?

Réponse longue

Avez-vous parfois rencontré des difficultés externes lors de vos sorties de course à pied ? (partage de l'espace avec d'autres usagers, passages non praticables, contraintes etc)

Réponse longue

Qu'est-ce qui pourrait améliorer votre pratique ?

Réponse longue

Si oui, est-ce de manière officielle ?

- Oui, vous possédez une licence à la Fédération Française d'Athlétisme
- Oui, vous êtes affilié/e à un club / une team
- Non, vous pratiquez en compétition loisir, en votre nom uniquement

Quel est votre meilleur résultat ?

Réponse courte

Comment vous procurez vous votre équipement ?

- Dans des grandes enseignes spécialisées dans le sport (ex : Décathlon, Go Sport, L...)
- Dans des magasins spécialisés (ex : Sobhi Sport, Endurance Shop etc)
- En ligne auprès des marques spécialisés (ex : Nike store, Adidas etc)
- D'occasion

Pratiquez vous d'autres sports en dehors de la course à pied ?

- Oui
- Non

Si oui, quel type de disciplines ?

- Marche (balade, randonnée, trekking)
- Nage (baignade, natation, plongée, water-polo)
- Vélo (vélo/cyclisme, VTT, BMX)
- Gymnastique (wellness/fitness sportive)
- Sport alpin (ski alpin, ski de fond, disciplines nordiques)
- Sport de boules (pétanque/jeu de boules, billard ou encore bowling)
- Sports collectifs de ballon (Football, Handball, Basket, Volley etc)
- Sports de raquettes (Tennis, tennis de table, badminton)
- Sports mécaniques (auto et moto)
- Autre...

Rubrique 5 sur 6

AUTOUR DE VOTRE PRATIQUE

Description (facultative)

Utilisez vous des applications dédiées à la course à pied ?

- Oui
- Non
- Je n'ai pas de smartphone

Si oui, lesquelles ?

- Runtastic
- Nike + Running
- Runkeeper
- Adidas MiCoach
- GoogleFit
- Autre...

Quelle importance accordez vous à votre équipement ?

- Il est important d'avoir le matériel adapté (vêtements, chaussures, accessoires)
- Dans la mesure du possible j'utilise un équipement de qualité et adéquat
- Ce n'est pas ma priorité

Rubrique 6 sur 6

Titre de la section (facultatif)

Description (facultative)

Titre de l'image



Merci pour votre aide ! Si vous pensez avoir d'autres choses à faire partager sur votre pratique qui pourraient m'aider dans mon travail, n'hésitez pas à me contacter : melanie.guet@neuf.fr . Encore merci !

PROFIL

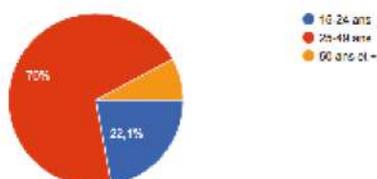
Sexe

140 réponses



Âge

140 réponses



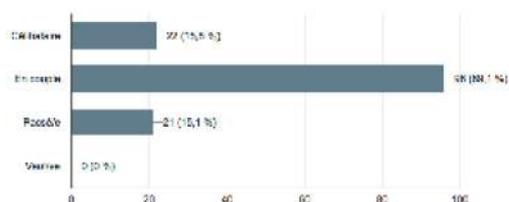
Votre profession :

110 réponses

Aide soignante (3)
Comptable (3)
Aide soignante (3)
Enseignant (2)
Commercial (2)
Kinésithérapeute (2)
Magasinier (2)
Commercial
Électricien plombier
Animateur territorial
Clerc de notaire
Assistante commerciale
Étudiante en ergothérapie
employée polyvalente
Secrétaire
Agricultrice
Factrice
technico commercial
Vendeuse/retoucheuse
Chauffeur pl

Situation familiale

139 réponses



Catégories socioprofessionnelles

138 réponses



Ingénieur R&D
Kine osteo
Grutier portuaire
Conducteur des travaux
Maitre nageur
Directeur de banque
Gendarme
Vendeuse en boulangerie
Agricole
Licence psycho
Etudiante en deuxième année de licence STAPS
Chauffeur livreur
developpeur informatique
Vendeuse comptoir
Ferailleur plancher
Employe de banque
Boulangier
Technicien de maintenance
Pompier professionnel
Assistante dentaire
Technicien
Cadre bancaire
Employé commercial
Employé de vente
Agent de maîtrise
Enseignante
Agent de conditionnement
Agriculteur
Conseiller financier
Boulangier

sans
Employé agro-alimentaire
Assistante éducative et sociale
Boucher
Enseignant
Lycéen
Responsable SAV
Amp
Chauffeur
Chargée d'études
Ingénieur environnement
Assistante Com/Marketing
Kiné libéral
Kine
Technicien
Responsable agro
Technico-commercial
Responsable produits
Technicien maintenance
Chef de projet informatique

Technicien assurances
aide soignante
Soudeur
Accompagnant éducatif
Responsable planning
Sage-femme
assistante maternelle
Manipulatrice radio
Magasinier
Employée de banque
Responsable financier
commerçant
Commerçante
Informaticien
Assistance commerciale
Salonnier / terminal
Cuisinière
Technicien environnement
Technicien Bureau d'études
Technicien itinérant sav

sans
Employé agro-alimentaire
Assistante éducative et sociale
Boucher
Enseignant
Lycéen
Responsable SAV
Amp
Chauffeur
Chargée d'études

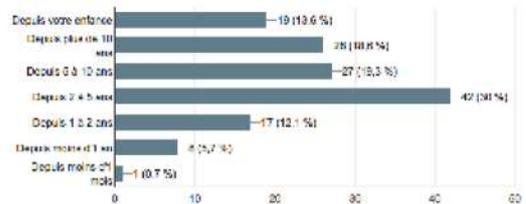
Vos revenus mensuels :

137 réponses



Depuis quand pratiquez vous la course à pied ?

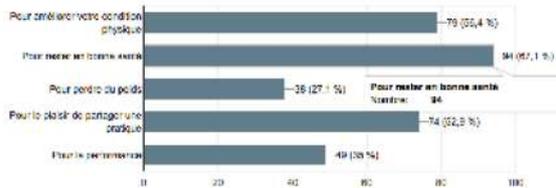
140 réponses



VOTRE PRATIQUE SPORTIVE

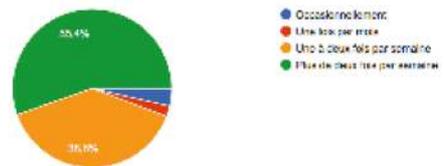
Pour quelles raisons pratiquez vous la course à pied ?

140 réponses



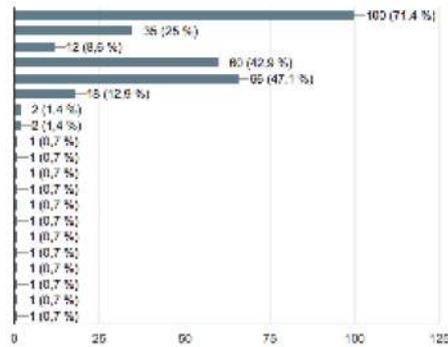
À quelle fréquence pratiquez-vous la course à pied ?

139 réponses



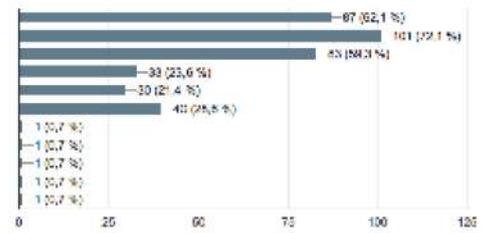
Comment pratiquez-vous la course à pied ?

140 réponses



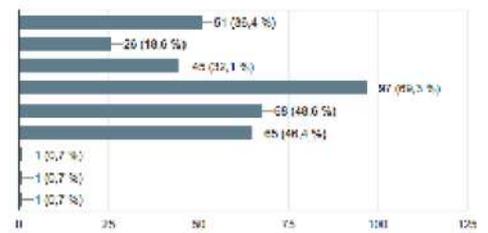
Quand pratiquez vous le plus souvent la course à pied ?

140 réponses



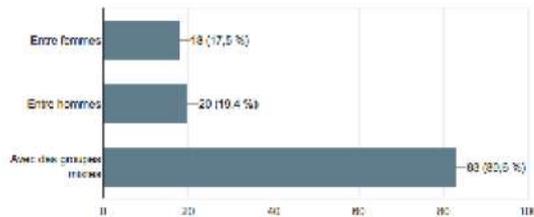
Où pratiquez vous la course à pied ?

140 réponses



Si c'est a plusieurs, est-ce :

103 réponses



Si vous le pouvez, merci de préciser le nom des lieux :

80 réponses

Rennes	Prat, quemperven	Bois avaugour, le trieux,
Digue ou la Fiora a pleneuf val Andro	Prat	tredarzec
Dinan evran plumaugat	Saint Briuc	Lamballe
Campagne mellac quebriac	Bords de Rance	Hillion, Erquy, Andel
Bétiueuc, canal d'île et rance	Pervenan, Port-blanc	Lamballe/la poterie
Ville de Clermont Ferrand	iles grande , chemin de prat	Sentier côtier, forêt
BÉtiueuc	Piste merdrignac	Les sables d'or , Plurien, Fréhel
betiueuc , le halage d evran ,dinan	Caouénnec-Lanvézéac	Le bois meur à lanrodec, le GR près de la mer...
Bord de rance bord d étang	Sur lamballe principalement	Henon,tredaniel,trebyr,moncontour
Le long de la rance le halage et betiueuc	Lantic / stade Hélène Boucher Saint-Briuc	Loudéac (voie verte) - Autour de lamballe
Stade Courtemanche Rennes	Sentiers côtiers et forestiers	Gr 94, caton de moncontour,
Vallée du goelo, bosmeléac, le pont noir(ploufragan), sentier des douaniers Binic...	PORDIC et les alentours. Binic. Lantic	Loudeac: foret ,piste , rue/route
Canal La Vilaine	Saint briuc	Côtés d armor
Dinan, St Malo, bord de rance	GR34	Stade Hélène Boucher Saint Briuc et alentours, Tregueux, Espace Trail Hillon ,
Betiueuc ou canal	Chaos du gouet, GR34	pistes cyclables
Guitté	Vallee goelo ou sentier des douaniers	Uzel
Dinard sur la côte	Pont noir	Saint Briuc et les alentours
St briuc	Pont noir, douaniers	Stade Hélène boucher
canal île et Rance, étang de Bétiueuc	Plouguenast et communes où sont organisées des courses natures ou trails.	moncontour environ et sur la cote
Oual de la nrevalve	Les grèves de Lanqueux.. Le GR34, stade athlétisme de Tregueux...	Lamballe, Piedran
Gr 34 et sentiers balisés secteur moncontour...	autour du lac de guerlédan, sur les routes communales	
Chemin-foret-douanier-montagne. .	lamballe	
Lamballe et autre	Sentiers des douaniers, stade,	
GR, vallée, chemin	Méné-Bré	
Pledeliac forêt ville de Lamballe si nuit tôt	Tregulier	
Côté de granit rose	Tregueux	
Goelo	Jugon les lacs, tredias, guittée, evran	
Chemins,bois...	Piste trégueux. Chemin trégueux.	
Le chemin de randonnées cotier	Squiffec	
	Stade HBoucher St Briuc, GR côtier, port du Légué, Grèves de Languex	

Comment choisissez-vous votre itinéraire ?

107 réponses

Au feeling (3)	Balade du clair de lune	En fonction du temps et de l'objectif de l'entraînement
Au hasard (3)	Par hasard	Selon comment je me sens plus fatigué je cours en ville ou cela demande moins d'effort
En fonction des séances	souvent le même, je pars de la maison	Au hasard
En fonction des chemins éclairés	Dénivelé et distance	comme j'ai envie d'aller
Selon ma forme	Selon la distance, le lieu, la météo	En groupe en fonction de quelle course on va faire
de façon à faire un tour de plusieurs kilomètres	En fonction de la durée	Proximité, cadre et paysage
Selon le nb de km	Selon la motivation, le temps que j'ai devant moi, la météo	Connaissance des lieux
Pas d'itinéraire prévu, je découvre des coins de la ville en y courant	Je le choisis selon le temps que j'ai devant moi ou l'objectif que je me fixe le jour même	En accord avec le groupe
en fonction de mes capacités	Suivant le nombre de kilomètres voulu	En fonction de la météo, de la distance souhaitée, du type de terrain
En groupe	Chemin nature ou route peu passante	Selon la météo
Le coach	Suivant l'entraînement prévu	Campagne peu fréquentée par voitures
Dénivelé, beauté du parcours, technicité	selon mon envie et le temps que j'ai	En fonction de l'objectif de la séance : fractionné, dénivelé etc...
Oui	En fonction du dénivelé et de la technicité du terrain	choix fonction de la durée possible et travail technique, sécurité du lieu
Selon la difficulté	facilité d'accès	En fonction climat, nuit/jour, choix de séance, mais surtout envie sur l'instant
J'évite de courir sur le bitume	En fonction de mon envie, des entraînements, de mes séances, de ma forme	Selon mon envie du jour
Bouche à oreille	Au pif	Selon la séance que je souhaite faire. Fondamentale, vitesse...
Celon le temps disponible et mes séances d'entraînement	Au feeling et ma motivation et avec mes collègues	Course organisée ou chemin aux alentours du domicile
Souvent les mêmes	On décide par échange de mail	A l'envie
Distance, dénivelé	En fonction de ma préparation	En fonction de l'envie, du temps...
Avec la météo	En fonction de la météo et de l'objectif de la séance	au Feeling
Proche maison	En groupe	En fonction de l'envie, l'objectif du moment
Souvent les mêmes en fonction du temps ou de la distance voulue	Feeling	Que je connais et selon les entraînements recherchés
Selon les conditions climatiques et mes envies	Au gré du vent !	Plutôt en ville le soir quand il fait nuit. Les chemins quand je cours en plein jour
selon mon envie / segment strava	Prépa ultra	Selon l'envie du moment si pas de séance spécifique
Aléatoire	En fonction de mes objectifs et du type de sortie que je souhaite faire	Paysage, dénivelé, nature
A l'envie	En pleine nature	habitude
Suivant la forme du moment	Selon le temis	En groupe et éclairage
Itinéraire.com	Circuit balisé	L'humeur du jour
Sa dépend des entraînement	Dénivelé	En fonction de l'heure ou je commence à courir si c'est le soir parcours éclairé en journée forêt ou voie verte
Au départ de ma séance	En fonction des envies des conditions climatiques et des objectifs	En fonction du type d'entraînement (sortie longue, fractionné, séance de côtes, courses...)
	Sentiers habituels près de la maison	A l'instinct
	En fonction des courses	A l'aide de Google Map pour les sorties longues
	Autre (3)	En fonction des besoins de la séance, et des objectifs de courses
		Au nombre de km

Avez-vous parfois rencontré des difficultés externes lors de vos sorties de course à pied ? (partage de l'espace avec d'autres usagers, passages non praticables, contraintes etc)

97 réponses

Non (39)	Chemin non débroussailler
non (6)	Oui chemin boucher ou autre
Oui (4)	Non on adapté le matériel en fonction du terrain des des conditions météo
Oui sur là-bas route	Les chiens!!
Travaux sur les trottoirs	Chiens non attachés
Les animaux en liberté	Les chiens non attachés j'en ai une sur bleu...
non aucune	Grosse pluie , grêle
partage de l'espace avec les voitures, devoir s'arrêter aux feus rouges	Non, en fonction du terrain le parcours initialement prévue peut évoluer tout simplement.
les intempéries	Passage boueux parfois
Pas vraiment de contraintes si le temps le permet on peut courir n'importe où	Oui, avec le traitement de produits chimiques des agriculteurs sur les chamos
Oui / véhicules motorisés (quad et moto cross) arrivant à pleine vitesse dans débat tous petits chemins / chiens non tenues en laisse qui vous crochent dans les jambes .	Non
Contraintes météo et désorientation	Passage non praticable
Oui les chasseurs	Aucune, je passe toujours, même les rivières
Non	Très peu souvent
Vélos dans les chemins, troncs d'arbres couchés	Blessure
Rencontre avec des chasseurs	Pollution due aux voitures en circulation, fréquentation suspecte,
Manque de balisage sur des parcours	Chemins inondés, arbres tombés...
Non. Je m'efforce de m'adapter à mon environnement surtout de nuit.	Et chiens !
Trop de monde	Passages non praticables, voitures qui nous frole...
Oui	Chemin inondé
Vent	Passages non praticables, voitures en ville
Trouver des chemins non goudronnés	Bois avec des chasseurs
Partage de l'espace	Chasseurs
Oui certains sentiers boueux en cas de mauvaise météo	Passages non praticables
Boue, gadoue, chemins non entretenus, orties, ronces.	Rarement
Chien	
Oui étant débordé les pieds dans l'eau ou route couper par des arbre	

Qu'est-ce qui pourrait améliorer votre pratique ?

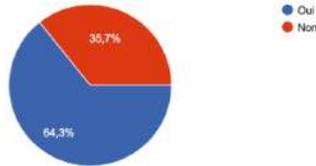
73 réponses

Rien (2)	Plus de chemins	Plus de temps libre
Du soleil	Je sais pas	Avoir plus de temps
Des espaces aménagés / pistes	La motivation	Rien
Courir en club	Etre avec un groupe regulierement	Avoir en Un entraîneur à dispo
Le temps (le climat) peut freiner ma volonté d'aller courir	Plus entraînement je pense	Être plus rigoureuse ds mon alimentation!
courir avec un coach (ce que je fais de temps en temps)	Plus de temps libres	Meilleure qualité de récupération
Un espace naturel consacré à la course à pied et autres pratiques sportives	Plus de chemins aménagés	Que les propriétaires les gardent dans leurs cours
Plus de temps pour courir. Mais mon travail me prends du temps	Augmenter les entraînements	vtt
Plus d'entraînement (fractionné)	Que les communes entretiennent plus les chemins ou parcours balisés	Alimentation en rapport avec l'activité
L'entraînement	Plus de temps libre	Le fractionné
Une carte des circuits	Plus de lumieres l hiver dans les parcs ou vallée	Suivi d'un coach
Plus de fractionné	Avoir plus de temps	Des stations trail avec circuit balisé, comme l'on fait l'équipe "Entre Dunes et Bouchot" sur Hillion mais a d'autre endroit du département.
Un peu plus de volonté 😊	rien de particulier en ce qui concerne les circuits	Plus d'éclairage en ville
Le soleil	avoir plus de temps	Plus de parcours balisés
En Bretagne la météo :)	Avoir plus de temps après le travail	S'inscrire en club
La respiration	Le fractionné	
?	L'entraînement	
Que les terrains de foot ne soient pas fermé car bonne alternative à la piste mais souvent inaccessible	Trouver une personne de même niveau que moi	
je ne sais pas	D'autres parcours	
Le climat	Preparation et entrainement	
Être moins dans le speed (pause du midi)	L'entraînement pour être encore + performante	
Qualité de l'air ambiant et sécurisation d'un circuit	Si nous pouvions être sûre de ne pas être sous la pluie. Mais là, j'en demande trop !	
Fréquence des entraînements /footings	Plus de sentiers balisés	
La discipline	que l'on arrête d'utiliser des produits chimiques sur les champs, et qui se balade dans l'atmosphère (Arrêter Mossanto)	
Des sentiers créée exprès pour la pratique	Plus de sentiers balisés	
Adapter 1 régime alimentaire pour le sportif	Renforcement musculaire	
+ de temps	Programme d'entraînement adapté	
Plus de temps pour courir je fais des semaines irrégulières entre mon travail et la vie de famille au mieux 3/4 fois par semaine au pire 1 fois tous les 10 jours environ	Plus de pistes cyclables ou piétons	
	Plus d'entraînement	

PRATIQUE ENCADRÉE ET COMPÉTITION

Pratiquez-vous, en parallèle de votre pratique personnelle, la course à pied de manière encadrée (clubs, associations, salle de sport etc) ?

140 réponses



Si oui, que recherchez-vous dans cet encadrement ? (sécurité, confort, conseil etc)

87 réponses

Conseil (9)
Conseils (5)
Conseil (4)
Convivialité (3)
Conseil et convivialité (2)
Conseils (2)
Sécurité (2)
Convivialité (2)
Salle de sport pour le confort (rare)
conseils
Cohésion et partage
Convivialité, échange
Conseil pour progresser
Motivation de faire parler de soi
Une équipe, la convivialité, la motivation, l'esprit de partage et d'entraide et l'amitié
Conseil convivialité bonne ambiance performance
l'ambiance
C est moins monotone de courir en groupe et ça améliore les performance
Conseil et convivialité
Faire des exercices qu'on ne fait pas seul lors de sorties hebdo, se motiver
conseil, ambiance
Vie sociale, conseil, améliorer la pratique
De l'amélioration
Conseil sécurité
Conseil convivialité
Coaching
Conseil, confort
Sécurité, pratique en groupe aidant à la motivation et l'effort, pratique collective d'un sport individuel = vecteur social
Progression, conseils

Un suivi, pour gagner en rapidité en course et suivre 1 entraînement pour des plus longue distance sur les courses, entraînement côtes également.

Conseil,bonne humeur,et esprit d'équipe
La sécurité de courir en groupe
Convivialité, partage, rassemblement...
Renforcement musculaire et gainage
Motivation, sécurité l'hiver
Conseil, partage, motivation
Échanges
Courir avec du monde /Je moins possible seule
Conseil performance encadrement
Discutions / échanges expérience
La performance avec des séances difficiles qui passent mieux à plusieurs
Sécurité, convivialité, conseil
Salle de sport pour absorber et gainage
Courir en groupe
Conseil, recherche de dépassement de soi, groupe convivial, éviter la monotonie
Le fait d'être en groupe permet de découvrir de nouveaux parcours
Conseil ambiance
conseil et être avec un groupe
Amélioration technique. Suivi personnalisé.
Ambiance
Le groupe d'entraînement
Conseil et plaisir de partager de bon moment avec mes amis du club
Convivialité et conseils
Conseils,convivialité
Sécurité, confort et motivation
motivation,entraînement en groupe
Oui
Conseils, variations des entraînements
Conseils, programme, piste pour le fractionné
groupe, convivialité, conseil, performance
Partage
Conseil, ambiance et encadrement
Esprit de groupe
Une ambiance de groupe
Conseil, ambiance
Performance

Si non, pourquoi ne pas le faire ?

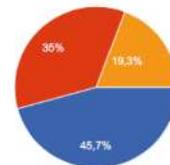
38 réponses

Pas le temps (2)
Les contraintes
Pas envie
manque de temps et d'envie
Ce n'est pas proposé par mon club
Manque de temps
Argent
Je n'ai Pas suffisamment ca
aucune contrainte, j'y vais quand je veux.
Je ne recherche pas à être encadrée je le fais d'un côté pour prendre l'air
Je pratique déjà d'autres sports en club
Libre
Niveau pas assez élevé
Cela demande du temps
Horaires complexes
j'ai pas envie
la course à pied c'est ou je veux quand je veux et c'est gratuit !
Les horaires
J apprend beaucoup avec mes amis de course à pied et je cours pour me faire plaisir avant tout

- Contraintes horaires et familiales
- Obligation de suivre les entraînements pas souvent compatibles avec mon emploi du temps.
- Discipline qui complète mes autres sports et m'aide à garder une condition physique.
- Manque de tps
- Pas le temps avec vie familiale, activités le soir difficiles à concilier avec organisation
- Respect des jours et horaires d'entraînement
- Manque de temps (activité libérale chronophage)
- Trop de contraintes. Besoin de réfléchir en courant
- En ce qui concerne la salle de sport, pourquoi payer si on peut le faire dehors ? et association, pourquoi pas je n'y ai jamais vraiment réfléchi
- Je pratique déjà du football je cours pour moi et pour être en forme le dimanche surtout
- Je joue au football à côté
- Je préfère courir seule et en milieu naturel
- Je souhaite garder ma liberté
- Pas de structure exclusif au trail
- Pas le temps
- Pour Courir au rythme que je m'impose
- Préfère être dehors et pas enfermée

Pratiquez vous la course à pied en compétition ?

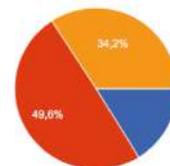
140 réponses



- Oui, de manière régulière.
- Oui, occasionnellement.
- Non, jamais.

Si oui, est-ce de manière officielle ?

117 réponses



- Oui, vous possédez une licence à la Fédération Française d'Athlétisme
- Oui, vous êtes affilié à un club / une team
- Non, vous pratiquez en compétition loisir, en votre nom uniquement

Quel est votre meilleur résultat ?

93 réponses

- 33'53 sur 10
- 10 km 32,20
- 46 min sur un 10km, 1h49 sur un semi
- 4h00mn20s un marathon 1h55 le semi et 49mn les 10kms
- 28 minutes pour 5 kms
- Pas terrible je cours dans des courses pour moi pour me surpasser
- 59 min les 10 km
- 53 minutes sur un 10 kilomètres
- 3ème au Championnat de France
- 22'56 au 5km, 47'34 au 10km
- 47 min sur 10km
- Moins de 40 min pour 10 km
- Courir un trail de 33 km (pas de but de chrono, juste le dépassement de soi)
- 1h34 sur un semi
- 52mn 10km corrida de langueux
- 42 min sur 10 km
- 39'12 au 10 kms/ 1h31 au semi/ 3h19 au marathon
- 1h02 pour 13.5 km
- Marathon 3h09. 10km 39 mn
- Être finisher sur un trail de 100 km ou finir un 10km en 37' sont de bons résultats
- Il y a en plusieurs sur des distances différentes.
- 5eme
- 4h22 en marathon
- 10 kms en 1 h
- 10km en 48mi
- 10km 42min
- 7 courses gagnés en 2017 pour une 1ère saisons complète en Trail
- 49 minutes 10 km
- 10km en 1h04
- pas grand résultat, finir bienest déjà top

8km en 1h	8kms 44 min
Gagner un trail	1h30 semi marathon
46' au 10, 4h09 au marathon	13km en 1h05
40 min au 10 kms	1h02 sur 10km
10km 54mn	54 minutes sur 10,1 km
Victoire sur un 5kms en 2001	Aucune idee
39 sur 10km	4e féminine et 3e de ma catégorie
34 min au 10km	1h35 semi-marathon de st pol-morlaix
11 ème	9km 1h05
Je sais plus	47 min pour 10km
19 ème	quelques podiums
Podium st brandan 2017	34 20 sur 10 km
58mn pour 10km	10kms 48 mins
41min27 sur 10km	Sur 10 km 38 min
??	6 ème
43 minutes au 10 kms	Podium sur ultra Trail 174kms 7500m D+
31 min sur 10km	36 mn 20 sur 10 km
Semi 1h53	2 h 4 en semi marathon
2h59 sur marathon	2h14 sur un semi
10,9 km/h de moyenne 16km en -1h30	
1h24 sur semi	
Finisher GRP 160km -	
Différent podium dans ma catégorie et des top 10 et 5	
Je ne regarde jamais mon classement. C'est toujours pour le plaisir de découvrir un circuit ou le refaire parce qu'il m'a plus.	
Sur le dernier pas la performance mais le plaisir d avoir couru avec une inconnu	
5ème femme sur 8km	ère en équipe
1h35 semi-marathon	0 min sur 10 km et distance max 66 km en montagne (3000 m de D+) pour nstant :-)...
39 mn sur 10 km	0 min sur 10km route
40'40 10km	lusieurs podiums la saison dernière sur des "petits trails "
	0kms en 1h02

IV. ENTRETIENS

1. Entretien PRA - Organisateur rassemblement We Run in Dinan

MG : Bonjour PRA, comment je te l'ai expliqué, dans le cadre de mon mémoire de recherche j'étudie les pratiques sportives auto-organisées et plus principalement la course à pied. Je sais que tu pratiques beaucoup le running et que tu es à l'origine d'un groupement informel de coureurs.

PRA : Oui, avec un groupe d'amis on a beaucoup eu l'envie de courir seuls ou entre nous avant de rejoindre un club d'athlétisme. Nos proches, familles allaient courir seuls de leur côté eux aussi, alors on a créé la Team Caradeuc, des petits rassemblements où on se donne rendez-vous sur une conversation Facebook. Mais c'était que des amis ou des connaissances à nous, alors on a eu envie d'étendre ça, alors on a créé We Run.

MG : Comment est née l'idée de We Run ? En quoi consiste-t-elle et qui en est à l'origine ?

PRA : L'idée est venue parce que à Saint-Malo et dans plein de grandes ville, ils proposent cela depuis pas mal de temps. Avec Anthony, Guillaume, Christopher et Jean Yves, mon beau-père qui tient le magasin Sobhi Sport de Saint Malo, on s'est dit « pourquoi pas à Dinan ? ». Alors on a lancé ça et cela a très bien marché dès le début. On était une vingtaine aux premiers We Run et maintenant on est parfois plus de cents.

MG : Et au-delà de l'émergence du phénomène We Run comme tu l'expliques, est-ce que vous aviez des buts, des objectifs particuliers en le faisant venir à Dinan ?

PRA : Faire découvrir la ville d'abord, c'est une ville qui a une histoire et un patrimoine sympa à découvrir, et surtout faire bouger les gens et leur permettre de

faire des connaissances. Donnez des conseils de pratique de la course à pied aussi et partager des moments d'échanges entre coureurs.

MG : Du coup, quel est le statut de « We Run » ?

PRA : On n'a pas de statut, c'est juste un regroupement ponctuel. Pas d'asso, ni rien de crée, trop de complications, trop de paperasse et d'obligations derrières.

MG : Justement, est-ce que vous êtes soumis à des obligations sécuritaires ou législatives concernant l'utilisation des lieux ou l'encadrement des participants ?

PRA : Oui, la principale c'est que l'on doit faire des groupes de maximum 75 coureurs, si on est 100 on doit faire deux groupes bien distincts.

MG : Qui vous impose cela ?

PRA : La Mairie.

MG : D'accord, donc vous faites des déclarations de courses à chaque rassemblement auprès de la Mairie ?

PRA : Oui, la Mairie c'est juste une recommandation qui nous a été faite. On ne déclare pas le nombre de participants à chaque fois. Ils sont au courant que l'on organise des courses régulièrement, le reste, le nombre, le parcours, la date c'est à notre bon vouloir.

MG : Quel rapport avez-vous avec la Mairie ? Est-ce qu'ils ont tout de suite acceptés le principe de We Run ? Vous avez eu un contact direct à la Mairie ?

PRA : Au début c'était un peu tendu, mais pas avec la Mairie forcément. Plutôt avec les clubs des alentours. Ils ont vu ça comme de la concurrence mais ils s'y sont fait et après aucun souci, ils ont compris que les gens qui venaient courir avec nous c'étaient soit des licenciés à eux qui avaient envie de courir encore plus et dans un

autre cadre, ou des gens qui n'iraient jamais dans un club parce qu'ils ne pratiquent pas de manière accrue.

MG : Pour encadrer les rassemblements, aucun diplôme ou qualification ne vous est demandé ?

PRA : Non, rien du tout, on est bénévoles donc on n'a pas de contrat ou de justificatifs à donner. Après, les participants sont généralement au courant que l'on est trois éducateurs sportifs, ça les mets en confiance certainement mais rien ne nous ai demandé. Notre métier nous permet de leurs donner parfois des conseils, d'accompagner mais jamais de façon professionnelle, pas là en tous cas.

MG : Avez-vous des contacts avec d'autres institutions ou collectivités ?

PRA : Non, aucun contact avec d'autres organismes. On ne cherche pas forcément à en avoir. L'objectif c'est de faire les choses de manière autonome donc on veut l'être jusqu'au bout. Après si certains nous proposent de nous accompagner sur certaines choses, la promotion ou autre pourquoi pas, on étudiera les propositions mais on veut rester autonome.

MG : Au sein de votre équipe organisatrice, comment choisissez-vous la date, le lieu des sorties ou qui s'occupe de la communication par exemple ? Vous-êtes-vous répartis des rôles ?

PRA : Non, on fait un petit peu tout partout, on se met d'accord, à chaque fois ça change. Il n'y a pas de hiérarchie entre nous, le but c'est aussi de se faire plaisir alors chacun fait ce qu'il a envie de faire et le temps de faire, parce qu'on a aussi un boulot et une vie à côté, même si c'est notre passion.

MG : Et pour trouver des participants, comment vous fonctionnez ?

PRA : Avec Facebook à fond et on essaye de faire parler de nous dans les journaux. Et le bouche à oreille marche bien aussi. Sur Facebook on a une page We Run in

Dinan et on crée des événements à chaque sortie, ça permet aussi d'estimer en moyenne le nombre de personnes qui vont venir.

MG : D'accord, et vous avez des partenaires ?

PRA : Oui, Sohbi Sport, il offre des bons d'achats et autres cadeaux de temps en temps pour animer les sorties. Parfois, il propose aux participants de tester ses produits, les chaussures ou autre, et puis s'ils veulent les gens achètent. Mais il n'y a aucun contrat de partenariat ou quoi vu que l'on a pas de statut « officiel ».

MG : Dernière question, quand vous choisissez les lieux de course, quels critères avez-vous ? Est-ce que vous rencontrez des difficultés ?

PRA : Pas de critères en particulier, on veille juste à varier les terrains et à faire des circuits pas trop durs. On essaye de ne pas traverser trop de route, pour la sécurité. La distance c'est toujours 5-6 km, 8 grand max. On va souvent sur le halage ou en centre-ville de Dinan.

MG : D'accord, merci beaucoup pour cet échange, ça me permet de mieux comprendre votre fonctionnement et ça montre à mon étude qu'il peut y avoir un entre deux entre la pratique totalement libre et l'encadrement en club.

PRA : Je t'en prie, n'hésite pas si tu as d'autres questions.

MG : Merci.

2. Entretien TECH - Responsable Service Sport, Jeunesse et vie association - Département des Côtes d'Armor

MG : Bonjour Mr Mouy, comme je vous l'expliquai dans le cadre de mon Master 2 Management du sport je réalise un travail de mémoire sur les pratiques sportives auto-organisées, et notamment celle de la course à pied. Je voulais savoir si c'était possible d'échanger avec vous sur ce sujet.

TECH : Oui, maintenant ?

MG : Comme vous le souhaitez, cela peut-être maintenant ou bien on peut fixer un RDV plus tard.

TECH : Oui, non maintenant, y'en a pour combien de temps ?

MG : Une trentaine de minutes environ.

TECH : Si, si c'est bon, je parlais sur autre chose donc c'est bon. J'ai juste mis le titre de la note que j'ai rédigé donc je ne suis pas encore dedans.

MG : Merci beaucoup, c'est très gentil.

TECH : Par contre, je vais fermer la porte pour bien vous entendre.

MG : Je vous en prie.

TECH : Je vous écoute.

MG : Ma recherche porte principalement sur la course à pied comme je vous le disait et sur les types de pratiques auto-organisées, c'est-à-dire toutes les personnes qui pratiquent ce sport sans l'encadrement d'un club ou d'une licence ect. J'ai interrogé les pratiquant du territoire à travers un questionnaire, j'ai remarqué que

le territoire était pas mal marqué par des personnes qui pratiquent seuls, est-ce que vous avez connaissance de ce type de pratique ?

TECH : Alors, connaissance à plusieurs titres. Connaissance bien sûr de par les fonctions j'occupe, de responsable du service sport, jeunesse et vie associative dans le département depuis pas loin de 15 ans. Et puis, parce qu'il se trouve quand dans mes pratiques personnelles je suis typiquement classable dans cette catégorie de pratiquant libre. À travers la course à pied pendant 20 ans, et à travers d'autres pratiques, notamment des pratiques nautiques également.

MG : Est-ce que vous avez connaissance justement de communauté de runners qui se seraient développées sur le territoire, de groupe de pratiquants ?

TECH : Oui, beaucoup. Enfin beaucoup, c'est-à-dire en fait ce qu'il se passe, c'est plus marquant dans le running notamment sur la pratique des trails. On est effectivement sans trop me tromper, un des départements de France où on dénombre le plus de trail tous les ans. Il y a vraiment une dynamique trail dans le département mais qui est dû aussi à la configuration et aux espaces naturels sur notre territoire. Globalement ce que l'on peut dire sur les regroupements spontanés de pratiquants, notamment via les réseaux sociaux, c'est sans doute plus marqué dans le trail que dans d'autres pratiques, mais c'est aussi valable dans le VTT, c'est aussi valable dans les pratiques nautiques comme le kayak, kayak de mer ou stand up paddle. C'est-à-dire qu'au jour d'aujourd'hui, je veux parler là d'une expérience personnelle, j'ai dû brutalement arrêter la course à pied il y a 3 ans, définitivement. Je suis revenu à mes premiers amours que je n'avais pas totalement abandonnés mais qui étaient les sports de glisse, notamment depuis 3 ans maintenant avec le stand up paddle. En Côtes d'Armor il n'y a pas de club constitué, aucun club. Par contre il y a une page Facebook « Sup en Baie de St Brieuc », sur laquelle il y a une personne qui alimente un peu mais qui a vocation entre Facebook et Messenger, principalement à fixer les RDV pour ceux qui veulent ramer le week-end prochain.

MG : De regrouper les pratiquants.

TECH : *Oui, c'est sa première vocation, d'informer un petit peu sur l'actualité du Stand up paddle, les événements à venir, les compét' mais aussi et surtout dire « demain matin je vais ramer à 9h au Pont Noir, est-ce qu'il y a des motivés ? ».*

MG : *D'accord, cela existe aussi avec la course à pied par exemple avec les rassemblements We Run sur Dinan ou St Malo.*

TECH : *Je n'ai pas trop connaissance de cela.*

MG : *Est-ce que, du fait de votre statut identifié des lieux fréquentés par les runners et par ce type de rassemblements ?*

TECH : *Euh, que je réfléchisse. Il y a bien quelques lieux mais notamment à certains moments de l'année, ce qui ait dû à l'activité trail du département. C'est le cas notamment autour du Lac de Guerlédan, pas exclusivement par principalement à l'approche du trail du Lac de Guerlédan. C'est-à-dire que c'est des regroupements spontanés dans les 2-3 mois avant l'événement. Typiquement, des gens se donnent rendez-vous à la base de loisirs de Guerlédan pour faire une partie du parcours. En fait, on s'aperçoit, ce qui est normal, j'ai moi-même particulièrement affectionné ça pendant des années, que ce qui est le plus fréquenté et ce qu'affectionne particulièrement les coureurs à pied, c'est le GR 34. D'une part pour la beauté des paysages, c'est la réalité, et d'autre part parce que par rapport à la pratique du trail, le côté naturellement accidenté du parcours fait que c'est, un vrai bonheur et deux c'est un vrai bon terrain de préparation quoi. Donc c'est vrai que, c'est sans doute, avec les zones comme Guerlédan ou autres plus en intérieur, là où on voit le plus de gens se donner rendez-vous et courir par groupe.*

MG : *En terme d'infrastructures, sur le territoire y-a-t-il des infrastructures dédiées à la course à pied qui peuvent être en libre accès par exemple ?*

TECH : *Alors, des structures en libre accès, c'est-à-dire du type des endroits couverts où l'on peut se changer des trucs comme ça ?*

MG : Oui, mais aussi des stades d'athlétisme par exemple.

TECH : Oui, si on prend l'exemple de la Ville de St Brieuc, la piste extérieure de 400 est en accès libre. En accès libre avec malgré tout, un usage prioritaire pour les clubs sur certains créneaux. Par exemple on voit régulièrement des coureurs à pied individuel venir faire leur séance de fractionné sur le temps du midi par exemple. Ça cela fonctionne très bien, le soir c'est infaisable.

MG : Oui, oui.

TECH : D'ailleurs, il y a déjà des conflits d'usage entre les clubs d'athlétisme et les associations trail. Par exemple, on a le club d'athlétisme l'UACA qui vient donc faire ses entraînements sur la piste et on a une association de course à pied / marche nordique La Vaillante qui fait de la marche nordique, de la course sur route et du trail mais qui revendique effectivement les équipements, d'utiliser elle aussi les installation d'athlétisme. Ça pose quelques petits soucis de cohabitation.

MG : Et qui régit justement cette « cohabitation » ?

TECH : C'est le propriétaire, gestionnaire de l'équipement, c'est-à-dire c'est la Ville. Du coup, c'est très clair qu'il y a une sur-fréquentation du stade d'athlé en soirée, pour les individuels c'est inconcevable. Ce qui fait que du coup on voit pas mal se développer des entraînements, notamment de type fractionné, sur la plage. En plus comme ça au niveau des traumatismes c'est moindre, ce n'est plutôt pas mal. On voit de plus en plus de gens qui viennent se faire des séances de fractionné le soir quand il fait beau et pas nuit, sur la plage des Rosaires.

MG : Est-ce que, en terme d'infrastructures, de lieux accessible aux runners, est-ce-qu'il y a des projets en cours au niveau du département ?

TECH : Il y a une ville, une collectivité qui a mis en place, sur le modèle « station trail », c'est la ville d'Hillion, un fléchage permanent de plusieurs circuits de trail. Cela ne porte pas le titre « station trail » parce que le nom est protégé et il faut

l'acheter, et pour revendiquer être une station trail il faut répondre à un cahier des charges. Mais sur la commune d'Hillion, parce qu'en plus il y a une pratique du trail bien développée dans ce secteur-là de la baie de St Brieuc, il y a plusieurs parcours permanents rouges noirs qui sont fléchés. Et, il y a un projet similaire, dans l'état d'esprit sur Guerlédan autour du Lac. Vraiment à l'image des stations trail qui ont été implantées en montagne.

MG : Quel rôle a le département dans l'organisation des compétitions sur le territoire et notamment de trail comme celles que vous évoquiez tout à l'heure ?

TECH : Alors, à une époque on les finançait toutes. Il y a vraiment eu une période où le Département, il y a une petite dizaine d'années de ça, accompagnait financièrement pratiquement tous les trails, y compris de façon un peu associatives. Bon, on s'est retiré de cet accompagnement financier pour la plupart, d'une part parce qu'aujourd'hui sauf erreur de ma part on doit recenser quelque chose comme 150 ou 200 courses sur le département tous les ans, et puis la conjoncture financière fait qu'il a fallu que l'on fasse des choix. On continue malgré tout à accompagner financièrement quelques gros trail. Ce n'est pas péjoratif par rapport aux autres, mais surtout des trail qui initialement figuraient autour d'un programme qui était impulsé par le Département qui était « Le mois du sport nature ». Il n'existe plus aujourd'hui en tant que tel mais à ce titre là on continue d'accompagner de façon significative, le trail de Guerlédan, Landes et Bruyères à Erquy et la Rando Muco à Belle-Isle-en-Terre, qui étaient un petit peu les piliers de ce « Mois Sport Nature » tel qu'il avait été créé dans les années 2000 par le Département. Et puis, pour l'ensemble des trail, dans le cadre de nos missions relatives à la préservation de l'environnement naturel, dans le cadre de la CDESI, on est l'interface entre les associations de protection de l'environnement, Natura 2000 et les organisateurs de trail.

MG : Vous parlez de la CDESI, sauf erreur de ma part, les Côtes d'Armor est le seul département breton qui s'est doté de ce dispositif, qu'est-ce que ça apporte à votre action ?

TECH : Alors, la CDESI c'est une grosse usine. Normalement, c'est une compétence obligatoire des Départements, c'est la seule compétence obligatoire en matière de sport d'ailleurs. Telle que le dit la loi, le Département doit veiller à la gestion maitrisée du développement des sports de nature. Donc nous on a été effectivement un des premiers départements à l'installer. Pour être objectif, dans sa forme plénière, c'est-à-dire où la CDESI réunit les comités sportifs départementaux, le conservatoire du littoral, l'État, les associations de protection de l'environnement, une cinquantaine de personnes, on un peu de mal à la faire fonctionner parce que c'est lourd. Donc là on va la relancer, on va ré-impulser la dynamique CDESI en version plénière parce que l'on vient de lancer un schéma de développement des sports de nature, là qui vient d'être voté par l'assemblée départementale. En revanche, ce que l'on fait plus au quotidien c'est ce que l'on appelle de façon vulgarisé, des CDESI locales, c'est-à-dire on est les initiateurs et animateurs de réunions locales sur les territoires qu'on organise consécutivement à des problématiques de conflit d'usages.

MG : Il y a en beaucoup sur le territoire ?

TECH : Cela émerge assez régulièrement. Par exemple, la dernière que j'ai en tête c'est sur la Baie de Lancieux par rapport à la pratique du Kitesurf. En limite de zone naturelle, voire zone Natura 2000, avec des problématiques de cohabitation avec les autres usagers de l'espace maritime. Donc très concrètement, là nous on intervient comme régulateur, c'est-à-dire « qu'est-ce qu'il faut mettre en place pour rendre conciliable ou pas à la fois les différentes pratiques et la préservation de l'espace. C'est la vocation de la CDESI ce rôle de médiateur. J'ai un autre exemple qui me vient en tête, où là aussi on avait vraiment ce rôle-là, c'est sur l'organisation d'un raid multisports du côté de Guerlédan avec une partie Kayak. Personne, nous non plus, personne n'avait percuté sur le fait que à cette date, c'était le jour de l'ouverture de la pêche aux carnassiers. Tollé des pêcheurs, qui via la fédération départementale de pêche interpelle le préfet en disant « Non mais attendez, hors de question que cette organisation se fasse, le jour de l'ouverture de la pêche ». Typiquement, là nous on est intervenu en mettant autour d'une même table et la fédération de pêche et l'Etat et nous et les organisateurs du raid. On

s'est aperçu finalement, que à certaines conditions les deux étaient parfaitement compatibles. Il suffisait de réserver au centre du lac un espace réservé au passage des kayaks qui ne dérangerait pas l'activité des pêcheurs au bord, de chaque côté de cette voie. Une information avait été mise en place, à la fois en direction des pêcheurs et à la fois en direction des kayakistes pour que cette modalité un peu particulière soit respectée. Au final, les deux ont eu lieu et cela s'est très bien passé.

MG : Des exemples de conflits d'usages autour de la course à pied vous en avez eu aussi récemment ?

TECH : Alors des conflits d'usages qui au final n'en sont pas puisque l'on anticipe, mais effectivement sur des incompatibilités oui. Après c'est toujours un peu compliqué puisque je vais le dire comme je le pense, il y a aussi dans les associations de protection de l'environnement, des extrémistes. Des gens pour lesquels la préservation de l'environnement est synonyme presque de sanctuarisation. On a eu ces difficultés là il y a 10 ans de ça, par exemple avec le conservatoire du littoral. On essayait de discuter avec eux, eux avec un discours très clair qui disait « de toute façon développement des sports de nature et préservation des espaces c'est par définition incompatible ». Alors, au jour d'aujourd'hui le conservatoire du littoral fait partie de la CDESI et à considérablement changé sa position qui est de dire « non ce n'est pas incompatible, en revanche, on ne peut pas tout faire, n'importe où n'importe comment ». Et je pense, qu'à force de discussions et d'échanges réussi aussi à convaincre les associations de protection de l'environnement ou le conservatoire du littoral du fait que, bien souvent, s'il y a mise en danger de l'espace, c'est souvent par méconnaissance des pratiquants. C'est-à-dire que si on ne nous dit pas que à cette époque de l'année il y a une espèce d'oiseau qui va nicher à cet endroit-là de la plage d'Hillion et qu'effectivement le passage de 400 coureurs ça va potentiellement perturber le nichage, personne ne le sait. Donc c'est aussi ce travail qu'il faut faire. On est assez régulièrement amené, en amont, à désamorcer sur les trail, ce qui aurait pu dégénérer en conflit. C'est-à-dire à interpeler des organisateurs « attention, on a eu connaissance de votre projet d'itinéraire, sur cette portion là au titre de la préservation de la faune et la flore,

il faut que l'on travaille avec vous à un changement d'itinéraire ». Et donc du coup, là, on travaille avec eux et avec les services de l'Etat à des itinéraires de substitution. Avec les dérives qu'il peut y avoir. Je me rappelle une année, pour bien connaître l'organisateur de Landes et Bruyères qu'est Madame Le Maire d'Erquy, à une époque, les associations de protection des oiseaux ont constaté que l'année n-1 il y avait un couple d'une espèce protégée qui nichait dans les falaises à Erquy, et que, après l'édition du trail, ils avaient abandonné le nichage. Alors, il est difficile de mettre un lien direct de cause à effet. Pour autant, c'est ce qui a été mis en avant par les associations de protections de l'environnement. En bonne intelligence, même si personne n'était sûr que c'était parce que les coureurs étaient passé que l'oiseau avait abandonné son nichage, cela avait été pris en compte sur les itinéraires ultérieurs du trail.

Je suis aussi enseignant en STAPS à Saint Brieuc et je vois j'ai des étudiants qui ont organisé une épreuve à Bréhat dans le cadre de leur projet tutoré, il est clair que par exemple sur Bréhat on est extrêmement contraint par des exigences environnementales. Mais, globalement et c'est le rôle du Département, ça réussit à se faire en bonne intelligence.

MG : Vous êtes un peu la plaque tournante de mise en relation entre tous les acteurs ?

TECH : C'est notre boulot d'informer, de mettre en relation. On a vraiment un rôle de médiateur, parce que, une fois encore il y a des associations de protection de l'environnement parfois un peu extrêmes dans leur positionnement, tout comme dans les organisateurs de trail un peu bornés. Par contre, je pense à cela parce que cela encore été le cas sur une grosse épreuve que l'on a chez nous tous les ans, le trail Glazig, il y a des malversations, imputées aux détracteurs de la pratique du trail, il y a eu des fléchages enlevés dans la nuit qui précède l'épreuve. Ce n'est pas fréquent, mais les organisateurs y sont un peu confrontés, c'est pas la première fois que cela arrive. Cela a eu des conséquences sur le plan sportif.

On est typiquement là sur un secteur du côté de Plourhan où il y a une ou deux associations de préservation de l'environnement on va dire « très dynamiques » (rires).

MG : Je vois (rires), je vous remercie pour ces informations, cela va me permettre de faire le lien aussi avec ce volet « préservation de l'environnement ».

TECH : Je pense vraiment, et c'est ce que je dis toujours aux associations de préservation de l'environnement avec lesquelles j'échange, globalement c'est comme partout, des non-citoyens et des incivilités il y en a dans la nature comme partout, mais globalement, la grande, l'ultra grande majorité des pratiquants de sport nature, que ce soit trail, VTT, ou en mer ect sont quand même tous tout à faire conscients qu'il y a un vrai enjeu à préserver notre terrain de jeu, parce qu'autrement effectivement le terrain de jeu on va nous le boucler demain. Donc si on veut que nos enfants demain puisse encore, un peu schématiquement, participer à des trails sur le GR34, c'est de notre responsabilité aujourd'hui, organisateurs comme pratiquants de prendre toutes les mesures et de se comporter de façon à démontrer que la pratique du trail et la préservation de l'environnement c'est tout à fait compatible. Il y a tout de même un vrai enjeu de travail pédagogique d'explication : « on ne vous interdit pas pour vous interdire, on vous interdit parce qu'il y a ça. Revenez dans 6 mois si vous voulez là vous pourrez passer autant que vous voulez ».

MG : Et justement cet aspect information, communication qui serait à même de le prendre en charge ?

TECH : Nous on l'a fait, y compris dans le cadre de la CDESI à une époque, cela fait quatre-cinq ans que l'on ne l'a pas fait là. Mais c'est quelque chose que le Département à pris l'initiative de faire, de sa mission de préservation de site et de communiquer sur la compatibilité mais aussi les mesures à prendre. On continu à batailler, beaucoup moins maintenant, avec les organisateurs sur l'utilisation des bombes de peinture. Même moi dans mes déplacements personnels le week-end, il n'y a rien qui m'aurifiait le plus que de retrouver des traces de peinture, des flèches d'un trail qui datait d'il y a trois semaines quoi. Ça aujourd'hui c'est plus défendable, on tend le bâton pour se faire battre. Aujourd'hui, on ne retrouve pratiquement plus cette situation en Côtes d'Armor, un : si c'est de la peinture qui

est utilisée c'est des bombes de peintures éphémères, biodégradables et même ça on n'en voit plus beaucoup. Sur le fléchage des parcours aujourd'hui c'est piquet bois et rubalise recyclable. Là aussi, et on l'a encore, le Département s'était équipé de ce que l'on appelait « des kits de balisages », que l'on mettait à disposition des organisateurs. On avait acheté des petits poteaux, flèches à personnaliser. On le mettait à disposition des organisateurs de trail par exemple. C'est une façon d'inciter.

MG : Très bien, je vous remercie.

TECH : Pas de soucis, je parle beaucoup.

MG : Non mais au contraire, c'est très enrichissant et cela va beaucoup m'aider à travailler.

TECH : Parfait, si y'a besoin n'hésitez pas à me rappeler.

MG : C'est gentil, merci beaucoup. Bonne continuation, Au revoir.

TECH : Au revoir.

3. Entretien ELU - Adjoint aux Sports - Ville de Dinan

MG : Bonjour Monsieur ELU, Mélanie GUET, vous avez essayé de me joindre suite à mon mail concernant une étude sur la course à pied.

ELU : Oui, exact.

MG : Est-ce que je vous dérange ?

ELU : Non non, vous ne me dérangez pas. Ça tombe bien, vous allez un peu m'expliquer quel est votre objet de recherche, en quoi cela consiste, et quels types de renseignements que vous souhaitez avoir.

MG : Donc pour resituer un peu, j'effectue en ce moment un Master 2 en Management du sport, cela concerne tout ce qui tourne autour de la gestion et de l'organisation des activités physiques et sportives.

ELU : Oui.

MG : J'ai choisi d'effectuer mon mémoire de recherche sur les pratiques sportives autonomes, c'est-à-dire en dehors d'un encadrement, qui se pratiquent seuls ou à plusieurs mais sans encadrement d'un club ou d'un coach. J'ai choisi tout particulièrement la course à pied, parce que c'est l'une des pratiques les plus répandues dans ce type de pratique-là.

ELU : D'accord.

MG : Et j'ai choisi les Côtes d'Armor pour étudier ce phénomène-là. Je sais qu'il y a pas mal de choses qui se passent à Dinan, des rassemblements de course à pied dans le milieu urbain ou dans le milieu rural proche. Je souhaitais en échanger avec vous.

ELU : D'accord, donc il s'agit bien de la course à pied pratiquée seul sans encadrement, sans infrastructure, hein ?

MG : Oui, voilà. Après se pose la question, jusqu'où on considère que va l'encadrement, à partir de quand on comment à être encadré, si l'on court à plusieurs est-ce que c'est un encadrement, ça fait partie des questions que je me pose.

ELU : Oui, c'est bien de se la poser. C'est vrai que, comment, la course à pied ça peut se pratiquer seul hein, c'est celui qui part le dimanche matin faire son petit tour et qui revient chez lui, ou le soir même. Après vous avez l'échelon, j'allais dire supérieur où se sont, un, enfin à partir de deux, ou trois ou quatre, des amis qui se donnent rendez-vous et qui partent ensemble faire leur petit tour. Ça c'est l'échelon supérieur. Après, l'échelon au-dessus de ça, ça va être en effet la pratique sportive de manière entre guillemets « organisée », c'est-à-dire un rendez-vous organisé par un club ou une association avec un lieu de rendez-vous et un parcours plus ou moins établi, là on rentre déjà dans une forme de structuration. C'est vrai que l'on a tout ça sur Dinan, mais comme dans toutes les villes de France, c'est-à-dire que on a des pratiquants individuels ou par petits groupes seuls, sans...j'allais dire sans infrastructure, sans planification et l'on a après l'échelon 2 qui est la course comme peut le pratiquer aujourd'hui sur Dinan des clubs comme, notamment un gros club comme Rance Jogging, qui regroupe des adultes, c'est un club adultes de course à pied qui organise deux à trois fois par semaine des sorties, j'allais dire programmée, avec un parcours qui est bien défini avec un rythme déterminé, et tous ces gens qui se retrouvent là, ce sont des gens qui sont forcément licenciés pour la course à pied et adhérents du club. C'est là où l'on a une frontière entre la pratique de la course à pied sans licence ou avec licence. Alors, en général lorsque l'on dit licencié on fait partie d'un club sportif et puis il y a aussi l'autre frontière qui est « le certificat médical » : est-ce que l'on pratique sans certificat médical d'aptitude à la course à pied ou avec. On peut très bien faire du jogging, que ça soit en individuel ou entre amis, non licenciés et sans certificat médical comme on peut le faire avec certificat médical en étant licenciés.

MG : Oui, bien sûr. Par exemple les rassemblements Rance Jogging on peut considérer cela comme une forme d'encadrement à partir du moment où il y a une licence ou une affiliation à une association ?

ELU : Je suis d'accord.

MG : Est-ce que des rassemblements comme s'en font à Dinan « We Run », est-ce que vous considérez cela aussi comme une forme d'encadrement ?

ELU : Oui, c'est encadrement parce que l'on a une association j'allais dire faïtière qui organise, qui structure, c'est-à-dire qui structure, qui programme une heure, et cette heure va s'appliquer à un ensemble d'individu. A l'opposé, alors on peut aussi s'entendre sur une heure quand on est un petit groupe d'amis, mais là on n'est plus dans ce cadre-là, c'est-à-dire que l'heure va s'appliquer à un plus grand nombre de personne avec un rendez-vous à un lieu précis, sur un parcours qui va en règle générale être déterminé, défini, dans sa distance et dans son tracé. Et, bien sûr, et là ils courent au sein d'un club, d'une infrastructure donc on peut dire qu'il y a un encadrement. L'encadrement on peut dire que c'est celui du club ou de l'association.

MG : D'accord, par exemple sur We Run, il n'y a pas de cotisation de membres, d'affiliation à l'association, c'est totalement libre. A partir de là est-ce que l'on peut considérer que c'est le même type de pratique encadrée ?

ELU : Alors je n'ai pas compris, sur quel événement vous m'avez dit ?

MG : Sur les courses We Run, les rassemblements We Run in Dinan.

ELU : Je ne connais pas les courses We Run.

MG : We Run in Dinan en fait c'est un groupe de personnes qui se rejoignent pour courir, de la même façon que les rassemblements Rance Jogging, sauf que ce n'est

pas un club, une association déclarée à la Fédération d'Athlétisme ou de course hors stade. C'est vraiment informel.

ELU : Informel parce que c'est des gens qui se regroupent, j'imagine par le biais d'internet.

MG : Par les réseaux sociaux oui.

ELU : D'accord, donc là effectivement on peut considérer que c'est informel parce que l'on n'a pas d'organisation de type club ou association qui est à l'origine de ces regroupements. Là vous avez bien la frontière entre ce qui est à mes yeux l'organisation structurée que peut offrir un club ou une association et une organisation qui n'est pas structurée qui est simplement un rendez-vous j'allais dire entre amis sur les réseaux sociaux, qui peut prendre une certaine ampleur c'est vrai.

MG : Totalemment parce que là on parle de rassemblements de plus de 50 personnes en moyenne hein, qui arrivent à mobiliser du monde.

ELU : Oui, alors maintenant, ce qu'il faudrait éventuellement ; ce qui serait intéressant de voir dans votre analyse c'est notamment auprès des services de la préfecture ou la sous-préfecture comment les autorités voient ce genre de regroupements. Parce qu'il y a une question de sécurité aussi.

MG : Oui, j'allais y venir. Ces personnes-là, qu'elles soient seules ou prennent part à un rassemblement évoluent quand même sur le sol de la Ville, comment vos services eux interviennent à ce niveau là ?

ELU : C'est une bonne question que vous posez-là, j'ai reçu cette semaine justement quelqu'un qui fait partie d'une association de lutte contre le cancer et qui va organiser prochainement sur Dinan, une course, j'allais dire informelle mais ça ne l'est déjà plus, c'est-à-dire qu'il va y avoir une inscription par le biais d'internet mais ça c'est devenu quasiment systématique, sauf les rencontres hebdomadaires

d'un club à certain jour de la semaine. Cette personne-là veut organiser un regroupement, alors ce n'est pas une compétition, ça va être une démonstration de type trail urbain, de 6-7 km avec des arrêts pour expliquer comment bien courir ect avec un champion d'ultra trail. Par contre, se posait la question pour nous, on a reçu cette personne à la ville, elle fait partie d'une association et c'est son association qui va chapeauter l'événement, qui n'est pas donc une compétition. Malgré tout ils vont sans doute être une centaine de personnes, ça va être limité à 100 personnes, le rendez-vous va être fait via les réseaux sociaux. Ils vont se regrouper au port de Dinan, ils vont emprunter les rues de Dinan, donc on a eu besoin de les rencontrer, notamment pour des questions de sécurité, c'est-à-dire que l'on avait besoin de connaître leur parcours. Pourquoi ? Parce qu'ils vont être une centaine à traverser la route au même moment. Alors, en terme de déclaration en préfecture, à partir du moment où ce n'est pas une compétition, il n'y a pas de déclaration en préfecture ou sous-préfecture à faire, c'est-à-dire que ce groupe-là être considéré, j'allais dire comme des piétons, charge à eux de prendre les passages piétons, de circuler sur les trottoirs. Et voilà, malgré tout, nous la Ville on a besoin de savoir le jour, le lieu et le tracé, parce que la sécurité en ville est de la responsabilité de Monsieur le Maire et au cas où il y aurait un accident d'une de ces personnes, la Mairie pourrait se voir reprocher le fait de ne pas avoir, comment dire, sécuriser la traversée de ces 100 piétons par exemple.

MG : D'accord, et, sur les rassemblements Rance Jogging par exemple est-ce que c'est le cas, est-ce qu'ils vous déclarent leur itinéraire ?

ELU : Non, alors non ils ne déclarent pas leurs itinéraires, parce que à nouveau ce n'est pas une compétition c'est des entrainements.

MG : Oui, pour autant ils circulent de la même façon que cette course contre le cancer sur les terres de la Ville.

ELU : Tout à fait, oui de la même façon. Sauf que là c'est une événement un peu exceptionnel alors que Rance Jogging c'est des événements réguliers. Mais encore

quand je vous dis que Rance Jogging ne déclare, il faudrait que je m'en assure, que je me le fasse préciser, je pourrais vous préciser ça par mail.

MG : Oui je veux bien merci.

PRÉCISIONS QUI ONT SUIVIES PAR MAIL :

Bonjour Mademoiselle,

En complément de notre entretien téléphonique de hier, voici les précisions que j'ai eues auprès du club Rance Jogging concernant les autorisations pour la pratique de la course à pieds en groupe:

Dès qu'un regroupement réuni 70 pratiquants, que cela soit pour un entraînement ou une course, une autorisation est à demander:

- > en Mairie, si le parcours n'emprunte que des voies communales
- > en Préfecture ou sous-Préfecture si le parcours déborde des limites communales

ELU : Donc voilà, c'est vrai que la frontière est un peu floue, mais quand même avec des systèmes bien précis, il y a la notion de certificat médical, d'inscription sur les réseaux sociaux ou par le biais d'un club, il y a la notion aussi de déclaration si c'est une compétition ou si ce n'en n'est pas une et puis voilà les questions de sécurité qui entoure l'événement.

MG : Du coup, ce type de pratiquants et de pratiques que vous avez très bien décrits, est-ce que cela peut-être une opportunité de développement pour les services de la Ville ? Qu'est-ce que vous mettez en place ou pour projet à destination de ces personnes là ?

ELU : Alors je vous dirai, au niveau de Dinan, on est plus, comme je pense beaucoup de municipalités, notre rôle est plus d'accompagner, on a plus un rôle de facilitateur, on accompagne les événements qui se présentent à nous, sans pour autant aller les chercher. Alors, là effectivement on est souvent facilitateur, mais dans ce rôle-là, on peut être, comment dire, un peu moteur ou être totalement passif. Exemple type, toujours pour en revenir au club de Rance Jogging qui est un

club de course à pied hors stade, tout chemin pour adultes, ils ont décidés fin 2017 d'organiser une Corrida Nocturne en plein centre-ville de Dinan. Là la ville de Dinan était intéressée par ce projet, on n'avait eu deux candidature d'une coureur d'un côté via une association et puis de Rance Jogging de l'autre. La Ville était intéressée par cet événement-là, pourquoi ? Parce que l'on voulait créer une animation pendant les fêtes de Noel autour du sport, et à destination de tous publics y compris des touristes. Souvent, en tous cas à Dinan, on n'est pas, je ne connais pas d'épreuves où la Mairie soit porteur du projet c'est-à-dire que là, le projet est porté par l'association Rance Jogging mais on a mis à disposition de l'association des moyens, notamment techniques et matériels, on a prêté notamment le théâtre de la Ville pour leur pot d'après-course. On a prêté du matériel pour sécuriser la course et bien sûr la Ville prête aussi son espace public. On l'oublie trop souvent mais le rôle d'une collectivité c'est aussi de prêter l'espace public, de mettre à disposition. Là on était intéressé au projet mais on n'en était pas à l'initiative mais on l'a accompagné et on l'a favorisé.

MG : En tant que partenaire du projet ?

ELU : Oui, en tant que partenaire du projet voilà, partenaire mais pas initiateur. Après, vous avez une autre grosse course à pied à Dinan qui s'appelle le Défi du Jerzual. Là c'est la même chose, c'est une course à pied de compétition, c'est une épreuve qui dure 11km où l'on a plusieurs épreuves pour les scolaires, un 5km et un 11km. Au départ, l'épreuve était organisée par un autre club de course à pied de Dinan qui s'appelle l'ACR (Athlétique Club de la Rance) et, donc cet événement a pris une telle ampleur qu'aujourd'hui le club en lui-même qui compte une centaine de licenciés, aurait du mal à gérer seul cet événement. Donc là on a dépassé le rôle de facilitateur pour devenir, j'allais dire, co-organisateur. C'est-à-dire que l'on met à disposition bien sûr du matériel, de la sécurité via la Police Municipale, mais on met aussi en place, on doit déléguer deux personnes des services techniques municipaux pour aider au montage des barrières, des stands, des choses comme ça. C'est un événement qui se fait en Ville, qui a été au départ porté par une association mais qui a pris une telle ampleur qu'aujourd'hui la Ville est devenue partenaire, pour deux raisons, comme je vous l'ai dit parce que l'association aurait

du mal à porter cet événement toute seule et parce que c'est devenu un événement qui permet à la Ville de rayonner sur tout le Grand Ouest, du coup, c'est logique que l'on prenne la mesure de cette ampleur et que l'on mette les moyens appropriés à la taille de l'événement. Après, je citerai un troisième et dernier cas, on va accueillir prochainement Izenah xTrem qui est une course à obstacle, les années précédentes s'était mis en place par une société qui s'appelle la Frappadingue dont vous avez peut-être entendu parler, ils se sont retirés. Et là c'est un élu qui a entre guillemets « sollicité » un organisateur de course de ce type là que l'on a rencontré, et cet organisateur, comment dire, va mener son projet avec le soutien technique de la commune. Là c'est une autre forme de course à pied qui se développe également avec un côté ludique.

MG : Oui, je vois bien. C'est d'ailleurs souvent le public autogéré que j'étudie qui s'adonne à ce type de course et qui recherche le côté ludique.

ELU : C'est un public beaucoup plus diffus, pourquoi ? Parce que c'est un public qui peut regrouper aussi bien des amis entre eux qui veulent s'amuser et aussi par exemple de salariés d'entreprise à l'initiative de leur responsable. C'est une population de coureurs qui est beaucoup diffuse.

MG : Totalement. Et, au-delà du coup de tout cet aspect événementiel que vous venez de décrire, au quotidien, quel type de démarches peut faire la Ville pour les coureurs ? Sur les infrastructures par exemple ?

ELU : Oui, alors oui bien sûr, votre question est pertinente c'est-à-dire que l'on a d'abord à la Ville, on met à disposition de l'information, à Dinan par exemple on a un guide pratique de la Ville où sont répertoriés tous les clubs sportifs de la Ville y compris les clubs de course à pied et de marche. On met à disposition de l'information. Ensuite, bien sûr, on mène une réflexion vis-à-vis des équipements. On a un certain nombre de sentiers pédestres sur la Ville, je ne vous dirai pas précisément mais on a je crois une trentaine de kilomètres de sentiers pédestres en ville et autour de la Ville sur lesquels on communique aussi. Parce que, le but quand on rénove un sentier c'est qu'il soit emprunté, à la fois par les promeneurs,

marcheurs voire les joggeurs. Ensuite, il y a les infrastructures, on est en train de regarder un projet qui va surement voir le jour l'an prochain, de mettre en place un deux ou trois modules de fitness extérieur sur les parcours que l'on sait qu'ils sont utilisés par les joggeurs pour justement leur permettre de s'arrêter faire une ou deux tractions et de repartir. Alors ça c'est une politique de moyens techniques, d'équipements mis en place afin de favoriser la pratique sportive que cela soit par des promeneurs qui passeraient par-là qui auraient envie de faire des tractions ou par des joggeurs du dimanche matin en individuel ou en groupe qui auraient envie de faire quelques mouvements sportifs, physiques avant de reprendre leur course. On étudie d'ailleurs ces modules-là de manière à ce que l'on puisse faire du sport à deux voire à trois quatre personnes en même temps de sorte qu'il n'y en ai pas un qui attende pour prendre la place de l'autre.

MG : C'est des modules qui seraient implantés où ? Aux abords de Dinan ?

ELU : Tout à fait, les deux : dans la Ville, parce que en plein centre de Dinan on a le Jardin des Petits Diables qui est un jardin pour enfant et puis éventuellement deux modules en bord de Rance. Pourquoi ? Parce que c'est un parcours qui est très très emprunté par les coureurs à pied sur lequel on veut justement les captés. Il ne s'agit pas de faire un investissement pour le mettre dans un endroit qui serait pas fréquenté par les coureurs à pied. A côté de ça, vous avez aussi un autre équipement sportif que vous retrouvez dans beaucoup de Villes, ce sont les parcours sportifs avec des modules diverses et variés avec des barres de tractions, des plots en bois, des poutres pour ainsi aussi à l'activité physique.

MG : Est-ce que par exemple mettre à disposition les pistes d'athlétisme aux coureurs non affiliés c'est quelque chose qui pourrait être envisagé par la Ville ?

ELU : Bien sûr, alors là on a un projet qui n'a pas encore vu le jour mais qui est en chantier, c'est la rénovation du Stade Maurice Benoist pour en faire un complexe à part entière d'athlétisme avec six couloirs piste de 400 mètres. Une fois cet équipement rénové, il devrait être livré là pour septembre prochain mais c'est encore en chantier. Après se pose la question de l'accès à cet équipement. Il y a

l'accès aux clubs sportifs sur certains créneaux, il y a l'accès aussi, il ne faut pas l'oublier aux scolaires, écoles primaires, collèges et lycées. Dans l'activité course à pied c'est un élément majeur. Et après se pose la question de l'ouverture de cet équipement-là, au public, à Monsieur tout le monde, et selon quels critères. On a réfléchi déjà au sujet, ça pourrait être un chèque de caution avec un badge d'accès ou un code qui serait délivré avec une copie de la carte d'identité par exemple qu'on stocke en Mairie.

MG : Un accès autorisé mais encadré ?

ELU : Encadré, oui et non avec des horaires d'ouverture au public avec un système de badges qui permettent l'accès avec une porte automatique sécurisée. Cela pourrait être la remise d'un badge aux Dinannais moyennant juste une copie de la carte d'identité pour identifier les utilisateurs, mais bien sûr que quand on a un équipement de type athlétisme, il est communal, il est dommage de le restreindre à uniquement des associations sportives, des écoles ou des collèges, le but c'est aussi que ces équipements puissent être utilisés par des individus, des privés alors toujours peut-être avec une nuance « Dinannais » / « Pas Dinannais » puisque ce sont des équipements qui sont en partie financés par les impôts de la Ville. Donc il y a toujours cette question-là aussi de savoir à qui on ouvre et à quel prix mais c'est comme les piscines parfois hein, si vous n'êtes pas de la commune ou de la communauté de communes, vous allez payer plus cher l'entrée.

MG : D'accord, est-ce que vous avez une idée des retombées en termes d'image que cela peut avoir sur la Ville de Dinan ce type d'action, d'ouverture au public plus large ?

ELU : Alors les retombées elles ne se font pas forcément là, elles sont plus importantes quand on a des événements comme la Frappadingue ou le Défi du Jerzual. Là les retombées au-delà de Dinan, elles vont se faire par le biais d'événements majeurs. Après vous avec les courses hors stades qui sont organisées. Alors quand on aura le stade rénové on aura certainement des compétitions départementales voire régionales qui pourront aussi nous assurer aussi une certaine

retombée médiatique mais voilà aujourd'hui vous savez aussi bien que moi que la retombée médiatique c'est l'événement qui la fait arriver, c'est pas parce que l'on va installer un module de fitness extérieur que l'on va activer de la retombée médiatique, ce sont des événements qui drainent une population assez large.

MG : Oui, je ne parlais pas forcément des retombées médiatiques mais plutôt des retours des usagers, des habitants de la commune.

ELU : Ah oui bien sûr, les usagers, je vous dirais qu'ils vont picorer un peu dans tout ce que l'on vient de dire, c'est-à-dire qu'ils vont pratiquer des sentiers, il faut que les sentiers soient propres et praticables et en bon état, ça en termes de retombées auprès de la population, cela a une grande importance d'avoir des sentiers entretenus. Après, on peut développer une signalétique appropriés en mettant les distances en minutes ou en kilomètres d'un point A à un point B ; mais aussi des clubs ouverts dans lesquels on puisse s'inscrire facilement et surtout qu'il y en ait des clubs comme ça, et puis pouvoir participer aux événements festifs de course à pied qu'accueille la Ville, cela a un intérêt auprès de la population. Vous savez quand vous commencez la course à pied après vous avez envie de vous inscrire à une course puis à une deuxième donc il faut qu'il y ait une cohérence, un enchaînement dans tout ça. On commence à courir le dimanche matin parce que son médecin nous l'a conseillé, on y prend goût puis après on veut faire une course alors si tout est sur place pas besoin d'aller voir ailleurs, d'où l'intérêt d'avoir une offre complète sur le territoire. Donc là il faut proposer de tout. Et c'est vrai que nos citoyens sont sensibles à l'offre sportive en général, que cela soit en termes d'équipements sportifs ou en terme de manifestations sportives et de clubs sportifs.

MG : D'accord, et bien je vous remercie. Cela répond parfaitement à mes questions.

ELU : C'est vrai, je pense que là où vous avez mis le doigt c'est que la course à pied elle ne fait pas exception aux réseaux sociaux et comme vous avez aujourd'hui des rassemblements entre guillemets « sauvages » pour un certain nombre, pas systématiquement mais tout de même par les réseaux sociaux, je pense que demain on aura des rassemblements de coureurs, sportifs également sur les réseaux sociaux.

Et cela posera les mêmes problèmes que pour les rassemblements musicaux par exemple, c'est-à-dire qu'à un moment ou un autre se posera la question du nombre de participants, de la sécurité des sites et de l'accès à la voie publique. Je pense que dans les prochaines années se sont des questions qui vont sûrement arriver sur la table. Alors quand les gens sont un peu organisés ils prennent le soin de contacter les Mairies et Préfectures pour annoncer leur événement mais ce n'est pas toujours le cas.

MG : C'est quelque chose qui peut-être inquiétant pour une commune comme Dinan ?

ELU : Complètement, c'est l'inquiétude de toutes les collectivités puisque l'inquiétude première c'est l'insécurité, c'est de ne pas être au courant d'un événement, qui pourrait entre guillemets « mal tourné », ne pas être sécurisé, ne pas avoir prévenu les services de santé, la gendarmerie ou autre.

MG : Est-ce que au même titre que demain un individu fait son jogging sur les bords de Rance et un rondin est mal fixé, il y a un accident, c'est de la responsabilité de la commune ?

ELU : On peut être tenu responsable bien sûr, après on n'est pas à l'abri qu'un particulier glisse sur un rondin et se retourne contre la Ville et demande réparation, on n'est pas à l'abri de ça comme sur un équipement sportif on n'est pas à l'abri d'avoir une cage de foot qui lâche. On est assurés pour ça. Ça fait partie des risques supportées par une collectivité mais quand l'événement prend une ampleur certaine le risque est multiplié par autant qu'il y a de participants. C'est pour cela que l'on demande, quand les événements sont tracés, déclarés en Préfecture, il est systématiquement fait copie à la police, à la gendarmerie voire même parfois aux services de secours parce que l'on n'est pas à l'abri d'un incident y compris le risque d'attentat avec les actualités que l'on connaît. Tout regroupement d'individus au même endroit pose question et quand c'est des regroupement d'origine réseaux sociaux, on a moins d'emprise sur ça.

MG : Oui, je vois.

ELU : C'est un sujet assez intéressant et assez vaste à la fois. Des statistiques existent dans les gens qui sont licenciés qui font du sport. Il y a les français qui font du sport ou tout du moins qui disent qu'ils font du sport parce que ça fait bien quand il y a une enquête mais qui en font rarement, alors qu'il y a ceux qui sont licenciés qui en font vraiment. C'est vrai que c'est représentatif de voir le nombre de licenciés.

MG : Oui enfin cela n'empêche que certains pratiquent sans être licenciés, c'est tout l'objet de ma recherche.

ELU : Tout à fait. J'essayerai de vous renseigner par mail sur Rance Jogging et les déclarations qui sont faites.

MG : Je veux bien oui. Je vous remercie beaucoup Monsieur ELU. Bonne fin d'après-midi.

ELU : Avec plaisir, n'hésitez pas si vous avez des questions supplémentaires.

MG : Parfait, je vous remercie. Au revoir.

4. Entretien MAR - Responsable marketing Runtastic France

MG : Bonjour Mme MAR, je me permets de vous appeler suite à notre échange de mail de ce matin.

MAR : Coucou Mélanie, alors je vais juste m'isoler dans une salle pour que l'on puisse échanger tranquillement.

Voilà.

MG : D'accord, merci. Comme je vous expliquai par mail, je réalise un mémoire de recherche sur la pratique de la course à pied autonome et la façon dont les individus s'orientent aujourd'hui vers ce type de pratique. Par là j'entends des pratique auto-organisée donc sans encadrement, libre. Dans ce cadre-là, je cherche à voir comment les institutions et les acteurs marchands peuvent répondre à cette demande. Cela me paraît intéressant d'avoir le point de vue de Runtastic, d'un concept comme le vôtre. Est-ce que vous pouvez dans un premier temps résumer les objectifs qu'a Runtastic envers ce type de pratiquants ?

MAR : Par rapport à nos utilisateurs ?

MG : Oui, exactement.

MAR : Alors, l'objectif et la vision de Runtastic en fait c'est de pouvoir permettre aux utilisateurs de vivre mieux, de pratiquer le sport facilement, avec tous les outils à disposition. Ce n'est pas seulement pour le sport mais aussi tous les éléments pour la nutrition, des éléments comme le sommeil avec notre application Sleep Better par exemple pour le permettre en fait de garantir et d'atteindre leurs objectifs.

MG : D'accord

MAR : Toutes les applications elles sont disponibles gratuitement donc sur Android ou sur iOS et ils peuvent avoir accès à l'ensemble des applications. En fait l'entreprise Runtastic a 19 applications que cela soit dans le domaine de la

nutrition, cardio ou fitness ou encore sur les habitudes de vie quotidienne et toutes ces applications sont disponibles gratuitement. Ensuite Runtastic mets à disposition à ces utilisateurs un suivi qui permet à chaque personne de réaliser ses objectifs. Si par exemple quelqu'un fait du sport dans l'objectif de perdre du poids, l'appli lui permet de suivre le nombre de calories qu'il ingère, de suivre sa consommation journalière. Voilà c'est un ensemble d'outils que Runtastic mets à disposition pour que les utilisateurs puissent atteindre leurs objectifs de façon autonome.

MG : D'accord, est-ce que du coup votre cible c'est des pratiquants qui pratiquent en club, avec une licence qui utilise vos applications ?

MAR : C'est beaucoup plus large en réalité, notre cible c'est l'ensemble des pratiquants. Ça peut être tout à fait tout le monde, cela peut être des personnes qui n'ont pas d'activités sportives régulières, qui vont débiter par exemple. Dans ce cas-là on les aide à débiter avec des plans d'entraînement réguliers, des recommandations pour quelqu'un qui n'a jamais fait de sport. Mais cela peut être aussi des personnes qui courent régulièrement qui recherchent la performance, donc là on leur donne des conseils adaptés en fonction de leurs objectifs. Donc pour résumer notre cible ce n'est pas forcément des personnes qui courent des marathons tous les jours, elle est beaucoup plus large et comme nos applications sont aussi diversifiée ça peut toucher vraiment un grand nombre de personnes.

MG : Justement, aujourd'hui, le nombre d'utilisateurs de Runtastic il est estimé à combien de personnes environ ?

MAR : 270 millions d'utilisateurs

MG : Freemium ou premium ?

MAR : Au global.

MG : Pour monter une application comme celle-ci, une activité comme la vôtre, est-ce que vous avez eu des interactions avec des institutions, ou même dans le fonctionnement ?

MAR : Pour monter l'entreprise non, cela n'a pas été le cas. L'entreprise Runtastic est une start-up à la base autrichienne, qui était à la base un projet étudiant et qui peu à peu a été développé à l'international.

Concernant le développement propre de l'application on n'a pas de relations particulières ou de partenariats avec les différentes entités gouvernementales ou sportives. Cependant pour tout ce qui est activité marketing, on va avoir des partenariats sur certains événements sportifs ou sur certaines campagnes avec par exemple la Ville de Paris et le Ministère des Sports, c'est tout à fait quelque chose qui est possible.

MG : Et dans la construction de l'entreprise ou de l'application et dans son fonctionnement, est-ce que vous consulté les pratiquants ?

MAR : Alors, en terme de données sur les pratiquants on a toutes les données que l'utilisateur veut bien nous transmettre. Par exemple, pour télécharger l'application, et qu'elle fonctionne, il y a certaines questions au début qui permette de renseigner le profil de l'utilisateur. C'est des données qui ne sont jamais transmises, qui sont internes à Runtastic, qui ne sont jamais utilisées pour des publicités ou quelque chose comme ça. On va pouvoir analyser, si on a besoin, la consommation des utilisateurs, par exemples quel type d'entraînement ils affectionnent, le nombre de kilomètres parcourus par exemple.

MG : Est-ce que vous pouvez par exemple répertorier leurs attentes ?

MAR : Alors, on a une plateforme. La démarche de Runtastic c'est surtout de répondre aux attentes des utilisateurs donc on essaye. On a notre département produit qui analyse toutes les fonctionnalités. On a une plateforme où les utilisateurs peuvent nous écrire en faisant des suggestions par rapport aux améliorations produits qu'ils aimeraient voir. Et, on essaye toujours d'être innovant

par rapport aux fonctionnalités que voudraient avoir nos utilisateurs. C'est par exemple dans l'application Running, il y a une fonction « Groupe » que l'on a créé l'année dernière, qui répondait à un besoin de se retrouver, de se comparer avec d'autres runners. Donc on a créé cette fonction pour que les utilisateurs puissent avoir cette possibilité.

MG : Est-ce que à l'échelle des 200 millions d'utilisateurs que vous avez évoqué, vous pouvez mesurer l'image de Runtastic, quelle légitimité a aujourd'hui Runtastic sur le marché par exemple ?

MAR : Une donnée qui est très importante pour nous pour exprimer cette image c'est notre référencement sur l'App Store. En terme de téléchargement, quantitatif mais aussi qualitatif, tous ces retours d'utilisateurs nous permettent de nous développer, dans le bon sens et de nous positionner par rapport au marché. C'est vraiment un élément clé pour nous.

MG : Au-delà de l'image de marque, tout est basé sur le référencement sur l'App Store ?

MAR : C'est la donnée la plus facile à obtenir et pour nous c'est une donnée très importante. Après, bien sûr on fait des analyses de marché où l'on accède à un tas de données pour voir nos parts de marché et on se base aussi là-dessus.

MG : D'accord, pour conclure, est-ce que l'on peut considérer que Runtastic participe à la promotion du sport autonome ?

MAR : Tout à fait, je pense que c'est vraiment le plus de Runtastic. C'est de permettre aux utilisateurs d'avoir leur coach à disposition 24h/24h grâce à leur smartphone et de pouvoir avoir accès à un plan d'entraînement en fonction de leurs objectifs personnalisés. C'est vraiment un plus pour la pratique autonome.

MG : Vous parlez de « coach », est-ce que l'on peut considérer cela comme une forme d'encadrement de la pratique ?

MAR : Alors, on ne se positionne pas au niveau du coach sportif personnalisé, on ne prétend pas être un coach individuel qui est là et qui pourrait vraiment vous aider, vous corriger, par contre, oui dans la démarche où l'on propose des plans d'entraînement en fonction des objectifs que l'utilisateur nous donne, avec tous les conseils nécessaires et d'un point de vue global. Pas seulement pour le sport mais si on a un objectif par exemple de faire 10 km en moins de 40 minutes c'est pas seulement en faisant de la course à pied mais c'est aussi en ayant une alimentation adaptée et c'est ça que nous on met à disposition aussi, c'est tout cet environnement global, général.

MG : D'accord, ça répond parfaitement à mon sujet, je ne vous prends pas plus de temps. Merci beaucoup pour cet échange.

MAR : Merci Mélanie, et si tu as des questions n'hésitent pas à m'adresser un mail. Et je serai ravie de lire ton travail quand tu l'auras terminé.

MG : Avec plaisir. Encore merci, bonne fin de journée.

MAR : A toi aussi. Au revoir.

V. GRILLES D'OBSERVATION SYSTÉMATIQUES

DATE : 21/04	FOULÉES ÉVRANNAISES - ÉVRAN (22630)
DIMENSIONS À OBSERVER	REMARQUES - NOTES
LE CADRE	
LIEU - ENVIRONNEMENT	Cœur de bourg - rural - salle omnisport communale
TEMPS - DURÉE	Vendredi soir - fin de semaine - première course 18h30 - seconde 19h30 - fin 20H30 puis concerts - soirée
MÉTÉO	Ensoleillée - première chaleures de l'été - lourd
AMBIANCE - ATMOSPHERE	Compétition (table d'inscription, affichage des résultats, dossards) VS Festive (buvette, stands produits dérivés, scène pour concerts) spectateurs dans les rues nombreux (tout âges, enfants personnes âgées)
LES COUREURS	
NOMBRE	589 coureurs
ARRIVÉE - PONCTUALITÉ	voiture ou minibus association - à pied, du village
GROUPE - SEUL	seul ou autre membres associations/team, coach/entraîneur VS entre amis, famille, connaissance + team pour goelette
TENUE VESTIMENTAIRE	maillot du club/asso/team - ou maillot de finisseurs de marathon - tiré, dossard pas sur la marque, corporate, sentiment d'appartenance équipement techno (smarphone/brassard, montre GPS) VS vetements accordés, confort, marques peu apparente - déguisements (2) - lunettes soleil
DYNAMIQUE - COMMUNICATION	concentration, fermés, echauffement pour certains - à l'abri des regard - écouteurs/musique VS pas ou peu d'échauffement, discussions, salutations
DEROULÉ	
Courses	distinction des deux courses (5km-10km) deux lieux de départ distincts fort écart de temps entre 1ers et derniers (dernier tours en même temps que tours précédents)
Encadrement	commissaires de course bénévoles - gestion difficile des passages de voitures juste avant le départ et immédiatement après la course quatre organisateurs Maire de la Commune présent speaker
Clotûre	remise des prix tardive (22h) lot pour chaque finisher (légumes) affichage résultats - à vue de tous

DATE : 25/02	WE RUN IN DINAN (22100)
DIMENSIONS À OBSERVER	REMARQUES - NOTES
LE CADRE	
LIEU - ENVIRONNEMENT	RDV Mairie de Dinan - Ville parcours centre ville piéton - remparts, jardin public
TEMPS - DURÉE	Dimanche matin - Week-end - RDV 10H durée : 1h + temps convivialité / échange
MÉTÉO	éclaircies - froid
AMBIANCE - ATMOSPÈRE	Conviviale - sourire - connaissance VS personnes en retrait
LES COUREURS	
NOMBRE	Environ 25 coureurs - environ 8 femmes
ARRIVÉE - PONCTUALITÉ	à pied pour la plupart + depuis parking certains covoiturage
GROUPE - SEUL	seul ou entre amis/famille
TENUE VESTIMENTAIRE	très couvert (froid) - quelques maillots de team (ex : team breizh line, Plumaugat Athlé) couleurs sombres et autres flashy
DYNAMIQUE - COMMUNICATION	discussion en courant - avant prise de photos bises - serrage de mains
DEROULÉ	
Courses	présentation succincte du parcours par organisateurs un en tête - chacun à son rythme - encouragement et un cloture
Encadrement	2 à 3 "meneurs" - peu identifiables
Clotûre	arrivée - échange - poignée de mains - récupération - prochain RDV

Résumé

Cette recherche fait écho au fort engouement que connaît la pratique sportive auto-organisée, notamment dans le milieu de la course à pied. Elle analyse à la fois les besoins et attentes de ces nouveaux pratiquants libres et autonomes et les enjeux que ces modes de pratiques inédits posent aux institutions. Inspirée par une démarche sociologique, ce travail met en évidence les ambivalences de ce type de pratiques et la contradiction qu'il peut exister entre une pratique « *sauvage* » d'une activité physique et sportive et le cadre dicté par la société au sein de laquelle est inséré l'individu. Au-delà des pratiques sportives auto-organisée urbaines, cette recherche s'attache également à montrer les enjeux que peuvent poser ces pratiques en milieu naturel. Elle souligne la multitude et la diversité des enjeux qui découlent de cette auto-organisation et la difficulté qu'éprouvent les institutions à y répondre.

MOTS CLEFS : Pratiques sportives auto-organisées - Course à pied - Institutions - Gestion - Enjeux

Abstract

This research refers to the craze of self-organized sports practices, especially in the field of running. It analyzes both the needs and expectations of these new free and autonomous practitioners and the issues that these new arrangements of practice submit to institutions. Inspired by a sociological approach, this work highlights the duality of this type of practice and the contradiction that can exist between a "wild" practice and the framework fixed by the society in which the people is inserted. Beyond urban self-organized sports practices, this research also aims to show the issues that these practices can involve in a natural environment. It highlights the large number and diversity of issues that arise from this self-organization and the difficulty that establishment have to answering them.

KEY WORDS : Self-organized sports practices - Running - Establishment - Management - Issues